

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-huitième séance – Mardi 27 avril 2010, à 20 h 45

Présidence de M^{me} Vera Figurek, présidente

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *MM. Patrice Mugny* et *Pierre Maudet*, conseillers administratifs, *MM. Gérard Deshusses*, *Jean Sanchez*, *M^{mes} Marie-France Spielmann* et *Martine Sumi*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, et *M. Manuel Tornare*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 16 avril 2010, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 27 avril et mercredi 28 avril 2010, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Interpellation et motions: rénovation de la patinoire des Vernets
et soutien au Genève Futur Hockey

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3.a) Interpellation du 24 mars 2010 de M. Simon Brandt: «Travaux de rénovation à la patinoire des Vernets» (I-209)¹.

3.b) Motion du 10 novembre 2009 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion et Jacques Hämmerli: «Pour une patinoire des Vernets répondant aux besoins du GSHC» (M-885)².

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que, après les travaux de la deuxième phase de l'été 2009, la patinoire des Vernets ne correspond toujours pas, de façon générale, aux besoins du Genève-Servette Hockey Club (GSHC) ni aux normes fixées par la ligue nationale; pour preuve, le nombre d'exceptions temporaires actuellement permises par la ligue;
- que, suite à ces travaux, le GSHC subit un gros manque à gagner dû à la diminution drastique du nombre de loges ainsi que de sièges VIP;
- que la régie technique de la patinoire est située au milieu des loges VIP, alors même que sa mise en place à un autre emplacement ne générerait pas l'exploitation de la patinoire par le GSHC;
- que l'actuel aménagement, dans le cadre de la deuxième phase des travaux, a été fait sans aucune concertation avec le principal utilisateur de la patinoire qu'est le GSHC;

¹ Annoncée, 5491.

² Annoncée, 2237. Motions d'ordre, 2250 et 5519.

Interpellation et motions: rénovation de la patinoire des Vernets
et soutien au Genève Futur Hockey

- la nécessité d’avoir une patinoire répondant aux besoins du club hôte, lequel draine un minimum de 6000 spectateurs par match;
- l’obligation pour la Ville de fournir un outil fonctionnel à son club de hockey, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:
 - procéder immédiatement à l’aménagement des sièges et loges VIP, en concertation avec le Genève-Servette Hockey Club (GSHC), afin d’aboutir au minimum au même nombre que l’année dernière;
 - déplacer la régie technique, actuellement en plein milieu des loges du GSHC, dans un endroit qui ne portera pas préjudice aux besoins du club;
 - établir en concertation avec le GSHC, et dans l’attente de la troisième phase des travaux, un catalogue des travaux urgents à réaliser ces prochaines semaines afin que la patinoire corresponde véritablement aux besoins du club.

3.c) Motion du 20 janvier 2010 de MM. Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion, Rémy Burri, Salvatore Vitanza, Jacques Hämmerli, M^{mes} Odette Saez, Patricia Richard et Florence Kraft-Babel: «Suivons les conclusions du forum Gesport: pour un soutien accru au mouvement Genève Futur Hockey» (M-899)¹.*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que le forum Gesport a conclu à la nécessité d’un soutien accru et ciblé aux divers mouvements juniors et de formation présents dans le canton;
- le manque à gagner du Genève-Servette Hockey Club (GSHC) pour l’exercice courant, dû notamment au retrait des loges;
- l’inévitable répercussion de ces «pertes financières» sur le développement du mouvement junior et de la formation des jeunes hockeyeurs;
- la volonté, maintes fois affirmée, de la Ville de Genève de soutenir l’intégration des jeunes par le sport;
- que l’engouement suscité par l’équipe professionnelle du GSHC amène un nombre croissant de jeunes à s’inscrire dans l’école de formation de hockey;
- les synergies possibles entre secteur professionnel et junior dans le club genevois qui joue les premiers rôles dans le championnat suisse de ligue A,

¹ Annoncée, 4631. Motion d’ordre, 5519.

Interpellation et motions: rénovation de la patinoire des Vernets
et soutien au Genève Futur Hockey

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de s’entremettre avec le Genève-Servette Hockey Club en vue d’un soutien accru de la Ville de Genève à l’association Genève Futur Hockey, laquelle vise à créer un encadrement professionnel pour le coaching technique de hockey et un concept sport étude adapté aux spécificités de ce sport;
- de créer une ligne budgétaire ad hoc dès le budget 2011.

La présidente. Mesdames et Messieurs, comme convenu lors de la séance précédente, nous lions les trois points précités. (*De jeunes supporters du Genève-Servette Hockey Club brandissent une banderole à la tribune du public.*) Je signale aux personnes se trouvant à la tribune qu’il est interdit de manifester. Merci.

Je passe la parole à M. Simon Brandt, auteur de l’interpellation et motionnaire.

M. Simon Brandt (R). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Messieurs les magistrats, chers amis de l’Alternative, rappelez-vous: en novembre 2009, l’Entente et l’Union démocratique du centre tentaient d’attirer l’attention du Conseil municipal sur les gros problèmes découlant de la cacade du chantier de la patinoire des Vernets. Cacade qui a coûté une dizaine de millions de francs au contribuable et qui a abouti à l’étrange résultat que la patinoire correspond encore moins qu’avant aux besoins du club résident, le Genève-Servette Hockey Club (GSHC). Or quelle fut la réponse de la majorité de gauche du Conseil municipal? «Tout va bien, circulez, il n’y a rien à voir! Laissez nos magistrats travailler!»

Six mois plus tard, force est de constater que rien n’a été fait et que nous allons devoir agir dans l’urgence. Si nous avions eu ce débat à temps, en novembre 2009, et que l’Alternative ait eu, à ce moment-là, un minimum de sens d’autocritique, nous aurions eu le temps d’analyser à fond le dossier et d’entreprendre une véritable rénovation cet été.

Un mois plus tard, en décembre 2009, lors du vote du budget de la Ville de Genève, l’Entente proposait 50 000 francs de subventionnement pour Genève Futur Hockey, qui est le mouvement des juniors élites du Genève-Servette, mais l’Alternative refusait, sans même une seule prise de parole pour justifier ce refus. Or que découvre-t-on il y a dix jours dans les journaux, après le beau parcours du Genève-Servette? Les déclarations de Rémy Pagani qui dit qu’il faudrait donner 500 000 francs à Genève Futur Hockey! Mesdames et Messieurs de l’Alternative, je suis heureux de voir que vos magistrats peuvent être dix fois plus généreux que

Interpellation et motions: rénovation de la patinoire des Vernets
et soutien au Genève Futur Hockey

nous. Mais je suis surpris que, pour la majorité qui a voté à l'unanimité, tout à l'heure, l'urgence pour ces objets, il ait fallu attendre le magnifique parcours du Genève-Servette Hockey Club pour qu'elle daigne se rendre compte qu'il y avait un problème. Et cela grâce à la pression médiatique et à la pression populaire, au fait que cela mobilise du monde, comme on peut notamment le voir à la tribune du public... (*Protestations.*) Mais oui! Où est le problème? Le peuple n'a pas le droit de critiquer l'Alternative peut-être. J'ai le souvenir que, lors de notre séance du 24 mars, des jeunes socialistes ont hué un magistrat de l'Entente et que vous avez applaudi, Mesdames et Messieurs de la gauche! Il faut arrêter de penser que vous avez toujours raison, car vous n'avez de loin pas la science infuse, et ce dossier en est la preuve.

Cela étant, parlons maintenant de l'avenir, avec ces deux motions. La première demande qu'on procède à la rénovation de la patinoire cet été, de manière qu'elle corresponde davantage aux besoins du Genève-Servette Hockey Club, notamment en donnant au club résident un plus grand nombre de loges qu'actuellement, en tout cas équivalent à celui de l'année dernière. Je n'ai pas besoin de vous rappeler, Mesdames et Messieurs qui n'allez pas souvent à la patinoire, que les loges n'accueillent pas le grand public en principe, mais que c'est ce qui permet de faire vivre un club, d'acheter des joueurs, de pratiquer des prix populaires au parterre nord et sud, dans les tribunes... Si aujourd'hui Genève peut vibrer pour son équipe, c'est bien parce que des gens sont prêts à faire du mécénat, à payer plus cher pour s'asseoir dans les loges, et que cela permet de faire tourner le budget du club.

Le Genève-Servette Hockey Club est aujourd'hui confronté au problème suivant. Il a un manco de trésorerie dû à cette erreur de rénovation, qui avoisine les 2 à 3 millions de francs. Si nous ne faisons rien cet été, nous courons le risque de voir un club, qui a échoué d'un rien dans sa quête du titre de champion suisse, licencier la moitié de ses joueurs et une partie du personnel. Cela devrait peut-être, Mesdames et Messieurs de la gauche, vous qui nous parlez toujours du service au public, de la défense du travailleur, attirer votre attention, parce que les difficultés financières du club vont engendrer des conséquences directes sur le public et sur le personnel.

Que demandons-nous dans cette première motion M-885 sur la rénovation de la patinoire? Nous demandons que le Conseil administratif, peu importe comment, peu importe que cela vienne de Manuel Tornare ou de Rémy Pagani, se mette enfin au travail et nous présente, au plus tard à la deuxième session de juin, un projet de rénovation de la patinoire. Celle-ci pourrait être faite cet été et permettrait, par exemple en aménageant des loges en «sky boxes» à titre temporaire, d'accroître les recettes du club pour les années à venir, tout en nous dédouanant du désastre de la précédente rénovation, en attendant que le club ait une enceinte, que dis-je, un écrin – vu que le club est devenu un bijou – digne de lui.

Interpellation et motions: rénovation de la patinoire des Vernets
et soutien au Genève Futur Hockey

Car, Mesdames et Messieurs, il y a un autre débat auquel vous n'échapperez pas, c'est celui portant sur une nouvelle patinoire. On dira ce qu'on voudra, le fait est qu'on peut encore rénover la patinoire des Vernets – M. Tornare aime bien l'image de la vieille dame qu'on lifte – qu'on peut la lifter dix, vingt ou trente fois, mais qu'au bout d'un moment il ne faut plus lifter, il faut changer de partenaire... (*Huées.*) Ce changement de partenaire se fera par la construction d'une nouvelle patinoire digne du Genève-Servette Hockey Club... Huez-moi, Mesdames et Messieurs de la gauche, les gens jugeront l'année prochaine! Moi, je n'ai aucun problème avec cela.

Avec la première motion, nous demandons donc la rénovation de la patinoire cet été et ce sont les conditions pour que nous laissions tranquille le Conseil administratif. Nous demandons trois choses: que le Conseil administratif nous présente un crédit de rénovation avant la fin juin 2010 et surtout, cette fois, qu'il se concerte avec le club. Car il faut dire – et M. Tornare l'a avoué récemment lors d'un débat à la radio – que les architectes de la Ville ayant participé à cette rénovation n'ont, semble-t-il, jamais été voir un match de hockey dans leur vie! Qu'est-ce que c'est que ces loges VIP actuelles où on ne voit pas entièrement la patinoire? Qu'est-ce que cette décision de la Ville de mettre la régie technique au centre des loges VIP, privant ainsi le club de plus de 300 000 francs de recettes, faute de pouvoir vendre ces places?

Bref, vous l'aurez compris, le dossier de la rénovation est une chose et j'attends de vous ce soir que vous votiez cette motion. De toute manière, si vous ne le faites pas, ne vous inquiétez pas: il nous reste les droits populaires et nous n'aurons aucun scrupule à les utiliser. Mais je sais que le beau parcours du Genève-Servette Hockey Club a fait changer d'avis beaucoup d'entre vous, et je m'en réjouis.

La seconde motion M-899 a été déposée à la suite du débat budgétaire et demande d'attribuer un subventionnement à Genève Futur Hockey. En décembre, je vous le rappelle, nous ne proposons pas la lune: nous proposons 50 000 francs de subvention. Qu'est-ce que 50 000 francs sur un budget qui dépasse 1,3 milliard de francs? Rien! L'Alternative a balayé cette proposition sans même daigner prendre la parole. Je renvoie les gens qui nous regardent sur TV Léman bleu au *Mémorial* de la session de décembre: c'est le seul amendement de la journée que l'Alternative ait balayé sans même prendre la parole. Or l'Alternative, ce soir, forte du beau parcours du Genève-Servette Hockey Club, s'appête à voter sur le siège une motion qui demande ce subventionnement. Pire, des magistrats qui n'ont pas voulu se positionner à l'époque, qui ont eu peur de sortir du bois, osent dire à la presse qu'il faut donner des centaines de milliers de francs, alors qu'ils ont mégoté pour 50 000 misérables francs en décembre 2009...

Mesdames et Messieurs, vous l'aurez compris, nous demandons le renvoi de ces deux motions au Conseil administratif, car ce n'est plus le temps des discours,

Interpellation et motions: rénovation de la patinoire des Vernets
et soutien au Genève Futur Hockey

mais le temps d'agir. Cela dit, vous permettrez à l'Entente de regretter une chose. Si vous aviez eu un minimum de sens de l'autocritique, un minimum de connaissance du dossier au mois de novembre 2009, nous aurions eu tout le temps d'en débattre, de faire des analyses en commission et aujourd'hui nous ne serions pas en train de discuter de la possibilité de rénover, mais du crédit de rénovation lui-même! (*Applaudissements.*)

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. D'abord, comme d'autres, je tiens à féliciter le Genève-Servette Hockey Club. Nous avons vécu, les uns et les autres, tous ceux qui aiment le hockey, des moments extrêmement intenses. Dans cette ville et ce canton, nous sommes un peu, comme le disait Guy-Olivier Segond, un village gaulois, où il y a beaucoup de clans, de divisions. Grâce au sport, grâce à une équipe comme le GSHC, nous avons vu se rassembler beaucoup de Genevoises et de Genevois et même au-delà, puisque j'ai vu des frontaliers d'Annemasse venir soutenir notre club et j'en ai été fort heureux.

Nous sommes donc tous contents et fiers de cette équipe, fiers aussi de notre identité genevoise, qui va au-delà de nos frontières, englobant toute la région. Merci à Hugh Quennec, à Chris McSorley, à Louis Christoffel et à tous les joueurs. Je me réjouis que le Conseil d'Etat et le Conseil administratif, cette année, contrairement à l'année passée, honorent les vice-champions suisses et les reçoivent au Palais Eynard.

Je salue aussi les jeunes, je le dis sans démagogie. En tant que responsable de la jeunesse, j'apprécie de voir ces jeunes qui admirent une équipe, qui s'engagent et qui ont aussi besoin de modèles dans le domaine sportif, contrairement à ce que disent certains par rapport au sport d'élite.

Mon collègue Pagani, maire, interviendra certainement tout à l'heure sur le volet investissement. Comme l'a dit Simon Brandt – dont l'intervention avait le mérite d'être franche – en plus de la rénovation, il faudra envisager dans quatre ou cinq ans, voire plus, la construction d'une nouvelle patinoire. En effet, on a lifté la vieille dame qu'est la patinoire des Vernet, mais jusqu'où pourra-t-on la lifter? C'est une question qu'il faut se poser.

Durant de nombreuses années, le Conseil municipal avait bloqué la rénovation demandée par mon ancien collègue André Hediger, à l'époque responsable des sports, et par Christian Ferrazino, le prédécesseur de Rémy Pagani. En juin 2007, quand Rémy Pagani a été élu au Conseil administratif et quand j'ai repris les sports, nous sommes montés au front dès le début de la mandature pour essayer de convaincre les uns et les autres de voter un crédit de 11 millions pour des travaux en deux phases.

Interpellation et motions: rénovation de la patinoire des Vernets
et soutien au Genève Futur Hockey

En l'occurrence, Mesdames et Messieurs, beaucoup de travaux étaient nécessaires, Rémy Pagani vous l'expliquera mieux que moi, dont des travaux qui n'étaient pas forcément visibles. Ainsi, tout ce qui est sous la glace, tuyaux, tubes et autres, a été rénové. Vous aviez voté ces travaux sans opposition, avec quelques abstentions – respectons-les! Puis, Rémy Pagani et moi-même avons demandé un crédit supplémentaire de 2,5 millions de francs pour que l'éclairage soit adapté à la télévision haute définition, pour créer des loges VIP supplémentaires et pour remplacer le rink devenu obsolète, vieillot, dépassé, ce qui sera fait dans les mois qui viennent.

Un travail considérable a donc été accompli par l'exécutif – nous ne vous demandons pas de nous rendre gloire – et a été évidemment orchestré par le Conseil municipal, car sans vous qui votez les crédits, nous n'aurions pas pu aller dans ce sens. Il ne faut donc pas dire que rien n'a été fait, même si on peut toujours tergiverser sur tel ou tel aspect de la rénovation et vouloir rectifier ceci ou cela. Des améliorations ont déjà été apportées et nous continuerons, pour faire en sorte que la patinoire soit plus performante.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement du club – en tant que ministre des sports, cela me concerne davantage – nous avons toujours été, depuis trois ans, en excellents termes avec Louis, Chris et Hugh. J'ai des contacts presque quotidiens avec les responsables du club pour chercher des solutions. Mais il est évident que nous ne mettons pas tout sur la place publique quand il s'agit de trouver de l'argent, au risque de brûler nos cartouches. Je peux vous dire que, d'ici à la semaine prochaine, les responsables du club, mon directeur Sami Kanaan et moi-même, avons des rendez-vous avec d'éventuels partenaires financiers, des mécènes ou des sponsors, pour essayer de trouver des solutions pour les 2 à 3 millions de francs manquants.

Certains ont parfois fantasmé sur les comptes et les budgets du club. J'ai entendu, de la part de certains d'entre vous et de certains journalistes, qu'il y avait des choses cachées dans les comptes, qu'il y avait de l'argent dont on ne savait pas d'où il provenait. J'ai contrôlé moi-même les budgets et les comptes, ils ont été contrôlés par la fiduciaire, et je peux vous garantir qu'il n'y a pas de lézard et qu'il manque effectivement de l'argent pour boucler la saison. Alors, comment faire pour que le club retombe financièrement sur ses pattes? S'agissant du budget de fonctionnement, il sert à payer les joueurs et tout le management autour de l'équipe. Cela coûte cher et ce ne sont pas les pouvoirs publics qui vont payer les salaires des joueurs, pas plus pour le GSHC que pour le FC Servette autrefois – encore qu'aujourd'hui ce serait peut-être plus facile: les joueurs du FC Servette, quatrième en Challenge League, sont quand même moins chers qu'en 1999, lorsque le FC Servette était champion suisse de Ligue nationale A! Toujours est-il que les pouvoirs publics ne peuvent payer les salaires des joueurs, car ce n'est pas notre philosophie en Suisse.

Interpellation et motions: rénovation de la patinoire des Vernets
et soutien au Genève Futur Hockey

En revanche, nous pouvons faire en sorte d'alléger la facture en ce qui concerne la formation des jeunes, par le biais du Genève Futur Hockey. Je rappelle ici que, grâce aux dirigeants du club et au Service des sports, nous avons œuvré pour qu'il n'y ait qu'une seule formation. Auparavant, il y avait trois clubs avec trois clubs sportifs; maintenant, il y a Genève Futur Hockey et, quoi qu'en pensent certains, cela va dans le bon sens. C'est vraiment mettre tous les œufs dans le même panier, former avec une même approche dynamique et avec toute l'émulation que représente l'équipe phare qu'est le Genève-Servette Hockey Club.

C'est important et, à mon avis, les pouvoirs publics doivent être partie prenante du budget de fonctionnement du Genève Futur Hockey. C'est pourquoi demain, lors de la séance du Conseil administratif, nous discuterons d'une participation pécuniaire pour alléger la facture de Genève Futur Hockey. Cela rassurera vraisemblablement les dirigeants du club, comme je l'ai entendu tout à l'heure, lors d'un débat à Radio Cité.

Mais d'autres pouvoirs publics doivent aussi payer. Je le dis en tant que député au Grand Conseil: je n'ai pas entendu beaucoup de députés de droite, du centre ou de gauche – gauche qui est extrêmement minoritaire – ou des conseillers d'Etat annoncer qu'ils allaient cracher au bassin, comme on dit dans un canton rupestre... On les a entendus blablater, certes, en faisant des promesses un peu comme celles sur le logement, mais on n'a pas vu d'actes ni de réalisations. En tant que député, j'attends les conseillers d'Etat au contour pour qu'ils proposent au Grand Conseil la même somme que nous débloquerons demain au sein du Conseil administratif.

Par ailleurs, j'aimerais aussi que les milieux de droite, qui surfent aujourd'hui sur la vague du succès du Genève-Servette Hockey Club, mobilisent les privés, parce que nous, hommes de gauche, avons moins d'accointances avec les banquiers, les grands horlogers, tous ceux qui soutiennent vos partis depuis des décennies... (*Exclamations.*) Il y a là aussi des solutions à trouver. A chaque fois que je suis allé voir des matches, je l'ai dit aux banquiers, aux industriels, aux représentants des grands groupes que je rencontrais dans les loges: il faut aboutir à un PPP, à un partenariat public-privé, que ce soit pour le fonctionnement ou l'investissement. Si nous voulons construire, dans quatre ou cinq ans, une nouvelle patinoire, il faudra nous adjoindre un partenariat privé.

J'aimerais encore ajouter un détail. Avec M^{me} Salerno, nous avons débloqué le dossier du restaurant de la patinoire et cela a été reconnu dans tous les débats auxquels nous avons participé, que ce soit par Simon Brandt ou par d'autres, et par les dirigeants du club. Le McSorley's Pub apporte quand même une manne supplémentaire au club et il faut rendre hommage au Conseil administratif qui, depuis quelques mois, a débloqué ce dossier, alors que le restaurant, pendant des années, était fermé et dans un état crapoteux.

Interpellation et motions: rénovation de la patinoire des Vernets
et soutien au Genève Futur Hockey

En conclusion, je remercie Simon Brandt d'avoir en quelque sorte synthétisé ce qu'on subodore dans la population, au niveau de l'inconscient collectif. Je pense qu'on peut trouver dans l'immédiat des solutions pour que, la saison prochaine, le club retombe financièrement sur ses pattes. Ce qui ne nous empêchera pas de penser au moyen terme, c'est-à-dire à la nécessité de construire une nouvelle patinoire, plus conforme aux normes d'aujourd'hui et qui réponde vraiment aux besoins d'un club de l'envergure et du renom du Genève-Servette!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Ce qui est extraordinaire dans notre petite République, c'est que les héros sont ceux qui débloquent ce qui est bloqué... On passe sa vie, dans le monde politique, à débloquent ce qui est bloqué, ou à bloquer ce qui devrait être débloquent. Je vous laisse philosopher sur ce point...

Cela dit, j'aimerais rappeler, comme M. Simon Brandt avant moi, que nous sommes ici ce soir pour réparer une erreur dans la rénovation de la patinoire. En l'occurrence, c'est le club qui a contacté les partis politiques, qui nous a invités à venir voir sur place ce qui se passait vraiment dans ces loges et comment avait été restaurée la patinoire, cela pour nous faire prendre conscience de la réalité. Mesdames et Messieurs, il y a six mois, l'Entente, avec M. Brandt, vous rappelait qu'il fallait agir rapidement, et nous sommes aujourd'hui dans une situation d'urgence.

Je relève ici qu'on nous a souvent opposé l'argument du sport business. Mais, lorsqu'on rencontre le président Quennec, on s'aperçoit vite que le club a toute une philosophie de la vie, de la jeunesse, et cela doit nous inciter à investir en faveur de cette jeunesse, en faveur de ce club dont vous avez vu les performances, ce club qui a une âme et qui porte haut les couleurs de Genève.

Lorsque le magistrat Tornare nous dit qu'il faudrait un partenariat public-privé, ceux qui le huent sur certains bancs font une erreur d'appréciation. En effet, pourquoi pas un partenariat public-privé? Je crois qu'il faut aller dans ce sens. Nous avons maintenant les cartes en mains: il existe un bel engouement au sein de la population, et le Conseil administratif se réveille pour que nous puissions aller de l'avant avec lui.

Enfin, ce qui m'a frappé lorsque j'ai visité la patinoire avec M. Hugh Quennec, c'est que les loges avaient été refaites par des architectes qui n'avaient pas consulté les utilisateurs. Il est catastrophique pour l'image de la Ville qu'un département puisse travailler de cette façon. Lorsque nous faisons confiance au département de M. Pagani, en pensant qu'il va surveiller les travaux confiés aux mandataires, nous commettons peut-être une erreur. Nous devons être plus vigilants dans ces affaires et nous ne devons pas permettre que ces erreurs se répètent. Ce soir, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à réparer une erreur. (*Applaudissements.*)

Interpellation et motions: rénovation de la patinoire des Vernets
et soutien au Genève Futur Hockey

M. Alexandre Chevalier (L). Dans la politique sportive municipale, il y a deux missions fondamentales. La première est de mettre à disposition des infrastructures aux normes pour les utilisateurs quotidiens et pour les clubs qui participent aux différentes manifestations sportives. La deuxième est de soutenir les juniors, cela pour l'ensemble des sports. Or la majorité à laquelle appartient M. Tornare a refusé d'assumer ces deux missions fondamentales. Certes, depuis trois ans, M. Tornare a évolué dans sa manière de concevoir le sport et les manifestations sportives internationales. Mais c'est grâce à la droite qu'il a obtenu 100 000 francs du Conseil municipal, en février dernier, pour le Concours hippique de Genève, dont sa majorité ne voulait pas... (*Protestations.*)

Oui, c'est cela, la vérité en matière de politique sportive aujourd'hui! Il y a, au sein de la majorité Alternative, un formidable mépris pour les compétitions sportives d'envergure, de haut niveau et internationales. Chaque fois que nous avons proposé quelque chose, on nous a opposé le fric, le sport business... Pourtant, nous savons que les hockeyeurs qui ont fait rêver les Genevoises et les Genevois sont des exemples pour nos jeunes, pour les jeunes qui sont à la tribune ce soir. Ce sont des exemples pour le dépassement de soi dans l'effort, pour le respect d'un certain nombre de valeurs, et pas uniquement pour devenir des sportifs de haut niveau. Monsieur le magistrat Tornare, je vous sais gré d'avoir évolué et de vous rapprocher des positions de l'Entente municipale sur le sujet. Bravo!

Maintenant, les paroles c'est bien, mais les actes c'est mieux! Mesdames et Messieurs, si nous avons déposé ces deux motions, c'est parce que nous voulons des actes. L'Alternative a refusé d'agir il y a quelques mois et, aujourd'hui, nous voulons que ces motions soient prises en considération. D'ailleurs, Monsieur Tornare, l'Entente municipale n'a pas attendu la finale des play-off pour proposer ces deux motions, puisque la première date du 10 novembre 2009 et la deuxième du 20 janvier 2010. La première motion, comme l'a rappelé avec brio M. Brandt, demande des infrastructures qui soient aux normes, pour tous les usagers ainsi que pour le club. La deuxième concerne l'autre mission fondamentale qui est le soutien aux juniors. En décembre 2009, lors du budget, nous avons proposé 50 000 francs de subventionnement pour Genève Futur Hockey et, aujourd'hui, nous lisons que M. Pagani – oh, pas par électoralisme! – propose dix fois plus, alors que sa propre majorité avait refusé notre amendement au budget...

Par ailleurs, Monsieur Tornare, pour passer des paroles aux actes, il convient aussi d'entreprendre rapidement la rénovation des infrastructures, non seulement pour l'équipe, mais aussi pour les sportifs au quotidien, les sportifs du dimanche. D'ailleurs, à quand la rénovation de certaines infrastructures autres que la patinoire? Certes, nous savons que des investissements attendent au plan financier d'investissement et qu'il y a des arbitrages à faire. Mais, à un moment donné, il faut arrêter de vous cacher derrière les arbitrages du Conseil administratif! Il faut arrêter de nous faire croire que, depuis deux ans, vous avez la volonté politique,

Interpellation et motions: rénovation de la patinoire des Vernets
et soutien au Genève Futur Hockey

mais que vous devez respecter le plan financier d'investissement et des délais qui nous paraissent inadmissibles!

Mesdames et Messieurs, vous voulez être concrets, vous vous considérez comme une majorité responsable, alors votez au lieu de parler! Ce soir, votez avec nous ces deux motions qui demandent des travaux à la patinoire et un soutien aux jeunes pousses, aux jeunes sportifs! (*Applaudissements.*)

M^{me} Odette Saez (DC). Le Genève-Servette Hockey Club a donc eu le parcours que nous connaissons et il a suscité un engouement très fort dans la population. Le président Hugh Quennec s'est investi à 100% pour la promotion du sport chez les jeunes. Ainsi, la création d'un concept sport-études correspond complètement à l'idée de promotion du sport que nous nous faisons pour les jeunes. Le magistrat Tornare s'est engagé au forum Gesport à soutenir la promotion du sport chez les jeunes. C'est le moment de le faire, Monsieur le magistrat. Le Genève-Servette Hockey Club est en difficulté et nous devons l'aider. Un partenariat public-privé, que nous avons toujours préconisé, aurait là toute sa raison d'être. En l'occurrence, je vous engage, Mesdames et Messieurs, à renvoyer ces deux motions au Conseil administratif.

Préconsultation sur les motions

M. Mathias Buschbeck (Ve). Autant les Verts peuvent se retrouver dans les propos mesurés du Parti démocrate-chrétien, autant ils trouvent que le Parti radical et le Parti libéral sont d'une mauvaise foi crasse, en cherchant à instrumentaliser le formidable élan que suscite le Genève-Servette Hockey Club et à tirer la couverture à eux, alors que manifestement, ce soir, une large majorité se dégage pour voter ces deux motions.

Je reviens sur les accusations lancées par M. Brandt et M. Chevalier. Premièrement, l'urgence avait été demandée pour la motion M-885 en novembre 2009, mais pourquoi demander l'urgence alors que nous étions en pleine négociation? C'est là où nous avons d'ailleurs entendu le superbe conseil donné au club par M^e Lüscher, à savoir d'envoyer un commandement de payer à la Ville de Genève, ce qui avait abouti à bloquer la situation. Manifestement, M^e Lüscher devient spécialiste dans le coulage des clubs en donnant de mauvais conseils...

Deuxièmement, en décembre, lors du vote du budget, l'Entente est arrivée avec une proposition d'amendement pour les divers mouvements juniors. Mesdames et Messieurs, vous savez très bien comment se passe la procédure budgétaire. Si vous avez des propositions à faire, c'est en commission des finances

Interpellation et motions: rénovation de la patinoire des Vernets
et soutien au Genève Futur Hockey

qu'il faut les faire et qu'elles sont traitées. Le jour du vote du budget, vous êtes arrivés avec une multitude d'amendements en sachant bien qu'aucun ne serait accepté. Si vous vouliez vraiment augmenter les subventions sportives à l'ensemble des mouvements juniors, comme M. Chevalier l'a prétendu, pourquoi avez-vous refusé l'augmentation linéaire que nous avons proposée pour toutes les associations culturelles et sportives en Ville de Genève?

Troisièmement, s'agissant des rénovations, au début de la législature, nous étions au point zéro. M. Pagani et M. Tornare ont pris le taureau par les cornes et ils ont proposé différents crédits qui ont abouti aujourd'hui à des investissements de pratiquement 15 millions de francs. Comme l'a dit M. Lathion, il est vrai que des erreurs ont été commises, qu'il était indispensable de consulter le club sur ces rénovations et que cela n'a pas été fait. Nous le regrettons et, comme M. Lathion, nous souhaitons qu'à l'avenir les services fassent preuve de plus de vigilance. Mais, aujourd'hui, nous ne pouvons pas prétendre des choses et lancer des promesses qui ne pourront pas être tenues.

La première promesse se trouve dans le titre de la première motion: «Pour une patinoire des Vernets répondant aux besoins du GSHC». La patinoire des Vernets ne pourra jamais satisfaire les besoins du GSHC, vous l'avez reconnu. Avec les rénovations actuelles, elle pourra contenir au maximum 8000 à 10 000 spectateurs. Ce n'est pas de cela qu'a besoin le GSHC: il a besoin d'une patinoire pouvant contenir plus de 10 000 spectateurs. C'est là un projet à l'échelle du Canton, de la région. A cet égard, Super Mark Muller parle d'un projet à l'Arena qu'il aurait dans sa poche, mais pour le moment nous n'avons rien vu! Alors, vous feriez mieux de regarder sur vos bancs, Mesdames et Messieurs de l'Entente, avant de critiquer la majorité Alternative qui, elle, agit en Ville de Genève. Nous attendons toujours le projet de Marc Muller, puisque la patinoire des Vernets ne pourra jamais satisfaire aux besoins légitimes du GSHC.

Quatrièmement, j'en viens au partenariat public-privé. Dans ce projet que doit nous présenter le Canton – nous sommes impatients de voir à quel rythme il avance – il faudra en effet faire appel aux privés, mais d'une autre manière que pour le stade de la Praille, où les privés s'en sont mis plein les poches! Aujourd'hui, nous avons toujours de la peine à remplir le stade et les supporters du FC Servette se mordent les doigts d'avoir été instrumentalisés. Il faudra donc mettre sur pied un vrai partenariat, comme cela a été fait à Neuchâtel, par exemple, où les pouvoirs publics ont réussi à déboursier un minimum d'argent pour construire le nouveau stade de Neuchâtel Xamax, ce que nous avons été incapables de faire à Genève. Il faudra donc un véritable partenariat public-privé pour construire une nouvelle patinoire pour le Genève-Servette Hockey Club.

Pour toutes ces raisons, les Verts accepteront de renvoyer ces deux motions au Conseil administratif.

Interpellation et motions: rénovation de la patinoire des Vernets
et soutien au Genève Futur Hockey

M^{me} Christiane Olivier (S). Mesdames et Messieurs, l'année des hannetons est bien difficile pour tout le monde! Ce soir, si nous étions conséquents avec nous-mêmes, nous ne serions pas en train de nous lancer des anathèmes, en disant que la gauche a fait ceci ou que la droite a fait cela. Nous nous retrouverions tous autour d'un projet pour le bien du Genève-Servette Hockey Club.

Qu'on aime le hockey ou qu'on ne l'aime pas – personnellement, je suis plus football que hockey – on doit quand même reconnaître qu'il y a un véritable engouement pour ce sport et que, comme cela a été dit par plusieurs intervenants, il est de notre devoir d'assumer nos responsabilités et de mettre à disposition les infrastructures nécessaires à la pratique de ce sport. C'est pourquoi nous voterons la motion M-885, qui propose de procéder à l'aménagement de loges VIP. Si nous ne sommes pas tout à fait d'accord sur la deuxième invite qui demande de déplacer la régie technique, nous ne ferons pas ici de longues discussions. Il ne nous appartient pas, au sein du Conseil municipal, de décider où installer tel ou tel équipement, c'est au GSHC de le dire. A cet égard, nous demandons au Conseil administratif que toutes les propositions qu'il va nous faire, pour la rénovation ou pour des travaux provisoires d'urgence, soient élaborées en concertation avec l'architecte mandaté par le GSHC et avec les utilisateurs de cette patinoire.

Ensuite, comme cela a déjà été évoqué par M. Buschbeck, tant qu'à rêver, pourquoi ne pas rêver un peu plus? Pourquoi le Conseil administratif ne nous présenterait-il pas aussi la possibilité d'améliorer les vestiaires, ceux de l'équipe première, ceux de l'équipe visiteurs, et même les bureaux qui sont vraiment dans un mauvais état? Je ne sais pas ce qu'en penserait l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail... Alors, pourquoi ne pas rêver et prévoir aussi une amélioration des lieux où travaille le GSHC?

Par ailleurs, il faudra qu'au sein du Conseil municipal, tous ensemble et sans tirer la couverture à soi, nous pensions à la construction d'une nouvelle patinoire, mais en lien avec les communes, avec l'Etat, avec des fondations privées, pour réaliser une patinoire vraiment digne de ce club et d'autres clubs qui lui succéderont.

Je ne vais pas entrer dans la polémique, mais, tout à l'heure, des accusations, des anathèmes ont été lancés, disant que nous avons refusé des propositions. Je rappelle, comme l'a fait le magistrat, que nous avons été d'accord de voter une fois 11 millions de francs et une autre fois 4 millions de francs pour les rénovations. Nous avons donc joint l'acte à la parole, en acceptant les propositions du Conseil administratif.

J'en viens maintenant à la motion M-899, pour un soutien au mouvement Genève Futur Hockey. Là aussi, nous sommes totalement d'accord pour aider à la formation des jeunes joueurs de 13 ou 14 ans. L'association Genève Futur Hockey forme non seulement les joueurs, mais elle a beaucoup de ramifications

Interpellation et motions: rénovation de la patinoire des Vernets
et soutien au Genève Futur Hockey

dans les autres communes. Nous voterons donc cette motion, car nous soutenons les mouvements juniors du Servette Football Club et il n'y a pas de raison de ne pas soutenir le Genève Futur Hockey, par égalité de traitement. Le Conseil administratif décidera demain d'un crédit extraordinaire à prendre sur le budget 2010 et nous pourrions, ensuite nous, Conseil municipal, inscrire la subvention lorsque nous voterons le budget 2011.

Ce soir, il nous faut tous œuvrer dans la même direction, afin que la patinoire puisse répondre aux besoins, dans la mesure du possible, sachant qu'elle n'y répondra jamais totalement. Il convient que les travaux soient faits rapidement et que le mouvement Genève Futur Hockey puisse obtenir le soutien dont il a besoin. Nous renverrons donc ces deux motions au Conseil administratif.

M^{me} Ariane Arlotti (AGT). Je constate que la droite se chauffe et qu'elle nous chauffe... Elle est déjà montée sur le rink, nous y sommes! Je ne peux pas m'empêcher de faire un petit détour sur l'historique de la patinoire des Vernets, étant donné que, lors des précédentes législatures, c'est quand même la droite qui a mis les pieds au mur, parce qu'elle estimait que les propositions faites par le magistrat de l'époque étaient trop chères. Action Patrimoine vivant et d'autres instances étaient aussi contre la rénovation de la patinoire... (*Brouhaha.*) Je vous renvoie donc votre message, Mesdames et Messieurs de l'Entente – vous transmettez, Madame la présidente.

Quant aux propos que nous venons d'entendre sur les 50 000 francs demandés au mois de décembre et sur le fait que, maintenant, nous balançons les millions, sachez que nous n'en sommes pas à ce point-là, je vous rassure. Nous ne sommes pas pris de passion, nous sommes totalement dans la raison. Aujourd'hui, il y a une réelle urgence à soutenir le Genève-Servette Hockey Club, non pas parce qu'il a fait des scores excellents, mais en raison de son implication dans le domaine sportif et parce qu'il sait créer l'engouement à Genève.

Il y a donc une réelle nécessité de former les jeunes. Actuellement, 400 jeunes fréquentent le club junior Genève Futur Hockey et le souhait du club, au vu de cet engouement, serait de pouvoir accueillir 4000 jeunes. Nous y sommes favorables. D'ailleurs, je rappelle à M. Chevalier qu'au mois de décembre, lors du vote du budget, je soutenais le fait de créer des équipes mixtes, garçons et filles, s'il n'était pas possible de créer des équipes de filles seules. Je pense qu'à un certain âge, autour de 10 ans, il n'est pas nécessaire de séparer les garçons et les filles. L'attaque de M. Chevalier était donc quelque peu, disons cavalière! Quel mépris même, les bras m'en tombent! Je suis moi-même sportive, j'étais ce week-end à 3500 m, lorsque j'ai appris malheureusement la défaite du GSHC, et je me suis dit qu'il ferait mieux la prochaine fois. Cela pour dire que toute la gauche soutient le GSHC.

Interpellation et motions: rénovation de la patinoire des Vernets
et soutien au Genève Futur Hockey

Pour revenir à l'amendement de 50 000 francs en faveur du Genève Futur Hockey, présenté lors du vote du budget, ce n'était pas une demande formelle de subvention et cela fait toute la différence. L'Entente est venue, comme un cheveu sur la soupe, demander 50 000 francs le jour du vote du budget, mais ce sont des choses qui se discutent en commission. Depuis, une demande formelle a été faite par le club au Conseil administratif, sur le conseil du maire, je le précise, qui est un fervent supporter du GSHC.

Je tiens aussi à dire que la gauche soutient le sport pour la jeunesse, le sport pour tous, avant de soutenir le sport d'élite, et c'est là peut-être la différence. C'est pourquoi nous soutenons l'idée d'un partenariat public-privé. Il s'agit en effet de chercher un partenariat pour l'investissement, mais également pour le fonctionnement – dans lequel les privés font souvent défaut – car la Ville ne peut pas tout financer. Le club annonce un déficit de 2,5 millions de francs pour la fin 2010. Il est donc urgent de trouver des solutions et nous espérons que ce sera possible. D'autre part, M. Pagani propose, pour soutenir le Genève Futur Hockey, que la Ville verse 500 000 francs et que le Canton et l'Association des communes fassent de même, ce qui ferait 1,5 million de francs. Vous conviendrez donc que la Ville soutient le GSHC.

Certes, il convient d'améliorer l'infrastructure de la patinoire des Vernets. Néanmoins, je rappelle que les travaux de rénovation de la patinoire ont déjà été réalisés en grande partie en 2008 et 2009. A ce moment-là, je siégeais à la commission des travaux et je peux dire que ces travaux ont été réalisés en concertation avec le GSHC, qui avait été auditionné. L'étude de faisabilité des loges VIP notamment avait été faite en concertation avec le GSHC. A cette époque, les demandes du club étaient plus importantes, mais un accord avait été trouvé lorsque nous avons voté les crédits en 2009 – j'en appelle à votre souvenir.

Or, lors de notre visite de la patinoire après travaux, à fin 2009, quelle n'a pas été notre surprise de constater que deux rangées supplémentaires VIP avaient été construites derrière les loges pour combler un manque de places, et cela sans aucune autorisation. Et de plus, ces deux rangées ne suffisent toujours pas. Alors, dire que la Ville ne fait rien, c'est fort de café! Nous sommes d'accord d'entrer en matière pour réadapter les infrastructures selon les besoins du GSHC, mais il ne faut pas bloquer la polyvalence de la patinoire, au risque d'en faire un Stade de Genève bis – stade dont je n'ai pas besoin de rappeler le coût! D'ailleurs, au pire, on pourra toujours proposer de créer une patinoire dans le Stade de Genève, si le Canton ne trouve pas d'autres solutions...

En l'occurrence, il y a des réadaptations en cours, mais cela demande aussi un effort de la part des dirigeants du GSHC. M. le maire étudie actuellement la possibilité d'ajouter 250 places VIP en haut de la grande tribune et de prévoir un restaurant sur le parking de la Voirie pour accueillir les spectateurs supplémen-

Interpellation et motions: rénovation de la patinoire des Vernets
et soutien au Genève Futur Hockey

taires. Cela coûterait dans les 5 millions de francs. Certes, ce n'est pas le «sky boxe» que demande le GSHC, mais je peux vous assurer que, s'il est possible de faire 250 places en plus, elles seront faites.

Par ailleurs, M. Mark Muller a fait la proposition de transformer l'Arena en patinoire pour une somme de 50 millions de francs. Je pense que, si l'idée est défendable, la somme est totalement insuffisante pour un pareil projet. Je vous rappelle qu'à Berne la patinoire a coûté 150 millions de francs. Cela dit, ce serait néanmoins le rôle du Canton que de s'occuper du sport et particulièrement de la formation des jeunes.

Une fois de plus, je tiens à souligner les efforts que fait la Ville en faveur du GSHC. Actuellement, la Ville perçoit le loyer du restaurant Le McSorley's Pub, qui fonctionne bien, mais elle n'a encore perçu aucun loyer pour les loges VIP. Or il y avait un accord à cet égard entre la Ville et le club, et la convention va dans ce sens. C'est dire à quel point le montant de 4,5 millions de francs réclamé à la Ville pour le manque à gagner dû aux travaux est excessif de la part du GSHC, qui n'a pas encore daigné nous soumettre ses comptes, alors que nous les avons réclamés lors des travaux. Il n'empêche que nous soutiendrons les deux motions, et j'encourage le Conseil municipal à les voter.

M. Simon Brandt (R). Mesdames et Messieurs, la gauche soutient le Genève-Servette Hockey Club comme la corde soutient le pendu! La dernière fois où j'ai constaté autant de mauvaise foi, c'est quand j'ai lu, vendredi soir, l'arrêt du juge unique Reto Steinmann sur la suspension de Tony Salmelainen...

Mesdames et Messieurs, vous nous avez reproché de ne pas avoir présenté en commission l'amendement en faveur de Genève Futur Hockey, mais l'Alternative a voté l'indexation de toutes les subventions, soit plus de 1,5 million de francs, directement sur le siège, le jour du vote du budget! Vous avez pris des décisions pour plusieurs millions de francs sans passer par les commissions. Donc, ce qui est valable pour vous l'est aussi pour nous!

Un autre argument consiste à dire que le club n'a pas fait de demande officielle. Mais le club a fait une demande officielle à M. Tornare et ce dernier, le jour du budget, m'a avoué qu'il était navré que le Conseil municipal ne vote pas cette subvention, subvention qu'à titre personnel il aurait volontiers accordée. D'ailleurs, Monsieur Tornare, ce serait bien de prendre la parole pour le confirmer.

Cela dit, j'aimerais donner quelques chiffres. La rénovation de la patinoire a coûté une douzaine de millions de francs. A Zoug, actuellement, on construit une nouvelle patinoire pour 42 millions; à Bienne, club qui vient de se sauver de

Interpellation et motions: rénovation de la patinoire des Vernets
et soutien au Genève Futur Hockey

la relégation, on investit 25 millions pour une nouvelle patinoire de 8000 places. Toute la Suisse s'équipe actuellement en infrastructures sportives de qualité pour le hockey sur glace, sauf Genève! Toute la Suisse fait des efforts pour soutenir ses clubs, sauf Genève! Alors, ne venez pas nous dire que vous avez toujours soutenu le Servette! Vous refusez les propositions qui vous sont présentées, parce qu'elles ne vous conviennent pas! Mais vous, quelles propositions avez-vous faites? Je mets au défi l'Alternative de nous sortir des motions de soutien au Genève-Servette Hockey Club, ou des propositions d'amélioration de la patinoire ces dix dernières années; je vous mets au défi d'en sortir une seule, parce qu'il n'y en a pas!

Maintenant, Messieurs les magistrats, je ne vous ai pas oubliés. J'attends toujours de votre part – de la part de M. Pagani ou de M. Tornare – un engagement formel pour que la rénovation ait lieu cet été. C'est là l'objet du débat, toutes les autres discussions sont du remplissage. Oui ou non, vous engagez-vous pour la rénovation cet été? Tant que je n'aurai pas cette réponse, je continuerai à prendre la parole.

M. Salvatore Vitanza (R). Mon intervention sera brève. D'abord, nous prenons acte de la déclaration de M. Tornare, qui assure qu'il a contrôlé les comptes et que ces derniers sont sains. Ensuite, nous savons que le budget de la culture s'élève aujourd'hui à 240 millions de francs et que les comptes 2009, présentés tout à l'heure par M^{me} Salerno, montrent un boni de 160 millions de francs. Par conséquent, si on arrive à trouver 240 millions pour la culture et à dégager 160 millions de boni, on devrait arriver à débloquer un crédit pour rénover la patinoire à court terme, pour la saison prochaine, et à construire, à long terme, une nouvelle patinoire digne de ce nom! Nous voulons que le Conseil administratif trouve une solution rapide pour la saison à venir et pour le futur. Une bonne fois pour toutes, qu'on ait l'audace et la volonté d'aller de l'avant!

M. Jacques Baud (HP). Depuis une heure, j'entends des trucs et des machins, j'entends qu'on rêve et qu'on se disperse... Or la réalité, c'est que la patinoire actuelle est classée, qu'on ne peut plus l'agrandir et qu'elle est trop petite pour un club tel que le Genève-Servette Hockey Club. Nous nous en étions rendu compte il y a huit ans, quand les plans nous avaient été présentés. Je siégeais à l'époque à la Commission des monuments, de la nature et des sites, qui les avait acceptés. Déjà à ce moment-là, nous savions que, malgré une magnifique restauration, ce ne serait pas suffisant et qu'il faudrait construire une patinoire adéquate pour un club de première ligue.

En effet, si on veut conserver un club tel que le GSHC, il faut lui donner les moyens, et ces moyens sont une patinoire et des tribunes pour le public. Pour le

Interpellation et motions: rénovation de la patinoire des Vernets
et soutien au Genève Futur Hockey

moment, on ne les a pas, alors on fait une belle restauration, mais toujours est-il que nous sommes limités par le fait que le bâtiment est classé. Nous avons amélioré les tribunes, qui étaient désuètes et dangereuses, nous avons accepté qu'il y ait des tribunes VIP, comme on dit – ça fait chic! – nous avons revu les douches et les vestiaires. Nous avons donc fait ce que nous avons pu et tout le monde était content de ce premier pas, content d'avoir au moins une patinoire convenable. Mais arrêtons de lier le GSHC à cette patinoire! Tôt ou tard, il lui faudra un monument dans lequel il pourra être efficace au niveau national, voire international. Mesdames et Messieurs, cessez de rêver!

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Que de passion! Les hockeyeurs en ont déchaîné sur la glace et ils en déchaînent au sein du Conseil municipal! J'aimerais intervenir en reprenant les mots de l'Alternative: Mesdames et Messieurs, l'image de Genève, ville internationale, que de fois l'avons-nous entendu évoquer dans ce plénum! Imaginez-vous – je vais être très concrète – un invité étranger qui débarque à Genève, ville internationale, et qui arrive à la patinoire des Vernets: il ne la trouvera pas si terrible que cela... D'autant plus si cet invité étranger se rend au restaurant du club, où il fait froid, où il y a du bruit... Francement, il ne trouvera pas cela très agréable.

J'aimerais rappeler que, dans ce Conseil municipal, nous avons voté des crédits supplémentaires pour les jeunes qui avaient des difficultés à s'insérer dans la vie professionnelle. Le concept qu'a mis en place le GSHC avec son Genève Futur Hockey est un concept formidable, qui permet aux jeunes de s'intégrer, de réfléchir à leur avenir, d'être soutenus, d'avoir des possibilités de *mentoring*, d'avoir des contacts rapprochés avec la première équipe. Je trouve que c'est un concept qui fait ses preuves et dont nous pouvons rêver, nous ici, au Conseil municipal et à la commission de la cohésion sociale.

Par ailleurs, pour l'Alternative, l'aide humanitaire, c'est important. Or le Genève-Servette Hockey Club participe à l'humanitaire par différentes actions qu'il mène durant la saison. Et puis, c'est un exemple d'intégration – oui, nous, l'Union démocratique du centre, parlons d'intégration. En effet, les joueurs sont censés s'intégrer à la population et ils y parviennent. Certains apprennent même le français en deux ans, d'une manière absolument exemplaire.

Nous, l'Union démocratique du centre, soutenons les deux motions; c'est avec plaisir que nous les voterons.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Je ne veux pas jouer les Nestor, mais j'aimerais quand même rappeler deux points. Dans le canton de Genève, la culture et le

Interpellation et motions: rénovation de la patinoire des Vernets
et soutien au Genève Futur Hockey

sport relèvent des compétences communales avant tout. Ce sont même les seules compétences qui nous sont laissées – je le dis toujours avec une certaine ironie – entre les cimetières, la voirie et les pompiers. Si nous n'avions pas la culture et les sports, qu'aurions-nous, dans cette Ville de Genève?

Dans cette répartition des tâches entre le Canton et la Ville, il appartient à la Ville de Genève de mettre à disposition les installations sportives pour la pratique de tous les sports, tout comme il lui appartient de faire de même pour les installations culturelles.

Je dois dire que je suis un peu attristé, au-delà des lazzi et des amabilités échangées de part et d'autre de cette salle, du sens de la récupération qu'ont certains. Ils n'ont vraiment pas de vergogne... J'aimerais rappeler qu'à la dernière séance du mois de juin 2007, deuxième session du nouveau Conseil municipal, nous avons à voter sur un projet du Conseil administratif pour la rénovation de la patinoire; le préavis de la commission des travaux était non à l'unanimité. Or c'est celui qui vous parle qui, ce soir-là, a reconstruit une majorité, avec les socialistes, avec A gauche toute!, et qui a retourné le groupe radical... (*Exclamations.*) Alors, certains devraient avoir un peu plus de retenue ce soir quand ils s'expriment. Ce d'autant que je n'avais pas apprécié le coup bas du chef de groupe des Verts, qui avait demandé un troisième débat le mercredi à 22 h, à la veille des vacances, en sachant que ce troisième débat aurait lieu en septembre. Mais enfin, dans la vie il faut toujours voir le bon côté des mauvaises choses, et le bon côté, c'est que cela a permis à MM. Pagani et Tornare de prendre contact avec le club, avant que le Conseil municipal revienne à un peu plus de sagesse.

Ce soir, j'aurais aimé qu'il fasse aussi preuve de sagesse. Je suis persuadé, Mesdames et Messieurs, que si le Genève-Servette Hockey Club n'avait pas eu le parcours qu'il a eu cette saison, vous ne vous enflammeriez pas autant. Je suis persuadé que vous le récupérez dans la perspective des élections municipales du printemps prochain, qui, pour ma part, ne me concerneront plus... (*Remarque.*) Oui, c'est peut-être tant mieux! Ce qui n'empêche pas les imbéciles de continuer à s'exprimer dans cette salle... (*Protestations.*)

Je regrette, Mesdames et Messieurs, que dans les deux domaines qui font véritablement la réputation de la Ville – c'est-à-dire le Grand Théâtre et la patinoire – vous vous donniez ainsi en spectacle à la population et aux gens qui vous regardent par le biais de TV Léman bleu. C'est honteux et indigne de gens responsables!

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. La présidente des imbéciles donne la parole à M. Guy Dossan... (*Rires et applaudissements.*)

Interpellation et motions: rénovation de la patinoire des Vernets
et soutien au Genève Futur Hockey

M. Guy Dossan (R). Merci, Madame la présidente. Ce soir, il y a quand même des choses qui me laissent un peu pantois. D'un côté, on nous dit qu'on soutient le sport, qu'on va soutenir le Genève-Servette Hockey Club, mais d'un autre côté on nous dit que d'autres devraient mettre la main au portefeuille: l'Etat, les communes, des mécènes, ou autres... Mesdames et Messieurs, j'espère que vous aurez le même discours dans peu de temps, quand nous verrons arriver une proposition de votre conseiller administratif, d'un montant de près de 70 millions, pour un complexe sportif aux Eaux-Vives! A ce sujet, en commission, je n'ai pas entendu un traître mot de la part de l'Alternative disant qu'il faudrait que les communes, l'Etat et les mécènes participent... Mesdames et Messieurs, vous voulez soutenir le Genève-Servette Hockey Club, mais vous y mettez des conditions que, visiblement, vous n'avez pas pensé mettre ailleurs, là où on dépensera peut-être 70 millions de francs! Je trouve qu'il faudrait avoir le même discours dans tous les cas.

M. Rémy Burri (R). D'abord, je constate que c'est un peu la soirée de la récupération. En effet, après la gauche qui profite de ces deux motions pour se féliciter du succès du Genève-Servette Hockey Club, voilà que le chef de groupe de l'Union démocratique du centre fait aussi de la récupération – vous transmettez, Madame la présidente. Je me souviens très bien de ce vote sur la patinoire où le groupe radical a effectivement changé de position, mais non pas grâce à votre prise de position, Monsieur Hämmerli – je suis désolé de vous décevoir – mais grâce aux éclaircissements apportés par M. Pagani, responsable des constructions. A l'époque, nous avions estimé, au sein de notre groupe, que M. Pagani était un nouveau magistrat et que nous pouvions lui faire confiance. Il avait admis certaines erreurs dans la proposition et il avait pris l'engagement de les corriger.

Aujourd'hui, je dois malheureusement constater que le résultat des travaux est décevant. Mesdames et Messieurs, j'ai eu l'occasion de le vérifier: si on se trouve dans les cinq derniers rangs des gradins derrière les buts, et qu'on fait plus de 1,50 m, on n'a aucune chance de voir le moindre but! Je vous invite à vous rendre à la patinoire, si vous n'y êtes pas encore allés. En l'occurrence, tout le monde ne peut pas fréquenter les loges VIP, il y a aussi des spectateurs sur les gradins. J'ai aussi vu le massacre dans les tribunes VIP d'où, effectivement, on voit à peine les rangs d'engagement.

Ce soir, je regrette que M. Pagani ne soit pas encore intervenu et c'est pourquoi, entre autres, j'ai pris la parole. C'est vous qui êtes le maître d'œuvre, Monsieur Pagani, et vous n'avez rien dit des mesures correctives que vous envisagez. Quand nous avons déposé notre motion M-885, en novembre 2009, M. Pagani a dit que la rénovation de la patinoire n'était pas facile, mais qu'il s'en occupait, qu'il fallait lui faire confiance – une fois de plus! Or, depuis le mois de novembre,

Interpellation et motions: rénovation de la patinoire des Vernets
et soutien au Genève Futur Hockey

qu'a-t-il fait? Depuis samedi, la saison de hockey est finie, la patinoire est libre: les premiers coups de pioche ont-ils été donnés, les premiers dessins, pour cette deuxième phase, ont-ils commencé? Où en êtes-vous concrètement, Monsieur Pagani?

M^{me} Christiane Olivier (S). Au nom du groupe socialiste, je voudrais répéter que nous renverrons ces deux motions au Conseil administratif. Pour le reste, le débat devient tellement affligeant que je n'ai pas envie de rétorquer, et je clos ici mon intervention!

M. Alexandre Wisard (Ve). Tout à l'heure, M. Hämmerli, notre bien-aimé collègue, a évoqué un coup bas, en parlant du troisième débat que nous avons demandé en juin 2007. Je veux bien que M. Hämmerli soit un passionné, un fidèle du Genève-Servette Hockey Club, bien avant certains autres dans ce parlement, mais je me permets de replacer cette demande de troisième débat dans son contexte. Nous étions donc en juin et le Conseil administratif présentait une proposition de 9 à 10 millions de francs. Quand les questions ont fusé dans la salle, nous avons senti que le dossier n'était pas mûr, que les discussions n'étaient pas abouties avec le GSHC. Le troisième débat, Monsieur Hämmerli, visait à gagner du temps, à donner du temps au nouveau ministre des sports de la Ville de Genève, M. Tornare, et à son collègue M. Pagani, pour négocier avec le GSHC et voir quels étaient ses besoins réels. La demande de troisième débat a réuni plus d'un tiers des voix, conformément à notre règlement, et lorsque la proposition est revenue en septembre 2007 elle a été acceptée à l'unanimité.

Voilà pour remettre l'église au milieu du village: il n'y a pas de coup bas, mais juste des élus qui font de la politique et qui doivent, parfois, donner un peu de temps à leurs magistrats pour peaufiner les dossiers.

M^{me} Ariane Arlotti (AGT). Je me sens obligée d'intervenir à nouveau en entendant les propos de M. Dossan. Je pense qu'il faut comparer des choses comparables. M. Dossan compare la patinoire des Vernets avec le module qui était prévu et qui a été refusé en commission pour l'instant sur la gare des Eaux-Vives, dans le cadre de la construction du CEVA (liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse). Excusez-moi, mais cela n'est pas comparable avec la patinoire des Vernets, où il s'agit de sport d'élite et de sport pour les jeunes. Le complexe aux Eaux-Vives accueillera une crèche, des salles polyvalentes pour la population, des salles de musique et de sports, cela à des tarifs préférentiels. Là, l'idée n'est pas de faire de l'argent ou de promouvoir des activités de prestige: il s'agit de culture et de sport pour tous.

Interpellation et motions: rénovation de la patinoire des Vernets
et soutien au Genève Futur Hockey

Par ailleurs, le Genève-Servette Hockey Club n'est pas le plus mal loti et je peux vous assurer que notre soutien au GSHC ne date pas d'aujourd'hui. Certes, il y a eu beaucoup d'articles dans les journaux et nos séances plénières du mois d'avril se tiennent juste après la finale suisse. Ma foi, c'est un concours de circonstances dû au calendrier, mais notre soutien au club est bien antérieur. Le GSHC est bien loti et, pour pratiquer moi-même divers sports, je sais que tous les sports ne sont pas logés à la même enseigne. Regardez l'athlétisme ou la natation! Ont-ils autant de soutiens financiers? En l'occurrence, on peut se féliciter que le hockey soit soutenu et j'encourage tous les groupes ici à voter ces deux motions. Comme on dit dans le monde du spectacle, *show must go on!*

M. Simon Brandt (R). Mon intervention s'adresse à MM. Tornare et Pagani. J'aimerais juste être certain d'avoir été bien compris tout à l'heure. J'attends de l'intervention à venir de MM. Tornare ou Pagani – dont le silence m'étonne – un engagement clair du Conseil administratif de faire tout ce qui est en son pouvoir pour nous proposer une rénovation cet été. Si je n'ai pas cet engagement-là, je relance le débat... (*Protestations.*) Mesdames et Messieurs, je demande des actes: que votre Conseil administratif prenne ses responsabilités, nous prenons les nôtres!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Tout à l'heure, j'ai parlé de village gaulois et d'esprit clanique, face à une équipe qui nous a rassemblés. Je ne veux pas m'immiscer dans vos débats, mais je trouve décevantes toutes ces confrontations. Monsieur Chevalier, depuis que j'ai repris les sports il y a trois ans, vous ne m'avez jamais entendu opposer le sport populaire et le sport d'élite. Les premiers mots que j'ai prononcés lors du Forum des sports étaient justement pour dire que je me fichais de ces clivages et que les oppositions entre sport populaire et sport d'élite n'avaient plus lieu d'être. Qu'on soit jeune ou aîné, on a tous besoin de modèles. Moi-même, en politique, mes modèles sont Mendès France et André Chavanne. Sans eux, je ne serais peut-être pas là où je suis, je ne serais peut-être pas au Parti socialiste...

Nous avons donc tous besoin de modèles, y compris dans le domaine sportif. Certes, il y a des sportifs qu'on n'admire pas, parce qu'ils usent de stupéfiants ou qu'ils participent, comme certains footballeurs de l'équipe de France ces derniers temps, à des actes répréhensibles et contre la dignité des femmes. Mais, heureusement, beaucoup de sportifs sauvent l'honneur. Nous en recevrons d'ailleurs demain matin au Palais Eynard. Cela pour dire que le clivage auquel vous faisiez allusion ne me concerne pas.

S'agissant des investissements, Monsieur Chevalier, vous êtes président de la commission de la jeunesse et des sports et vous aurez vu que, dans le plan

Interpellation et motions: rénovation de la patinoire des Vernets
et soutien au Genève Futur Hockey

financier d'investissement, j'ai repris tous les projets de rénovations et de futures installations. Cela avec l'accord de mon collègue Pagani, responsable du PFI en tant que magistrat chargé des constructions, et grâce à mes collègues du Conseil administratif qui ont accepté, certes pas toujours à l'unanimité, mes propositions. Il ne s'agit pas pour moi de me justifier, mais je pense qu'en tant que président de la commission de la jeunesse et des sports, Monsieur Chevalier, vos propos ont une légitimité particulière, et c'est pourquoi je suis obligé de corriger ce que vous avez dit.

Par rapport au complexe des Eaux-Vives, Monsieur Dossan, ni l'Association des communes genevoises ni des privés ne vont financer une installation de quartier, une installation de proximité. Ne rêvons pas! A ce sujet, je trouve dommage que la commission des travaux et des constructions ne se soit pas rassemblée derrière cette proposition. J'ai appris que seuls les membres d'A gauche toute!, les socialistes et l'Union démocratique du centre l'avaient votée, mais qu'elle n'avait pas eu l'heur de plaire à une majorité, alors qu'une piscine couverte, notamment, serait bien utile dans le quartier. Toujours est-il que nous reviendrons sur ce dossier.

Par ailleurs, j'espère bien que l'unanimité du Conseil municipal soutiendra le projet Proxi-sport que j'ai présenté l'autre jour avec mes collaborateurs, c'est-à-dire des installations dans les parcs permettant de faire du sport. Ce projet est surtout destiné aux quartiers populaires et j'espère, Mesdames et Messieurs, que vous le voterez, de même que vous voterez des augmentations pour les grandes manifestations que nous avons réactivées. Ainsi, sachez que, le 9 mai, je donnerai le coup d'envoi du Marathon de Genève. C'est dire, Monsieur Chevalier, que nous menons une politique sportive très dynamique.

Pour en revenir à la patinoire, M. Baud a raison lorsqu'il dit qu'on a toujours des exigences nouvelles que la patinoire des Vernets ne peut plus remplir. A un moment donné, vu sa vétusté, on ne pourra plus la lifter et il faudra construire une nouvelle patinoire. Mesdames et Messieurs, je parlais du partenariat avec le privé. Etes-vous déjà allés à Berne, savez-vous comment s'appelle la patinoire de Berne? PostFinance Arena! J'espère donc que la Poste investira, une fois n'est pas coutume, plus d'argent dans le canton de Genève que dans les cantons alémaniques, qu'elle fera un peu plus de sponsoring dans notre canton, au lieu de mettre tous ses œufs en Suisse alémanique. Je ne veux pas réactiver le fossé entre la Suisse alémanique et la Suisse romande, mais je pense que ce serait de bon aloi.

Quant à la participation des communes, il faut quand même rendre hommage à l'ACG qui a donné, en 2008 et 2009, 3,1 millions de francs pour les deux phases de travaux. Ensuite, j'ai pris mon bâton de pèlerin pour demander 500 000 francs supplémentaires et, grâce à nos collègues maires et conseillers administratifs, de

Interpellation et motions: rénovation de la patinoire des Vernets
et soutien au Genève Futur Hockey

gauche, de droite et du centre, cette somme a été votée à la salle du Rondeau de Carouge. Rendons donc hommage aux communes! Prétendre que les communes n'ont rien fait pour la patinoire des Vernets serait une grave injustice.

M. Rémy Pagani, maire. D'abord, j'aimerais rassurer l'intervenante de l'Union démocratique du centre qui disait que la patinoire offrait une image scandaleuse de notre ville. J'ai eu l'occasion de recevoir une délégation chinoise, venant d'une ville qu'on appelle «la Genève de la Chine». J'ai invité ces gens à un match et, croyez-moi, ils ont été impressionnés par l'ambiance et le niveau de la patinoire. C'est donc une erreur de considérer que celle-ci n'est pas une bonne carte de visite.

Cela étant, j'aimerais rappeler quelques réalités très concrètes. Contrairement à mon collègue Manuel Tornare qui définit la politique générale du sport, pour ma part je suis au service des autres départements et ma responsabilité, au moment où les programmes sont définis et avalisés par votre Conseil municipal, est de mettre en œuvre concrètement toutes les constructions.

A l'époque où j'ai été élu, il était question de raser la patinoire des Vernets. Le Conseil d'Etat avait pris la décision, dans le futur projet Praille-Acacias-Vernets, de raser la patinoire. C'est une première réalité. Une deuxième réalité est celle du soutien populaire. Des jeunes sont ce soir à la tribune du public et je m'en félicite, mais il faut savoir que deux votations populaires en ville de Genève ont sanctionné aussi bien l'Etat que la Ville, s'agissant du rapport qu'ils entretenaient avec le sport d'élite, notamment avec le Servette Football Club, et du gouffre financier qu'a été le stade de la Praille.

Mesdames et Messieurs, ce soir, vous allez voter ces deux motions, et je m'en réjouis. Mais nous sommes minoritaires dans le corps électoral genevois, puisqu'à deux reprises ce dernier a rejeté les crédits votés par le Conseil municipal pour le stade de la Praille. Il ne s'agit donc pas de faire les malins et de croire que personne ne contestera les décisions que nous allons prendre, qu'un référendum ne sera pas lancé. Ce n'est pas gagné d'avance et il faudra sérieusement retrousser nos manches pour justifier l'ensemble des décisions prises dans cet hémicycle.

J'en viens à une troisième réalité. Pendant six mois à une année, nous avons étudié un autre projet – que le club demandait – qui consistait à abaisser de 1,50 m le plancher de la patinoire pour monter la jauge à 1100 spectateurs. Ce projet coûtait 15 millions de francs, nous l'avons étudié, puis tout à coup les responsables du club ont fait des calculs et se sont dit que 1500 personnes de plus à 30 francs la place – soyons généreux! – cela n'allait pas chercher loin. Par contre, l'idée de Pagani – car c'est moi qui ai défendu cette idée envers et contre tout – consistant

Interpellation et motions: rénovation de la patinoire des Vernets
et soutien au Genève Futur Hockey

à mettre des loges VIP en haut de la grande tribune, au prix de 10 000 francs la place, était plus rentable. 250 places rapporteraient en effet les 2 ou 2,5 millions de francs qui manquent au club. Sans compter les recettes du restaurant que j'ai aussi proposé.

Par ailleurs, les responsables du club ne revendiquent pas une patinoire à 15 000 places, mais une patinoire à 8000 places au maximum, en rapport avec le million de personnes résidant dans notre région. C'est précisément l'erreur qui a été faite par le Conseil d'Etat pour le stade de la Praille: quand j'étais député, j'avais rédigé le rapport de minorité contre le stade, parce qu'il n'est pas possible d'attirer de manière régulière 15 000 personnes dans notre région. A fortiori, si toutes les patinoires du pays sont rénovées, il va y avoir une concurrence, le prix des joueurs va augmenter et certains clubs ne pourront pas suivre. C'est ce qui s'est passé au niveau du football. Mesdames et Messieurs, je vous invite à réfléchir sérieusement à la question du sport d'élite. Au final, il ne reste souvent que deux ou trois équipes, parce que la surenchère au niveau des prix des joueurs est effrénée. Voilà la réalité.

Cela étant, je continuerai à travailler sur le projet, car vouloir mettre des loges VIP en haut de la grande tribune pose la question de la statique. En effet, le toit de la patinoire est en équilibre et ne s'appuie pas sur la grande tribune. C'est d'ailleurs tout le génie de l'architecte, et nous avons raison de protéger cette patinoire qui a été copiée plusieurs fois en Europe. Alors, le toit en équilibre supportera-t-il 250 places VIP? Nous ne le saurons que la semaine prochaine.

Après avoir abandonné le projet d'abaisser la patinoire de 1,50 m, nous nous dirigeons vers ces loges VIP, si la statique le permet. Mais nous n'arriverons pas à construire les loges définitives avant une année. J'ai pris des contacts encore ce week-end pour essayer d'aménager rapidement des loges provisoires, car c'est la seule solution que je vois à court terme pour permettre au club de boucher les trous.

J'en viens à la motion M-899 concernant l'aide aux jeunes. J'ai reçu les responsables du club et je leur ai demandé – comme aurait dû le faire M. Brandt – s'ils avaient déposé une demande de subvention auprès de la Ville, comme n'importe quel autre organisme, en joignant les statuts, les chiffres et un certain nombre de garanties pour la municipalité. Ils m'ont répondu qu'ils ne l'avaient pas fait. Or il n'y a pas de raison qu'ils ne procèdent pas comme toutes les institutions sportives ou culturelles à qui nous demandons de montrer patte blanche. Je les ai donc invités à présenter leur dossier, ce qu'ils ont fait il y a deux semaines seulement. Nous allons entrer en matière et demain nous déciderons peut-être de vous présenter un crédit.

Reste encore un point, qui explique que je ne suis pas d'accord avec la proposition de boucher complètement le trou financier. Certes, c'est un exploit, le club

Interpellation et motions: rénovation de la patinoire des Vernets
et soutien au Genève Futur Hockey

est allé à deux reprises en finale et j'espère qu'un jour il triomphera. Beaucoup de gens ont sabré le champagne, mais il faudrait aussi que le Canton et les communes passent à la caisse, de même que des sponsors qui, aujourd'hui, attendent de voir... C'est là encore une réalité.

Je vous propose donc d'aller pas à pas. Des décisions doivent être prises, c'est certain, mais je vous encourage à rester sereins et à voter en conscience et en toute connaissance des dossiers. Le GSHC est aujourd'hui un club important, mais qu'en sera-t-il dans dix ans? Nous aurons peut-être sacrifié sur l'autel d'un club la polyvalence de la patinoire qui nous permettrait de rebondir. Pour ma part, j'ai assisté à plusieurs meetings réunissant 30 000 personnes, c'est dire que l'infrastructure de la patinoire des Vernets est encore adaptée aujourd'hui, comme elle le sera demain ou dans dix ans, à diverses activités sportives et culturelles. Nous avons la chance d'avoir un outil bien proportionné et je vous encourage à défendre cette patinoire et ce club. (*Applaudissements.*)

La présidente. Monsieur Simon Brandt, vous avez la parole... (*Protestations.*)

M. Simon Brandt (R). Mesdames et Messieurs, vous ne supportez visiblement pas qu'on vous mette face à vos responsabilités! Vous avez lié les deux motions à mon interpellation et je peux donc prendre la parole autant de fois que je le veux...

Je voudrais souligner deux aspects. D'abord, M. Pagani dit que j'aurais dû prendre contact avec le club. C'est ce que j'ai fait, contrairement à l'Alternative, et c'est précisément ce qui me permet d'être crédible sur ce dossier. Cela m'a permis de le sortir avant tout le monde. Ensuite, Monsieur Pagani, s'agissant du fait que le club n'aurait pas déposé de demande formelle de subvention, cette demande est arrivée chez votre voisin de droite, M. Tornare, qui l'a reçue avant le vote du budget. J'ai l'impression que vous ne communiquez pas entre vous et je trouve cela très dommageable.

Par ailleurs, je prends note, Monsieur Pagani, que vous ferez tout ce qui est en votre pouvoir pour rénover la patinoire cet été. Vous pouvez compter sur nous pour revenir à la charge si, à la deuxième session de juin, nous n'avons rien venu venir.

Maintenant, concernant la construction d'une nouvelle patinoire, je vous annonce d'ores et déjà que, si le Conseil administratif ne prend pas ses responsabilités, nous prendrons les nôtres ces prochaines semaines, en proposant des pro-

Interpellation et motions: rénovation de la patinoire des Vernets
et soutien au Genève Futur Hockey

jets concrets, car nous, Mesdames et Messieurs, nous ne sommes pas seulement là pour servir une clique, mais nous pensons à toute la population!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Brandt, je ne savais pas que vous étiez conseiller administratif depuis quelques mois et que vous fouiniez dans mes tiroirs! Comment pouvez-vous dire que le Genève-Servette Hockey Club m'a fait une demande formelle de subvention? Cela ne s'est pas passé ainsi, Monsieur Brandt. En fait, j'ai proposé aux responsables du club de contacter des fondations, que je ne citerai pas ici par discrétion. J'ai proposé de les accompagner, de rencontrer des personnes morales ou physiques qui pourraient subventionner le club et le mouvement Genève Futur Hockey. Voilà la réalité. C'est là quand même une petite différence, reconnaissez-le! Maintenant, Rémy Pagani et moi-même prenons l'initiative de proposer demain à nos collègues de débloquer une somme, et nous verrons qui votera quoi. J'espère que le seul représentant de la droite au Conseil administratif votera cette somme, car cette fois-ci je ferai connaître sa position!

L'interpellation I-209 est close.

Mise aux voix, la motion M-885 est acceptée à l'unanimité (72 oui).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- procéder immédiatement à l'aménagement des sièges et loges VIP, en concertation avec le Genève-Servette Hockey Club (GSHC), afin d'aboutir au minimum au même nombre que l'année dernière;
- déplacer la régie technique, actuellement en plein milieu des loges du GSHC, dans un endroit qui ne portera pas préjudice aux besoins du club;
- établir en concertation avec le GSHC, et dans l'attente de la troisième phase des travaux, un catalogue des travaux urgents à réaliser ces prochaines semaines afin que la patinoire corresponde véritablement aux besoins du club.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Interpellation et motions: rénovation de la patinoire des Vernets
et soutien au Genève Futur Hockey

Mise aux voix, la motion M-899 est acceptée à l'unanimité (72 oui).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de s'entremettre avec le Genève-Servette Hockey Club en vue d'un soutien accru de la Ville de Genève à l'association Genève Futur Hockey, laquelle vise à créer un encadrement professionnel pour le coaching technique de hockey et un concept sport étude adapté aux spécificités de ce sport;
- de créer une ligne budgétaire ad hoc dès le budget 2011.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

- 4. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 septembre 2009 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un total de 1 149 130 francs, soit:**
- **un crédit complémentaire à la proposition PR-436 de 980 130 francs destiné à la rénovation de l'Orangerie-Théâtre, de ses deux serres attenantes et à la création de la nouvelle buvette, situées au parc La Grange, route de Frontenex 71, sur la parcelle N° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives;**
 - **un crédit de 169 000 francs destiné à couvrir les frais de location d'un théâtre provisoire qui sera installé au parc La Grange, route de Frontenex 71, sur la parcelle N° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-745 A)¹.**

Rapport de M. Christian Lopez Quirland.

Cette proposition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des travaux et des constructions lors de sa séance du 14 octobre 2009. Sous la présidence de M^{me} Maria Pérez, la commission a examiné ce dossier lors des séances des 18 et 25 novembre 2009.

Le rapporteur remercie l'ensemble des fonctionnaires de la Ville qui ont été auditionnés, M. Jorge Gajardo Muñoz pour ses prises de notes, ainsi que la présidente de la commission, M^{me} Maria Pérez, pour avoir organisé les auditions dans les meilleurs délais.

Préambule

Ce dossier, que nous pouvons considérer comme complexe à plus d'un titre: complexité du bâtiment (architecturale), complexité financière, complexité, enfin, dans sa gestion, concerne le bâtiment de l'Orangerie-Théâtre qui est un lieu unique en son genre, de par sa double fonction de théâtre, en été, et d'orangerie, en hiver. Datant du XIX^e siècle et légué à la Ville en 1917, le bâtiment a été classé en 1921.

L'affectation de ce lieu s'est quelque peu modifiée étant donné que l'établissement horticole du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), qui

¹ Proposition, 2183. Motion d'ordre, 5522.

occupait les locaux pendant les mois d'hiver, a quitté les lieux pour s'installer à Veyrier. Pourtant, des végétaux gélifs seront toujours entreposés à l'avenir.

Rappel de la proposition

Le crédit proposé dans la proposition PR-745 est un crédit complémentaire à la proposition PR-436 destiné à la rénovation de l'Orangerie-Théâtre qui a été voté par le Conseil municipal le 16 janvier 2008.

Dans l'exposé des motifs de la proposition PR-745, il est précisé que deux éléments motivent essentiellement cette demande de crédit complémentaire, à savoir (cf. exposé des motifs):

- la variation des coûts des travaux (hausse significative de certains postes, lors du retour des offres, par rapport à la date du devis estimatif);
- les travaux supplémentaires non prévus mais inhérents à la rénovation des bâtiments, le devis général sous-estimé et les exigences légales qui se sont accrues.

Complexité architecturale

Lors de la visite de la commission au Théâtre de l'Orangerie le 18 novembre 2009, nous avons pu constater la «complexité du bâtiment» et être renseignés sur des exemples concrets qui ont influé sur la demande de crédit complémentaire, notamment:

- les baies vitrées dont les joints ont dû être désamiantés;
- dans le domaine de la sécurité, il a fallu ajouter des voies de secours supplémentaires;
- renforcement des appuis et des scellements en bois du plafond qui étaient pourris.

Il nous est rappelé que ce bâtiment est soumis à de fortes contraintes patrimoniales, d'où la complexité des travaux qui peuvent en découler et d'éventuels «surprises» non prévues initialement, mais qui peuvent être onéreuses, ce qui est tout à fait compréhensible.

De plus, suite aux questions concernant les normes légales en matière de sécurité, il est précisé par M. Lopreno, architecte, que celles-ci évoluent constamment.

Complexité financière

La proposition PR-436 a été déposée en novembre 2005, pourtant, les prix indiqués étaient ceux d'août 2003 (date du devis général). Dans l'exposé des

motifs de la proposition PR-745, il nous est expliqué que les soumissions sont rentrées à la fin de 2008 et dans le courant de 2009, soit plus de cinq ans après. Entre 2003 et 2009, les coûts de la construction ont subi une hausse d'environ 15%. Quant aux coûts globaux, ils ont augmenté de plus de 25%, comme le précise M^{me} Payeras Socratidis, cheffe du Service municipal d'architecture. L'augmentation des coûts est principalement due à un devis sous-estimé, des variations de coûts intervenues entre l'estimation du devis et les rentrées des soumissions, ainsi qu'aux normes légales, sans compter les «surprises» du chantier.

Dans la proposition PR-745, des précisions sont données sur les postes qui ont subi des augmentations, notamment le gros œuvre (+ 274 550 francs), les installations sanitaires (+ 44 070 francs) et les aménagements intérieurs 1 (+ 273 860 francs).

Par ailleurs, différents nouveaux travaux ont dû être intégrés (la liste complète se trouvant dans la proposition PR-745), ce qui représente un montant de 501 290 francs.

Il faut noter que la plâtrerie représente une part importante du surcoût.

Complexité dans la gestion

La commission des travaux et des constructions s'est étonnée de la longueur du processus qui a conduit au surcoût depuis 2003 jusqu'à maintenant. Il est à noter que des facteurs «humains» ont pu intervenir dans la complexité de la gestion de ce dossier. A ce titre, la commission a demandé une chronologie des événements pour comprendre le déroulement de ce dossier (*document en annexe à ce rapport*).

Crédit de 169 000 francs destiné à couvrir les frais de la location d'un théâtre provisoire

En plus des dépassements de crédit liés aux travaux de l'Orangerie-Théâtre, la proposition PR-745 intègre une demande afin de couvrir les frais de location d'un théâtre provisoire connu sous le nom de «Tour vagabonde» et qui permettra au Théâtre de l'Orangerie de présenter son programme de l'été 2010 comme ce fut le cas pour l'année 2009. Cette solution transitoire permettra au théâtre de continuer ses activités.

Prises de position et vote

Plusieurs commissaires comprennent les différents problèmes qui ont pu intervenir dans ce dossier, notamment le surcoût dû à de nouveaux travaux, aux

Proposition: rénovation de l'Orangerie-Théâtre

exigences légales, voire les éléments humains, pourtant, ils s'abstiendront lors du vote.

La proposition est acceptée par 10 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 DC); 5 abstentions (1 R, 2 L, 2 UDC). (*Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification.*)

Annexe mentionnée

SÉANCE DU 27 AVRIL 2010 (soir)
 Proposition: rénovation de l'Orangerie-Théâtre



DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
 ET DE L'AMÉNAGEMENT

SERVICE
 D'ARCHITECTURE

CHRONOLOGIE DE L'OPERATION

(Version courte)

nom de l'objet	ORANGERIE – THEATRE/RESTAURATION PETITES SERRES – BUVETTE SAISONNIERE AMENAGEMENTS EXTERIEURS
adresse	Route de Frontenex 71 / Parc La Grange
n° PFI	092.017.05
architecte(s) responsable(s) de l'opération	Madame Barbara Pestalozzi Bourquin
service bénéficiaire	Service des espaces verts (SEVE) et service aux artistes et acteurs culturels.

17 janvier 2003	Séance de présentation du projet d'architecture aux utilisateurs : Affaires culturelles, SEVE, et Service de l'énergie.
7 mai 2003	Dépôt de la demande d'autorisation de construire auprès du DAEL pour la rénovation du bâtiment principal et des deux serres attenantes.
Été 2003	Préparation du devis général.
31 août 2003	Lettre du bureau d'architectes informant que M. Lopreno a eu un grave accident de circulation.
30 septembre 2003	Lettre du service d'architecture signée par Mme Payeras confirmant que la remise du devis général est reportée au printemps 2004 (l'estimatif des coûts est resté celui de 2003).
1 ^{er} avril 2004	Délivrance de l'autorisation de construire N° DD 98483-2 par le DAEL.
1 ^{er} décembre 2004	Extrait du Conseil administratif qui décide, concernant la buvette attenante à l'Orangerie Théâtre (Pavillon en bois léger du parc La Grange). <ol style="list-style-type: none"> <i>d'accepter qu'une nouvelle construction fixe et répondant aux exigences d'hygiène et de sécurité, remplace l'actuelle installation provisoire ;</i> <i>d'autoriser le service d'architecture à préparer une demande de crédit de construction complète qui comprendra la restauration de l'Orangerie - Théâtre et des petites serres attenantes ainsi qu'une nouvelle construction en bois abritant la buvette et sa terrasse, pour un montant total estimé à ce jour à Frs 4'170.000. Ce montant sera cependant réduit, sur proposition du département des affaires culturelles.</i>

Le département des finances consultera le département des affaires culturelles pour le choix du fermier.

SÉANCE DU 27 AVRIL 2010 (soir)
Proposition: rénovation de l'Orangerie-Théâtre

5851

5 août 2005	Dépôt d'une demande d'autorisation de construire pour la création d'une buvette saisonnière auprès du DAEL.
28 septembre 2005	Extrait du Conseil administratif qui approuve la proposition à soumettre au Conseil municipal en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant de Frs 4'558'280, soit : <ul style="list-style-type: none">▪ un crédit de Frs 3'922'760 destiné à la rénovation de l'Orangerie -Théâtre, de ses deux serres attenantes et de la nouvelle buvette, situées au parc La Grange, route de Frontenex 71, sur la parcelle n° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives ;▪ un crédit de Frs 552'300 destiné à l'équipement scénique et au mobilier d'exploitation pour le Théâtre de l'Orangerie ;▪ un crédit de Frs 83'220 destiné à l'équipement d'exploitation pour la buvette.
8-9 novembre 2005	Portant le N° PR-436, la proposition de crédit est inscrite à l'ordre du jour des séances plénières du Conseil municipal et renvoyée à la commission des travaux. <i>Pour mémoire</i> <i>La proposition PR-376 concernant la rénovation des Dépendances de la Villa La Grange est refusée par le Conseil municipal. Les 2 PR étant liées car il fallait d'abord réaliser les vestiaires de la Dépendance pour pouvoir déménager le vestiaire du personnel installé dans le Théâtre, la PR-436 ne pouvait pas être traitée. Ceci explique en partie les longs délais.</i>
12 décembre 2005	Autorisation de construire N° DD 100 065-2 pour la buvette délivrée par le DCTI.
2 mai 2007	Audition du service d'architecture par la commission des travaux pour la présentation de la PR-436 (Power Point disponible).
16 et 18 mai 2007	Réponses aux questions de la commission des travaux.
15 et 16 janvier 2008	Séances plénières du Conseil municipal et vote des 3 crédits de la PR-436.
2 avril 2008	Arrêté du Conseil d'Etat approuvant le vote du Conseil municipal du 16 janvier 2008.
1 ^{er} et 8 septembre 2008	Envoi des premières soumissions liées au gros-œuvre et installations CVSE.
10 et 17 septembre 2008	Deux extraits du Conseil administratif relatifs à la gestion et aux équipements de la buvette ; en annulant la décision du 10, le Conseil administratif, en date du 17 septembre, décide d'ouvrir un appel d'offres pour la gérance et de maintenir l'exigence d'un loyer.
26 et 30 septembre 2008	Rentrée des soumissions.
25 novembre 2008	Démarrage du chantier
25 février 2009	Lettre de M. Lopreno annonçant à la Ville de Genève que l'état des fermes charpente aux points d'appui est très dégradé et exigera des travaux supplémentaires non prévus.
20 mars 2009	Séance sur place avec l'ingénieur, l'architecte et le service d'architecture pour présentation des propositions pour la réparation de la charpente.
Mars 2009	Envoi des soumissions du second-œuvre.

SÉANCE DU 27 AVRIL 2010 (soir)
Proposition: rénovation de l'Orangerie-Théâtre

24 avril 2009	Séance au service d'architecture avec les architectes mandataires pour la présentation de la situation financière. Un dépassement de Frs 918'303 est annoncé. Les adjudications sont retenues.
Mai 2009	Envoi des soumissions pour les équipements scéniques.
30 septembre 2009	Extrait du Conseil administratif qui approuve la proposition à soumettre au Conseil municipal, du 30 septembre 2009, en vue de l'ouverture de deux crédits pour un total de Frs 1'149'130, soit : <ul style="list-style-type: none">- <i>Un crédit complémentaire à la proposition PR-436 de Frs 980'130 destiné à la rénovation de l'Orangerie-Théâtre, de ses deux serres attenantes et à la création de la nouvelle buvette, situées au parc La Grange, route de Frontenex 71, sur la parcelle N° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives.</i>- <i>Un crédit de Frs 169'000 destiné à couvrir les frais de location d'un théâtre provisoire qui sera installé au parc La Grange, route de Frontenex 71, sur la parcelle N° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives.</i>
13 et 14 octobre 2009	Portant le N° PR-745, la proposition de crédit est inscrite à l'ordre du jour des séances plénières du Conseil municipal et renvoyée à la commission des travaux.
18 novembre 2009	Audition du service d'architecture et architectes mandataires par la commission des travaux sur place (visite du chantier et séance dans la cafétéria du SEVE).

M. Christian Lopez Quirland, rapporteur (S). Chers et chères collègues, comme vous avez pu le constater dans mon rapport, ce projet de l'Orangerie-Théâtre a été extrêmement complexe, d'abord sur le plan financier, puisque la commission des travaux et des constructions a été amenée à étudier une augmentation du budget d'environ 15%. Ensuite, ce projet a pris plusieurs années, de 2003 à 2009, au cours desquelles il y a eu des changements légaux au niveau des normes de sécurité. Enfin, l'objet architectural en tant que tel était complexe, puisqu'on ne parle pas là de n'importe quel lieu, mais de l'Orangerie qui a aujourd'hui deux affectations: une pour le théâtre et une pour les serres en hiver.

Les fonctionnaires ont fait tout ce qu'ils ont pu – en tant que rapporteur, je les remercie, ainsi que le procès-verbaliste – pour nous donner tous les éclaircissements nécessaires. Cette proposition est un projet phare, dont la complexité nous permettra de tirer des enseignements pour l'avenir, nous l'espérons. Encore une fois, je souligne que les fonctionnaires de la Ville ont fait un excellent travail et nous ont donné l'ensemble des documents dont nous avons besoin pour prendre une décision.

Premier débat

M. Georges Queloz (L). Il est vrai qu'il est difficile de refuser ce crédit complémentaire, car les travaux sont en cours. Néanmoins, nous nous abstenons sur cet objet pour une question de maîtrise des coûts. En effet, alors que nous votons des crédits d'étude, il y a ensuite des dépassements, des choses qui, soi-disant, n'ont pas pu être prévues malgré le grand nombre d'architectes dans l'administration... Il s'agit là d'un des derniers chantiers dont M. Pagani a hérité et c'est la raison pour laquelle je ne m'étendrai pas plus pour dénoncer ce crédit complémentaire. Mais nous sommes mécontents et, pour montrer notre mécontentement, les libéraux s'abstiendront sur cet objet.

M. Guy Dossan (R). En commission, le groupe radical s'est abstenu, dans une sorte de réaction épidermique face à la gestion de ce dossier. Comme vient de le dire le préopinant libéral, c'est un héritage du prédécesseur de M. Pagani. J'ai entendu les félicitations du rapporteur aux fonctionnaires, mais il a quand même fallu sept ans pour réaliser ce projet! En 2003, le devis général est présenté et il est voté en 2005 par le Conseil municipal, mais les prix n'ont pas été actualisés – c'est un oubli! On nous présente donc quelque chose qui n'est déjà plus d'actualité. Ensuite, on nous explique qu'il y a eu des problèmes humains – l'architecte en charge a été absent très longtemps. Mais il est quand même inquiétant qu'un

projet s'arrête parce qu'une personne est accidentée... Si c'est ainsi pour tous les projets, on peut comprendre pourquoi nous avons de la peine à dépenser les 100 millions d'investissements prévus chaque année...

En l'occurrence, on connaît l'engouement de la population pour le Théâtre de l'Orangerie. Celui-ci a besoin de son outil de travail et ce soir nous voterons ce crédit pour finir les travaux. Mais nous nous posons des questions sur la gestion de ce dossier, sachant que sept ans auront passé entre le moment où le projet a été lancé et le moment où il sera enfin terminé!

M. Pascal Rubeli (UDC). Pour notre part, ce qui nous a surtout étonnés, c'est la durée des travaux. Je siégeais déjà à la commission des travaux en 2003 et j'ai vu passer ce dossier, je l'ai vu repartir, revenir... Il y a eu des confusions, un changement de la loi, des personnes malades, on ne savait plus très bien ce qui avait été voté ou non... Nous avons eu le sentiment qu'il y avait un manque de maîtrise dans la conduite de ce dossier, repris entre temps par un autre magistrat. Tout cela nous a rendus très dubitatifs.

Néanmoins, nous ne sommes pas opposés à ces travaux qui sont nécessaires et qui répondent à un véritable besoin. L'Orangerie doit disposer de bâtiments adéquats. Aussi, pour ne pas faire capoter le projet, nous nous en tiendrons à la position prise en commission, c'est-à-dire que nous nous abstenons, dans une sorte de saute d'humeur, dirons-nous.

M. Christian Lopez Quirland (S). Suite à mon intervention de tout à l'heure, je souhaiterais souligner quelques éléments. Ce dossier traîne depuis sept ans, c'est vrai, et tout le monde l'a reconnu. Les fonctionnaires ont fait amende honorable et ont reconnu qu'il y avait eu des dysfonctionnements. Mais il faut dire aussi que certains éléments sont difficilement maîtrisables quand on fait des travaux sur un bâtiment tel que l'Orangerie-Théâtre. Ainsi, quand on constate que les boiseries sont plus abîmées que prévu, il est clair qu'on est obligé de dépasser les budgets. Il y a eu des problèmes de conduite du dossier, mais il faut reconnaître qu'on ne peut pas tout maîtriser s'agissant d'un tel objet architectural, qui est classé. Nous, socialistes, nous en tirerons des enseignements et nous voterons sans problème ce crédit.

M. Rémy Pagani, maire. Je sais gré à l'Entente et à l'Union démocratique du centre de contenir leurs réactions épidermiques par rapport à ce projet. Je trouve un peu facile de faire des reproches à mes prédécesseurs. Pour ma part, je pour-

rais dire, par exemple, que j'ai mis fin à un mandat d'architecte qui durait depuis vingt ans et qui n'avait rien donné. Malheureusement, il y a parfois des processus qui prennent du temps et j'essaie, avec l'administration et les professionnels qui nous entourent, d'y remédier au mieux.

Toujours est-il que nous sommes ici face à un bâtiment ancien et qu'en plus, entre temps, les normes de feu ont changé. C'est précisément pour cela qu'il faut faire les travaux rapidement, sachant qu'entre le début et la fin d'un chantier des normes peuvent changer et qu'on risque des dépassements. Je le répète, s'il s'agissait d'un bâtiment neuf ou plus récent, je comprendrais que vous soyez dubitatifs. Mais, ici, le bâtiment est un bijou et nécessite les plus grands égards. Passer une soirée d'été dans ce théâtre si bucolique est complètement dépayasant. C'est pourquoi il nous faut faire un effort sur nous-mêmes. J'espère qu'une majorité se dessinera pour achever les travaux et pour que nous puissions relouer la tente élisabéthaine, qui a fait les joies du public pendant la restauration l'été passé. Je vous remercie par avance de votre vote.

M. Georges Queloz (L). Je trouve un peu facile d'argumenter en disant que les normes du feu ont changé – d'ailleurs, il faudra nous transmettre ces normes... Je voudrais tout de même rappeler que, lors des études, des sondages sont effectués, on creuse, on examine l'état de la poutraison, des murs, et pour cela on dépense des sommes importantes. De plus, lorsqu'il ne s'agit pas d'une nouvelle construction, on sait que le montant des divers et imprévus est beaucoup plus important. Bien sûr, vous me direz qu'avec le temps, forcément, les coûts ont augmenté et vous pourrez trouver mille et un arguments. Mais vous devez comprendre que nous ne pouvons pas continuer comme cela.

Ce soir, il y aura de toute façon une majorité pour accepter cette proposition, parce qu'il faut finir le chantier. Mais vous devez comprendre, Monsieur Pagani, que nous ne pouvons pas continuer à accepter des dépassements qui flirtent avec les 33%!

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est accepté sans opposition (48 oui et 13 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté sans opposition (47 oui et 13 abstentions).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire à la proposition PR-436 de 980 130 francs destiné à la rénovation de l'Orangerie-Théâtre, de ses deux serres attenantes et à la création de la nouvelle buvette, situées au parc La Grange, route de Frontenex 71, sur la parcelle N° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 980 130 francs.

Art. 3. – Un montant de 19 220 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie avec le crédit initial selon les mêmes modalités.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 169 000 francs destiné à couvrir les frais de la location d'un théâtre provisoire qui sera installé au parc La Grange, route de Frontenex 71, sur la parcelle N° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives.

Proposition: modification des limites de zones au parc Geisendorf

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes sur d'autres rubriques de charges ou par de nouveaux produits du budget 2010 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2010, sur le centre de coût 310699, nature comptable 316160, «Location d'autres équipements et divers».

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

5. Proposition du Conseil administratif du 17 mars 2010, sur demande du Département des constructions et des technologies de l'information, en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones N° 29740-211 sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex (création d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public et de trois zones de verdure) au parc Geisendorf (PR-783).

Un restaurant scolaire et des locaux d'activités surveillées sont nécessaires à l'école de Geisendorf, mais les dispositions légales relatives aux zones de construction en rendent la réalisation impossible. Cette situation de blocage a conduit le Conseil administratif à prendre l'initiative d'un projet de modification des limites de zones et à en saisir les autorités cantonales.

Après une mise au point définitive du projet et une enquête technique menée en août 2009 par le Département du territoire, le Département des constructions et des technologies de l'information a fait sienne la proposition du Conseil administratif en ouvrant l'enquête publique le 15 février 2010 et en la soumettant au Conseil municipal.

A l'appui de sa demande, le Département des constructions et des technologies de l'information nous a transmis les explications suivantes sous la forme de l'exposé des motifs ci-après. Pour une meilleure compréhension, un seul passage, ci-dessous en italique, a été modifié:

Exposé des motifs*«1. Situation du périmètre*

»Le périmètre faisant l'objet du présent projet de modification des limites de zones est situé au sein même du parc Geisendorf, entre la rue de Lyon, la rue de la Poterie, la rue Liotard et la rue Lamartine. Il se trouve actuellement en zone 5, à l'exception d'une petite partie du secteur affectée à la zone de verdure. L'ensemble du parc Geisendorf représente une surface d'environ 53 165 m² et forme une poche bâtie de faible densité au sein de la zone 3 ordinaire. D'une superficie totale d'environ 22 365 m², le périmètre du présent projet de modification des limites de zones fait partie intégrante du parc Geisendorf. Il concerne, les parcelles N^{os} 817, 833, 839, 840, 841, 1542, 2978, 3820 et pour partie les parcelles N^{os} 800, 801, 812, 813, 814, 815, 816, 818, 2147, 2901, 2902, 3194, 3650, 4668 (dp), 4671 (dp). Hormis les parcelles 800, 801 et 818 qui sont en mains privées, l'ensemble des parcelles concernées est propriété de la Ville de Genève.

«2. Objectif du projet de modification des limites de zones

»Les trois écoles (Poterie, Faller et Central) et les espaces verts s'entremêlent si étroitement que le nom de Geisendorf ne peut pas être attaché au seul groupe scolaire ou au parc très fréquenté par les habitants du quartier. Conçu comme un ensemble de pavillons dans un espace de verdure par les architectes Georges Brera et Paul Waltenspühl, le groupe scolaire s'est réalisé par étapes entre 1952 et 1969 en utilisant des terrains de villas acquis par la Ville de Genève, dont le plus important appartenait à la famille Geisendorf.

»Le nombre d'enfants scolarisés est actuellement stable (environ 600 élèves) mais les besoins de prise en charge hors des heures d'enseignement augmentent fortement d'année en année. La commune doit ainsi construire rapidement un nouveau pavillon pour abriter un restaurant scolaire et des locaux parascolaires, les conditions d'accueil étant aujourd'hui considérées comme très problématiques. Le restaurant actuel, aménagé dans le bâtiment du Département de l'instruction publique (DIP), situé au 58, rue de Lyon, pose en effet des problèmes de cohabitation avec les activités administratives et n'a une capacité que de 120 places alors que 200 enfants sont inscrits. La situation n'est pas meilleure pour l'accueil parascolaire dans la villa Lamartine, construction très vétuste et inadaptée aux besoins.

»Les diverses solutions explorées par la Ville de Genève depuis 2004 ont démontré qu'il est vain de rechercher une solution dans les bâtiments existants et que la réalisation d'un nouveau bâtiment fonctionnel et adapté aux besoins s'impose. Toute nouvelle réalisation se heurte toutefois au dispositif législatif actuel des zones de construction: la partie sud du site de Geisendorf est classée en zone de verdure, alors que la partie nord est classée en zone de villas avec un

indice maximal d'utilisation du sol de 0,2, indice aujourd'hui probablement déjà dépassé par les constructions scolaires existantes. Comme elle le souligne dans son plan directeur communal, la Ville de Genève souhaite garantir la faisabilité des équipements scolaires. Elle a ainsi sollicité le Département du territoire pour entreprendre une modification des limites de zones afin de remplacer la zone 5 actuelle, déjà largement utilisée pour de l'équipement, par une zone de développement 3 destinée à de l'équipement public. Les études du site entreprises en vue de cette modification ont par ailleurs démontré l'intérêt d'adapter les limites de la zone de verdure.

»3. *Etat des lieux*

»Trois bâtiments du complexe scolaire sont situés en zone de verdure: à l'est, l'école enfantine réalisée en 1953, au centre, l'école primaire de 1956, et le centre pédagogique, à l'ouest, construit plus tardivement (1965). La zone 5 comprend les salles de gymnastique construites en 1956 et 1969 et le bâtiment complémentaire pour l'enseignement du degré primaire, construit en 1965, situé en bordure de la rue Fallier. Le solde du périmètre de la zone 5 est occupé par la villa située au 16 bis, rue Lamartine et utilisée actuellement pour les activités parascolaires, et trois villas situées aux 21, 23 et 29, rue Liotard, louées à la Ville de Genève comme habitations. Ces villas ont été réalisées après le découpage d'anciens domaines à la fin des années 1880.

»Le groupe scolaire réalisé par Georges Brera et Paul Waltenspühl est considéré comme un témoin majeur de l'architecture du XX^e siècle à Genève. Bien qu'il n'existe pas de mesure formelle de protection, la qualité de cet ensemble, constitué non seulement de bâtiments mais aussi d'aménagements extérieurs particulièrement soignés, exige que toute intervention sur le site en conserve l'esprit et la finesse architecturale. La conception d'origine attribuait ainsi un rôle important aux espaces verts publics. Le système de plantation devait, par les essences choisies et leur ordonnance, donner un bon éclairage des salles de classes et définir des vues et des parcours agréables dans le parc.

»4. *Modification des limites de zones*

»Le contour de la zone de verdure est retracé de manière à permettre la réalisation d'un bâtiment destiné à restaurant scolaire et aux activités parascolaires dans le secteur de la villa Lamartine qui devra être démolie. La nouvelle limite augmente cependant la surface de la zone de verdure aux abords du centre pédagogique. La zone de développement 3 affectée à de l'équipement public, constituée au-delà de cette nouvelle limite, facilitera l'implantation du nouveau bâtiment, qui devra être en harmonie avec le complexe de Geisendorf et ses aménagements extérieurs. La Ville de Genève entend organiser un concours d'architecture pour la réalisation d'un bâtiment dont la surface de plancher sera de l'ordre de

Proposition: modification des limites de zones au parc Geisendorf

1300 m². Le pavillon à construire sera l'occasion de mettre en valeur les espaces de préaux et de parc dans ce secteur aujourd'hui à l'écart du site de Geisendorf.

»*Les limites de la nouvelle zone de développement 3 permettront également la réalisation à terme d'un ou plusieurs petits équipements de quartier aux abords de la rue Liotard en étendant les surfaces de parcs accessibles au public sur les parcelles de la Ville de Genève, actuellement d'usage privé. Le découpage proposé des zones vise à rendre possible la réalisation d'un pavillon parallèle à l'école enfantine selon le plan d'origine de Brera et Waltenspühl, ou à réaliser un pavillon implanté en bordure de rue, à la manière de l'extension de 1965 sur la rue Faller. La Ville de Genève n'a actuellement pas de projet concret pour ce secteur. Le présent projet de modification des limites de zones augmente légèrement la superficie de la zone de verdure existante. Il n'a donc pas de réelle incidence pour les nombreux usagers du parc. En admettant deux réalisations nouvelles, l'une à court terme sur le site de la villa Lamartine, l'autre à long terme sur la rue Liotard, le potentiel à bâtir envisageable serait de l'ordre de 2000 à 2500 m², soit une augmentation minime sur l'ensemble du périmètre de Geisendorf qui doit conserver son rôle de poumon de verdure pour le quartier.*

»5. Degrés de sensibilité OPB

»En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité II aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone de développement 3 affectée à de l'équipement public et le degré de sensibilité II (pour les bâtiments comprenant des locaux sensibles au bruit) aux biens-fonds compris dans le périmètre des zones de verdure prévues par le projet de modification des limites de zones.»

Commentaires du Conseil administratif

Le Conseil administratif est bien entendu très favorable à ce projet qu'il a lui-même lancé et dont la préparation a été largement assurée par le Service d'urbanisme avec les contributions du Service des écoles, du Service des espaces verts, du Service d'architecture, de l'Unité des opérations foncières, de l'Unité de la conservation du patrimoine et de la Gérance immobilière municipale.

Le projet de loi qui sera soumis à la décision du Grand Conseil est le suivant:

«Le GRAND CONSEIL de la République et Canton de Genève décrète ce qui suit:

Art. 1 Approbation du plan

¹Le plan N° 29740-211, dressé par le département en charge de l'aménagement le 18 juin 2009, modifiant les limites de zones sur le territoire de la Ville de

Proposition: modification des limites de zones au parc Geisendorf

Genève – section Petit-Saconnex (création d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public et de trois zones de verdure) au parc Geisendorf est approuvé.

²Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

Art. 2 Degré de sensibilité

En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité II aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone de développement 3 affectée à de l'équipement public et le degré de sensibilité II (pour les bâtiments comprenant des locaux sensibles au bruit) aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone de verdure créés par le plan visé à l'article 1.

Art. 3 Dépôt

Un exemplaire du plan N° 29740-211 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux Archives d'Etat.»

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil administratif vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre q), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des constructions et des technologies de l'information;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – De donner un préavis favorable au projet de loi modifiant les limites de zones N° 29740 sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex (création d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public et de trois zones de verdure) au parc Geisendorf.

Annexe: un exemplaire du plan N° 29740-211

La proposition est renvoyée à la commission de l'aménagement sans débat de préconsultation.

6. Proposition du Conseil administratif du 17 mars 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 289 030 francs destiné à l'amélioration de deux zones 30 km/h existantes, dans les quartiers Cluse-Roseraie et Mervelet, et à la création d'une nouvelle zone 30 km/h dans le quartier des Délices (PR-784).

Préambule

Depuis plusieurs années, les zones 30 km/h se sont considérablement développées dans les centres urbains et quartiers résidentiels. Ce phénomène est constaté en Suisse, mais également dans plusieurs villes de France, Belgique, Allemagne et Autriche. En ville de Genève, il en existe actuellement quinze et plusieurs secteurs sont à l'étude.

La création de ces zones répond à plusieurs demandes.

En premier lieu, les zones 30 km/h satisfont aux enjeux de la sécurité routière. La vitesse constitue à la fois un facteur de risque d'accidents et un facteur aggravant. Par la modération de la vitesse de circulation, les déplacements sur les voies deviennent plus sûrs pour tous les types d'usagers, notamment pour les plus vulnérables, comme les piétons ou les cyclistes.

En deuxième lieu, les zones 30 km/h répondent aux enjeux de la qualité de vie. Dans les quartiers des centres-villes, les voies sont principalement aménagées pour la circulation des véhicules motorisés. Les charges de trafic des véhicules de transit et de destination sont très importantes. Des nuisances dues aux pollutions atmosphériques et au bruit sont engendrées et portent atteinte à la santé des habitants ou des travailleurs.

A ce sujet, l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) et l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) édictent des valeurs limites d'immissions à ne pas dépasser. Le cas échéant, des mesures d'assainissement doivent être prises par les autorités responsables.

De plus, l'OPB, dans son chapitre 4, prévoit l'assainissement de toutes les routes dépassant les valeurs limites admises, pour le 31 mars 2018 au plus tard.

Face à l'urbanisation toujours plus dense des centres-villes et aux charges de trafic en augmentation constante, se dégage également une forte volonté locale des habitants, commerçants, parents d'élèves et autres riverains de se réappropriier l'espace. C'est un autre aspect de recherche d'une meilleure qualité de vie: la liberté de mouvement et l'amélioration du cadre de vie. Le partage de la

chaussée pour tous les utilisateurs est particulièrement indiqué pour les routes de quartier. Elles deviennent ainsi un lieu de vie convivial. Des aménagements spécifiques sécurisent les voies et valorisent l'espace urbain. Piétons, écoliers, cyclistes et automobilistes cohabitent et évoluent ensemble.

En troisième lieu, les zones 30 km/h s'insèrent dans des études globales de circulation et de déplacements urbains. Pour faire face à l'augmentation du trafic motorisé et aux engorgements provoqués vers les pôles d'attractivité; les collectivités publiques, en complément au développement en transports collectifs, souhaitent promouvoir les mobilités douces. La zone 30 km/h est une de ces mesures d'incitation.

De plus, l'aménagement cohérent de ces zones en différents endroits de la ville permet de créer de vrais circuits continus et sécurisés, assurant les déplacements sécurisés à pied ou à vélo. Ainsi, la qualité de vie des habitants est améliorée tant sur le plan de la santé publique que de la sécurisation des déplacements.

La création et l'aménagement des zones 30 km/h sont régis par plusieurs textes de loi:

L'article 3 de la loi sur la circulation routière (LCR) donne la compétence aux cantons et aux communes d'édicter sur certaines routes «... *non ouvertes au grand transit...*» des limitations ou prescriptions «... *pour assurer la sécurité, faciliter ou régler la circulation... pour satisfaire à d'autres exigences imposées par les conditions locales*».

L'ordonnance sur la signalisation routière (OSR) traite aux articles 2a, 22a, 108, de la signalisation des zones 30 km/h. Un modèle de début et fin de zone 30 km/h est présenté dans l'annexe 2, chapitre 2, signaux de prescription, point b) prescriptions de circulation aux numéros 2.59.1 et 2.59.2.

Le 28 septembre 2001, le Conseil fédéral a promulgué l'ordonnance sur les zones 30 et zones de rencontre 743.213.3. Cette loi, art. 1, «... *règle les détails à observer lors de l'instauration de zones 30...*». Une expertise est requise au préalable. Afin d'établir l'efficacité des aménagements de la zone, un bilan doit être établi au plus tard un an après la mise en place. Des mesures supplémentaires doivent être apportées dans le cas où l'objectif développé dans l'expertise n'est pas atteint.

Il est à noter que la zone 30 doit être facilement reconnaissable «... *le début et la fin de la zone doivent être mis en évidence par un aménagement contrasté faisant effet d'une porte...*», article 5.

Enfin, les passages pour piétons sont en principe inexistant, sauf lorsque des besoins spéciaux en matière de sécurité l'exigent, comme à proximité des écoles

Proposition: amélioration et création de zones 30 km/h

et homes. La priorité de droite s'applique, sauf cas particulier, et une signalisation n'est utilisée que si des raisons de sécurité l'exigent.

Au niveau cantonal, la loi sur les routes L 1 10 du 28 avril 1967 définit à l'article 3A, alinéa 1, une hiérarchie du réseau routier. Le réseau routier primaire a comme fonction «... *d'assurer les échanges fluides entre les différents secteurs de l'agglomération...*». Le réseau secondaire assure les échanges entre les différents quartiers de l'agglomération; quant au réseau routier de quartier, il assure la desserte des habitants et des activités.

Les routes du réseau primaire correspondent aux voies «... *ouvertes au grand transit...*», article 3 de la LCR. C'est principalement dans le réseau routier de quartier que peuvent être créées les zones 30 km/h.

Il convient également de citer la loi cantonale L 1 11 sur les zones 30 et les zones de rencontre, du 20 novembre 2007, qui complète le cadre législatif.

Exposé des motifs et description des travaux

Amélioration de deux zones 30 existantes: Cluse-Roseaie et Mervelet

Il est à noter que, pour les deux zones existantes, un bilan a été établi, afin d'évaluer l'efficacité des mesures d'aménagement initialement mises en place, tel que requis par l'ordonnance fédérale relative aux zones 30 et zones de rencontre, du 28 septembre 2001, ainsi que par la loi cantonale sur les zones 30 et les zones de rencontre, en vigueur depuis le 20 novembre 2007.

Concernant le processus participatif en rapport avec les compléments à la zone 30 de Cluse-Roseaie, une concertation a été organisée le 21 septembre 2005. Cette séance a permis de recueillir les remarques et avis des associations d'habitants qui avaient pour la plupart déjà participé aux séances de coordination et de concertation lors de la mise en place de la zone. En complément, un questionnaire et une information dans le journal de la maison de quartier ont permis de recueillir un avis plus large.

Pour ce qui est du quartier du Mervelet, un questionnaire a été élaboré en collaboration avec l'association des habitants du quartier. Il a été distribué par l'association et a permis de recueillir les avis et remarques sur les sujets importants pour l'analyse et l'amélioration de la zone 30.

1. Quartier Cluse-Roseaie

Les améliorations portent sur une meilleure visibilité de la zone, notamment au travers de la transition du réseau routier «classique» à modérer.

Aménagements à prévoir:

- 23 miniseuils (+ 3 cm) sur portes d'entrées;
- 3 passages piétons;
- 6 coussins berlinois;
- 1 kit école;
- 2 rétrécissements de voie;
- 2 modifications de disposition du stationnement;
- 6 avancées de trottoir (marquage et potelets);
- 1 marquage au sol «STOP».

2. *Quartier du Mervelet*

Certaines améliorations doivent être apportées afin d'accroître l'efficacité du dispositif de modération.

Aménagements à prévoir:

- Ajustements ponctuels de la disposition des cases de stationnement;
- suppression d'un stop;
- 1 miniseuil (+ 3 cm) sur porte d'entrée;
- 4 coussins berlinois;
- 25 pastilles placées en tête de stationnement.

Création d'une nouvelle zone 301. *Quartier des Délices*

La zone à créer est délimitée par la rue des Charmilles, la rue de l'Encyclopédie (incluse), la rue Voltaire et la rue de Lyon. Elle vient s'insérer entre deux zones 30 déjà existantes dans les quartiers de Liotard et de Saint-Jean.

Toutes les rues comprises dans le périmètre concerné appartiennent au réseau de quartier. Il est à noter que les bus de la ligne N° 27 des Transports publics genevois circulent dans la rue des Délices. Les aménagements modérateurs mis en place dans cette rue ont donc été dimensionnés afin d'accroître la sécurité des déplacements, tout en améliorant la progression des véhicules des transports en commun.

Aménagements à prévoir:

- 9 totems;
- 7 miniseuils (+ 3 cm) et 2 revêtements rectangulaires colorés sur portes d'entrées;

Proposition: amélioration et création de zones 30 km/h

- 8 coussins berlinois;
- 6 passages piétons, dont 2 à l'extérieur du périmètre de la zone 30 (à l'intérieur du périmètre de la zone 30, les passages sont situés à proximité d'un home pour personnes âgées, ainsi qu'au niveau de liaisons piétonnes importantes);
- 12 avancées de trottoir en marquage et potelets;
- 5 avancées de trottoir en béton;
- 1 élargissement de trottoir;
- 1 îlot central;
- élargissement de 2 îlots centraux;
- 13 pastilles en béton;
- adaptations des marquages routiers.

Planification des futures zones 30

Depuis 1990, date de la première réalisation d'une zone 30, la Ville de Genève a privilégié une mise en place progressive des mesures de modération, quartier par quartier, afin de répondre aux demandes des associations d'habitants et de parents d'élèves.

Ainsi, plusieurs zones 30 ont été réalisées à ce jour, dans de nombreux quartiers (voir plan annexe 2).

Deux nouvelles zones 30 seront réalisées en 2010 dans les quartiers de la Jonction et des Eaux-vives.

La stratégie retenue pour la suite des réalisations prévoit, en 2013, la création de nouvelles zones 30 dans les secteurs Sécheron, Valais, Ferrier, Carouge Nord. Une proposition y relative devrait être présentée au Conseil municipal en 2012.

Enfin les secteurs Voie-Creuse, Bautte-Dassier, Banques, Saint-Léger, Roches-Mussard, Contamines-Crespin, Pedro-Meylan, Athénée, Crêts-de-Champel et Praille-Vernets seront ultérieurement concernés à l'issue d'études spécifiques.

Obligation légale

Les travaux de construction, d'élargissement et de correction des voies publiques communales et des ouvrages d'art qui en dépendent sont à la charge de la Ville de Genève, selon l'article 23 de la loi sur les routes (L 1 10).

Estimation des coûtsGénie civil*A) Amélioration des deux zones 30 existantes*

1. Quartier Cluse-Roseraie		
– Exécution de miniseuils	23 p.	80 500
– Exécution de coussins berlinois	6 p.	42 000
2. Quartier du Mervelet		
– Exécution de miniseuil	1 p.	3 500
– Exécution de coussins berlinois	4 p.	26 800
– Exécution de pastilles	25 p.	91 250
Total		<u>244 050</u>

B) Création d'une nouvelle zone 30

1. Quartier des Délices		
– Exécution de miniseuils	7 p.	24 500
– Exécution de coussins berlinois	8 p.	53 600
– Exécution de pastilles	13 p.	47 300
– Création d'avancées de trottoir en béton type Ville de Genève	650 m ²	215 000
– Création d'un îlot central	25 m ²	8 150
– Réalisation d'abaissements de trottoirs	30 p.	120 000
– Travaux de réfection de chaussée avant réalisation du marquage	325 m ²	<u>65 000</u>
Total		<u>533 550</u>

Serrurerie

Fourniture et mise en place de potelets	115 p.	40 250
Fourniture et mise en place de totems	9 p.	31 500
Fourniture et mise en place de bornes réfléchissantes	31 p.	<u>13 950</u>
Total		<u>85 700</u>

Marquages

Exécution de marquages	global	<u>95 000</u>
Total		<u>95 000</u>

Honoraires

Ingénieurs civils		80 000
Géomètre		<u>20 000</u>
Total	10,4%	100 000
Information et communication	6,3%	<u>60 000</u>
Total HT		1 118 300
TVA 8% (arrondi)		<u>89 500</u>
Total TTC		<u>1 207 800</u>

Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)	48 300
Total TTC	1 256 100
Intérêts intercalaires: $\frac{TTC \times 18 \times 3,5\%}{2 \times 12}$	32 930
Total TTC	<u>1 289 030</u>

Validité des coûts

L'estimation du coût des travaux est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil (ouvrages similaires 2009).

Les incertitudes conjoncturelles liées à l'évolution de la situation du marché des travaux de génie civil peuvent avoir une incidence de l'ordre 15% sur les montants estimés.

Aucune hausse de prix éventuelle n'est comprise dans les montants présentés.

Programme des travaux

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront commencer après le vote du Conseil municipal et dureront environ douze mois. La durée de l'opération est estimée à dix-huit mois.

Agenda 21 et choix écologiques

Il est prévu d'utiliser de la grave recyclée en centrale pour le remblayage des fouilles et les trottoirs type Ville de Genève seront réalisés en béton composé de matériaux recyclés.

Les enrobés bitumineux utilisés sur les chaussées et les trottoirs sont constitués, en partie, de matériaux recyclés.

Personnes à mobilité réduite

Il sera tenu compte, lors de l'exécution des travaux décrits dans la présente demande de crédit, de la thématique des déplacements des personnes à mobilité réduite, ainsi que des malvoyants.

Pour ce faire, sur tous les axes piétonniers, situés sur les aménagements proposés, la continuité des cheminements sera assurée. Des bandes podotactiles seront mises en place au droit des abaissements de trottoir et le décrochement vertical de la bordure se limitera à 1cm au maximum.

Information et communication

Ce budget correspond à la mise en œuvre d'une information publique, ciblée auprès des riverains et des commerçants, ainsi qu'envers les personnes qui traversent les périmètres des zones 30 km/h. Il comprend aussi l'envoi d'une lettre tout-ménage, accompagnée d'un dépliant informatif, la pose d'affiches grand format sur le terrain, ainsi que d'un montant prévu pour organiser une inauguration, avec une partie festive.

Montants information communication: 40 000 francs pour les travaux d'amélioration des deux zones 30 existantes et 20 000 francs pour les travaux de la nouvelle zone 30.

Autorisation de construire

Dans le cadre de travaux d'aménagement, une requête en autorisation de construire sera présentée pour les quartiers Cluse-Roseraie et Mervelet.

Pour le quartier des Délices (nouvelle zone 30), une requête en autorisation de construire (DD 102939-7) a été déposée le 4 juin 2009 au Département des constructions et des technologies de l'information.

Régime foncier

Les parcelles sur lesquelles se situent les objets de la présente demande de crédit font partie du domaine public communal de la Ville de Genève.

Intérêts intercalaires

La durée de l'opération étant de dix-huit mois, les intérêts intercalaires doivent être pris en compte et sont inclus dans le chiffrage de la présente demande de crédit.

Référence au 5^e plan financier d'investissement

Cet objet est inscrit au 5^e plan financier d'investissement 2010-2021 (page 83), sous le numéro 102.020.02 en PRA «Aménagement zones 30 km/h - 2^e étape» pour un montant de 1 300 000 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maître d'œuvre

Les projets d'aménagement de la présente demande de crédit ont été élaborés par le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, en collaboration avec le Service du génie civil.

Proposition: amélioration et création de zones 30 km/h

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service du génie civil.

Budget prévisionnel d'exploitation

La réalisation de ce projet entraîne une charge d'exploitation supplémentaire pour le département des constructions et de l'aménagement, à savoir:

- *Service du génie civil*: 3500 francs par année pour l'entretien des potelets, sur le compte 313410.26020099;
- *Service du génie civil*: 2500 francs par année pour l'entretien du marquage, sur le compte 314120.26020299.

L'entretien, le nettoyage et l'éclairage des autres ouvrages seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et n'entraîneront pas de charge d'exploitation supplémentaire.

Charge financière

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 86 645 francs pour les travaux d'amélioration des zones 30 existantes et pour les travaux de réalisation des nouvelles zones 30.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 1 289 030 francs destiné à l'amélioration de deux zones 30 km/h exis-

tantes dans les quartiers Cluse-Roseiraie et Mervelet et à la création d'une nouvelle zone 30 km/h dans le quartier des Délices.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 289 030 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2032.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à consulter, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Annexes: 1 plan Ville de Genève – Zone 30 km/h – quartier des Délices
1 plan Ville de Genève – Zones 30 km/h – étapes de réalisation



Ville de Genève

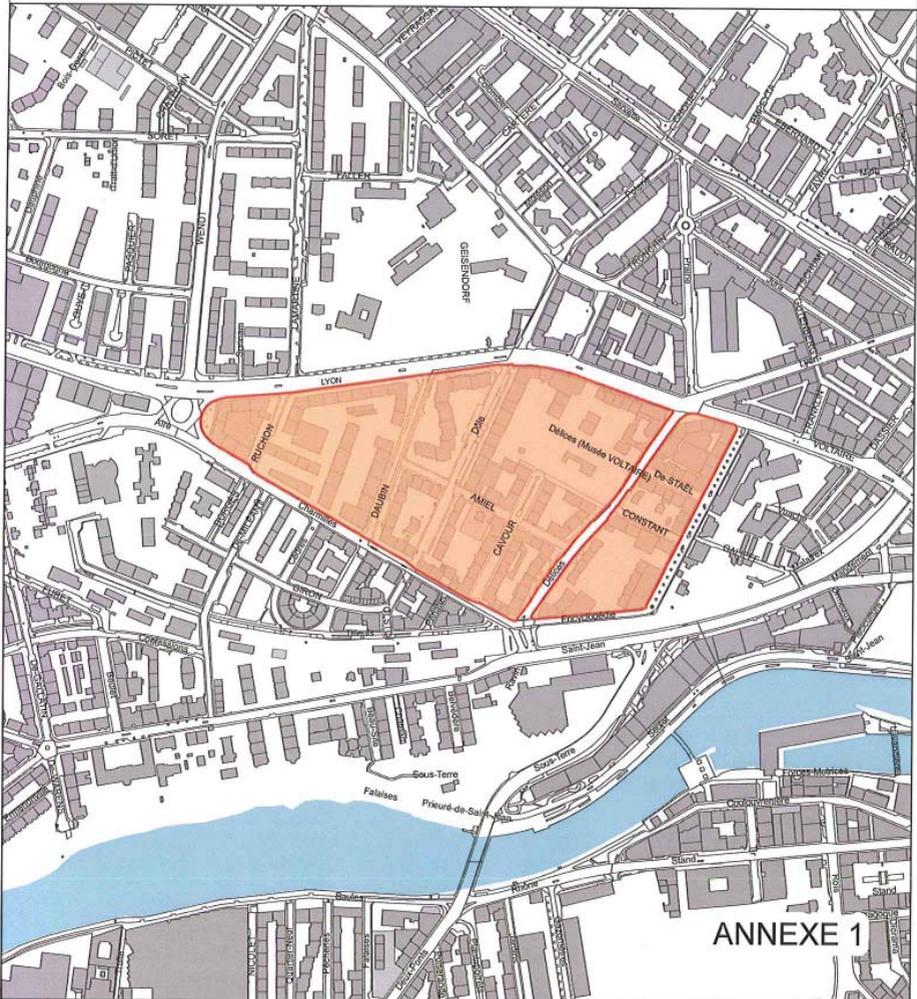
Département des constructions et de l'aménagement

SERVICE DU GÉNIE CIVIL
Rue François - Dussaud 10
1227 ACACIAS - GENEVE
Tél.: 022 418 42 00
Fax: 022 418 42 01

VILLE DE GENEVE ZONE 30 KM/H Quartier des Délices

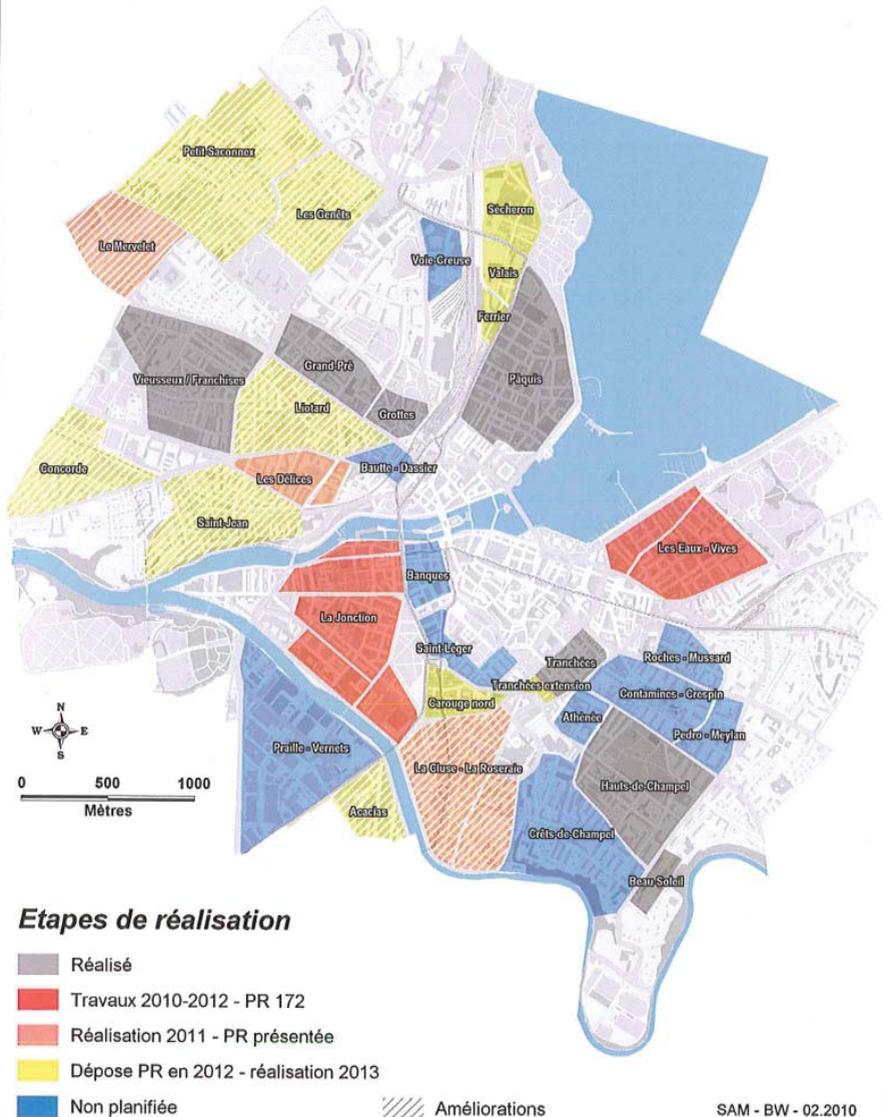
Fichier: S:VAVGICARTE_ARCWIEVzone30ZONES30.mxd

Date: 05.03.2010 Mod: --
Dessiné: PG
Echelle: -



ANNEXE 1

Ville de Genève - Zones 30 Km/h



La proposition est renvoyée à la commission de l'aménagement sans débat de préconsultation.

7. Proposition du Conseil administratif du 31 mars 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant net total de 1 035 000 francs, soit:

- un crédit net de 869 200 francs destiné aux travaux d'aménagement de la deuxième étape de «l'allée Grand-Pré», prévoyant l'intégration d'une œuvre d'art de Fabrice Gygi, offerte à la Ville par A&A Real Estate Grand-Pré SA, déduction faite de 36 000 francs, représentant la part de réalisation du trottoir privé, assurée par le propriétaire du bâtiment D1366, soit un montant brut total de 905 200 francs;
- un crédit net de 165 800 francs destiné à la réalisation de la prolongation du réseau public d'assainissement de «l'allée Grand-Pré», déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 30 800 francs, représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, et de 20 200 francs, assurés par les propriétaires des bâtiments D1366, D233 et D1303, soit un montant brut total de 216 800 francs;
- une donation par A&A Real Estate Grand-Pré SA de l'œuvre d'art de Fabrice Gygi, d'une valeur de 497 768 francs (PR-786).

Préambule

Le 30 octobre 1996, le Conseil d'Etat approuvait le plan localisé de quartier (PLQ) N° 28748, portant sur la construction d'un ensemble de bâtiments de logements et de surfaces d'activités entre les rues du Grand-Pré et Chandieu.

Parallèlement, le 11 février 1998, le Conseil municipal acceptait la proposition du Conseil administratif de 14 865 000 francs, destinée à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits au 17^e programme financier quadriennal, dont un montant de 200 000 francs pour la rue Chandieu.

En 2001, conformément aux directives du PLQ N° 28748 en vigueur, une première phase d'étude portant sur la traversée de l'îlot formé par les rues Giuseppe-Motta, Chandieu, Vermont et Grand-Pré, et en relation directe avec la réalisation du bâtiment Centre Azur, de A&A Real Estate Grand-Pré SA, a été menée par un bureau d'architectes mandaté.

Le développement du projet des espaces extérieurs et leur mise en relation avec le quartier débouchèrent, en 2005, sur la réalisation d'une large rue, aménagée en trois parties (crédit de travaux PR-303):

- une rue de desserte à double sens pour le trafic automobile, séparée du trottoir par des places de stationnement pour les voitures et les deux-roues;
- un mail public arborisé, agrémenté de mobilier urbain, d'un éclairage public et d'une fontaine;
- une contre-allée desservant le bâtiment Centre Azur, avec quelques places de stationnement pour la dépose minute et dont l'accès est privé.

Suite au démantèlement de l'entreprise Landis et Gyr Communications, le plan localisé de quartier a connu une première révision partielle qui a abouti à l'adoption du PLQ N° 29352 en mars 2006. Dans ce cadre, dès les premières planifications, une redistribution des parcelles et des cessions de parcelles privées au domaine public a été prévue, afin de créer une nouvelle réorganisation intraquartier, offrant des possibilités d'aménagements de proximité de qualité.

Le développement de l'îlot se poursuit. Les bâtiments Bambou (DD 101730) et Corail (DD 101729) sont en cours de construction. Dans un souci d'améliorer la qualité du cadre de vie et d'accompagner les nouvelles transformations du quartier, il convient aujourd'hui d'achever le tronçon reliant «l'allée Grand-Pré», à la rue Chandieu.

Exposé des motifs

Aménagement de l'espace public

A l'initiative de la Ville de Genève, après deux vagues de réalisation de logements, dont la seconde est toujours en cours de construction (DD 101730 et DD 101729), le PLQ N° 28748 connaît une nouvelle révision (proposition du Conseil administratif du 2 septembre 2009).

Le nouveau plan directeur communal, validé par le Conseil d'Etat, a retenu pour ce secteur, trois objectifs importants:

- intensifier l'effort de création de logements par la planification d'un immeuble HBM;
- terminer la pénétrante de verdure;
- compléter l'équipement scolaire du quartier.

De plus, en 2007, le groupe A&A Real Estate Grand-Pré SA a souhaité offrir une œuvre d'art à la Ville de Genève. Un concours en partenariat avec la Ville a été organisé et la sculpture *21 m* de l'artiste genevois Fabrice Gygi a été retenue. Celle-ci devra prendre place sur la parcelle privée 5088 dont la cession est prévue au domaine public. Elle se caractérise par la réalisation d'un mât en acier Cortén d'une hauteur de 21 m, correspondant au gabarit des nouveaux immeubles et prenant place dans un bassin en béton, fonctionnant avec de l'eau recyclée.

Sur cette base, l'étude du nouvel aménagement d'une place publique, menée depuis début 2009 par un pool composé d'architectes et d'ingénieurs mandatés par la Ville, intègre les futurs objectifs du plan directeur communal et la mise en place de l'œuvre artistique.

Afin de simplifier, l'aménagement des parcelles privées et du domaine public, et de ne pas multiplier les démarches, une seule requête, DD 102911-6, a été déposée conjointement par la Ville de Genève et les propriétaires privés, le 2 juin 2009, étant entendu que chacune des parties demeure responsable de la conduite du chantier qui lui incombe.

L'œuvre sera remise à la Ville de Genève une fois les travaux réalisés, en principe en même temps que la cession de la parcelle N° 5088.

La planification des travaux prévoit la réalisation en deux étapes:

- la première devrait commencer en fin d'année 2010, afin que l'œuvre offerte et les aménagements qui l'entourent soient inaugurés en même temps que les deux nouveaux bâtiments attenants, dont l'achèvement est prévu pour le deuxième semestre 2010. La simultanéité des inaugurations œuvre d'art/bâti-ments Bambou et Corail est la condition de donation de l'œuvre d'art et justifie cette première phase des travaux, malgré la planification d'une nouvelle tranche de constructions prévue par l'avant-projet de PLQ N° 29731. Lors de cette première étape, l'accès à la halle Mottattom sera maintenu, impliquant la réalisation d'une zone provisoire en bitume;
- la deuxième phase de réalisation du projet dépend directement de la mise en œuvre des logements HBM, prévus par l'avant-projet de PLQ N° 29731 qui révisé partiellement le PLQ N° 28748 et correspond à l'achèvement de la place. L'avant-projet du PLQ doit encore faire l'objet d'une résolution du Conseil municipal avant de suivre la procédure usuelle d'un PLQ sous le pilotage de l'Etat de Genève.

Assainissement des eaux

Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la Ville de Genève est en cours d'élaboration. Il est destiné à remplacer l'ancien plan directeur des égouts (PDE), datant de 1981. Dans ce cadre, une «Image directrice de l'assainissement du centre urbain du canton de Genève» (IDE) a été retenue, en avril 2004, en concertation avec les services cantonaux concernés. Cette image fixe, quartier par quartier, le type de système d'assainissement à mettre en œuvre (réseau séparatif ou unitaire), ainsi que les mesures de protection de l'environnement à prendre sur les réseaux d'assainissement (lac et cours d'eau).

Ce secteur fait partie du bassin versant Vermont/Montbrillant, planifié en système unitaire. Le collecteur existant, situé sur «l'allée Grand-Pré», est en système

séparatif. Bien que l'image directrice retenue pour ce secteur soit en système unitaire, il est nécessaire de prolonger ce système en séparatif. En effet, il est plus économique de réaliser ce petit tronçon avec deux tuyaux (système séparatif) en conservant les capacités hydrauliques du collecteur de «l'allée Grand-Pré» que de reprendre la totalité du tronçon existant en système unitaire.

Obligation légale

La construction du réseau secondaire est à la charge de la Ville de Genève, selon l'article 58 de la loi sur les eaux (L 2 05).

Description des travaux

La présente demande de crédit permettra d'aménager les espaces publics cédés à la Ville de Genève conformément au plan localisé de quartier en vigueur.

La réalisation concerne les parcelles, toutes sises sur la commune de Genève, section Petit-Saconnex, N^{os} DP5029 et DP4626, propriété du domaine public communal, N^{os} 3036, 2165, 5087 et 5219, propriété privée de la Ville de Genève, ainsi que N^{os} 5088 et 5028, propriété de A&A Real Estate Grand-Pré SA.

Aménagement de l'espace public

Le projet prévoit un réaménagement de l'allée du Grand-Pré dans sa partie nord-ouest et nord-est (angle de «l'allée Grand-Pré» et de la rue Chandieu).

Sur sa partie nord-ouest, après achèvement du bâtiment Corail, actuellement en cours de construction, le trottoir sera élargi à 4,60 m, afin d'offrir plus d'espace aux piétons et éloigner les véhicules de l'encorbellement du bâtiment.

Sur sa partie nord-est, la place dans laquelle sera intégrée l'œuvre d'art de Fabrice Gygi viendra achever l'aménagement du mail arborisé. Cette place, entièrement dévolue aux piétons, pourra accueillir des terrasses de cafés et des manifestations ponctuelles, proposant un espace de repos, de contemplation de l'œuvre et un lieu de rencontre.

Dans l'avenir, elle constituera l'articulation entre la pénétrante de verdure, le groupe scolaire et le bâtiment HBM futurs, les constructions existantes, les cheminements piétons adjacents et les quartiers avoisinants.

En conséquence, la circulation du secteur concerné sera réorganisée. Sur la partie nord-ouest de l'allée du Grand-Pré, les places de stationnement situées le long du mail seront supprimées, afin de conserver le double sens de circulation. Une aire de rebroussement sera aménagée au moyen d'un simple mar-

Proposition: aménagement de «l'allée Grand-Pré»

quage au sol permettant aux véhicules de faire demi-tour et de maintenir l'accès à l'immeuble Bambou. Accessible depuis «l'allée Grand-Pré», l'accès à la place sera contrôlé par des bornes escamotables mécaniques, permettant en tout temps aux véhicules du SIS d'intervenir et aux camions de déménagement d'accéder.

De fait, la rue Chandieu sera mise en impasse. Afin de matérialiser cette fermeture, des potelets seront installés au droit de la place. Sur la rue et compte tenu de la faible fréquentation future de véhicules, aucune place de rebroussement n'est prévue et le stationnement y sera maintenu en l'état actuel. Deux places seront néanmoins supprimées afin de maintenir l'accès au parking, géré par la Gérance immobilière municipale. Par la suite, la fermeture de la rue pourrait être envisagée au niveau du numéro 9, lorsque la pénétrante de verdure et le groupe scolaire auront pris possession des lieux.

Le traitement de sol, en béton armé, s'étendra de façade à façade. Il matérialisera le changement de statut de «l'allée Grand-Pré». En cohérence, les deux bancs et le bassin de l'œuvre seront également réalisés dans le même matériau. La végétation sera adaptée à la nature de l'aménagement de la place. L'essence végétale choisie différera de celle du mail mais la forme en arbre tige sera conservée. Il s'agira en effet de créer un espace de proximité de qualité, tout en valorisant l'œuvre 21 m.

L'ensemble de l'œuvre de Fabrice Gygi, composé d'un mât, d'un bassin, d'un local technique et de toutes ses installations annexes, sera offert par la société A&A Real Estate Grand-Pré SA au Fonds municipal d'art contemporain (FMAC). Dès lors, cette composition fera partie intégrante de la collection du FMAC et sera donc documentée, inventoriée et, le cas échéant, publiée. L'entretien et la maintenance de cette œuvre seront par la suite assurés par le Service du génie civil.

Assainissement des eaux

La construction du nouveau collecteur en système séparatif viendra se raccorder sur le collecteur existant.

Les travaux pour la réalisation de ce collecteur, long de 55 m, seront entrepris en même temps que les travaux d'aménagement de la nouvelle place.

Plantation, arborisation

En complément du bassin, les massifs arbustifs et les arbres apporteront ombre et fraîcheur. Concernant les arbres, le choix s'est porté sur l'arbre à mouchoirs (*Davidia involucrata*) pour son aspect spectaculaire au moment de la floraison.

Pour les arbustes, le choix s'est porté sur l'osmanthe (*Osmanthus x burkwoodii*), essence au feuillage persistant et à la floraison blanche très odorante.

Les particularités de ces deux types de végétaux renforcent le caractère identitaire de la place. La mise en œuvre de fosses de plantations généreuses et respectant les exigences de la Direction générale de la nature et du paysage de l'Etat de Genève assurera la pérennité et le développement des végétaux.

Eclairage public – installations électriques

Aucun mât d'éclairage ne sera ajouté le long de la rue Chandieu et de «l'allée Grand-Pré». Sur la place, l'éclairage nocturne se veut léger mais suffisant. Concrètement, trois mâts d'une hauteur de 7 m sont prévus, avec chacun deux projecteurs de 35 W équipés de lampes à bon rendement énergétique.

Coût des travaux

Arrêté I – Aménagement de la deuxième étape de «l'allée Grand-Pré»

Génie civil

Installations de chantier		33 900	
Préparation chantier, démolition		7 200	
Terrassement	2 000 m ²	112 900	
Conduite		20 600	
Enrobés bitumineux	1 125 m ²	132 900	
Surfaces en béton	875 m ²	318 500	
Mobilier urbain		11 700	
Eclairage		42 500	
Marquage		5 700	
Aménagement paysagé		66 600	
Total			752 500

Honoraires

Ingénieur civil		77 500	
Ingénieur géomètre		10 100	
Architecte		113 800	
Héliographie		4 900	
Total	21,3%		206 300

Information et communication

	1,4%		13 600
Total HT			972 400
TVA 8% (arrondi)			77 800
Total TTC			1 050 200

SÉANCE DU 27 AVRIL 2010 (soir)
 Proposition: aménagement de «l'allée Grand-Pré»

5881

Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)	42 000
A déduire: crédit d'étude PR-300, voté le 11 février 1998	<u>- 200 000</u>
Total TTC	892 200
Intérêts intercalaires: $\frac{892\,200 \times 10 \times 3,5\%}{2 \times 12}$	<u>13 000</u>
Total TTC brut	905 200
A déduire:	
– Participation financière du propriétaire du bâtiment D1366 pour réfection du trottoir privé	<u>- 36 000</u>
Total TTC net après déductions	<u>869 200</u>

Arrêté II – Construction des réseaux de collecteurs

Travaux de génie civil

Installations de chantier		17 200	
Préparation chantier, démolition		18 800	
Collecteur public	120 ml	104 800	
Raccordements privés au collecteur public		<u>18 700</u>	
Total			159 500

Honoraires d'exécution

Ingénieur civil		22 800	
Ingénieur géomètre		3 300	
Héliographie		<u>2 300</u>	
Total	14,8%		28 400

Information et communication

	1,2%		<u>2 400</u>
--	------	--	--------------

Total HT 190 300

TVA 8% (arrondi) 15 200

Total TTC 205 500

Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi) 8 200

Total TTC 213 700

Intérêts intercalaires: $\frac{213\,700 \times 10 \times 3,5\%}{2 \times 12}$ 3 100

Total TTC brut 216 800

A déduire:

- Subvention cantonale de 15% pour les nouveaux équipements réalisés et incorporés au réseau secondaire de la Ville de Genève – 30 800
- Remboursement des propriétaires des parcelles privées D1366, D233 et D1303 pour raccordement au réseau public d'assainissement - 20 200

Total TTC net après déductions 165 800

Validité des coûts

L'estimation du coût des travaux est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil (ouvrages similaires 2008-2009).

Les incertitudes conjoncturelles liées à l'évolution de la situation du marché des travaux de génie civil peuvent avoir une incidence de l'ordre de 15% sur les montants estimés.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants estimés.

Subvention(s) et partenariat(s)

L'ensemble de l'œuvre *21 m* de Fabrice Gygi est offert par A&A Real Estate Grand-Pré SA à la Ville de Genève.

Une participation de 15% du Fonds cantonal d'assainissement des eaux est octroyée à la Ville de Genève pour l'établissement de son réseau secondaire d'assainissement dans ce secteur.

Les travaux de raccordement des collecteurs privés au nouveau réseau d'assainissement seront engagés financièrement par la Ville de Genève, afin de s'assurer de leur parfaite exécution dans le cadre de la planification générale du chantier. Tous les frais liés à ces raccordements seront ensuite facturés et pris en charge par les propriétaires privés riverains.

Programme des travaux et délais*Première étape des travaux*

Afin que l'œuvre offerte à la Ville et les aménagements qui l'entourent soient inaugurés en même temps que les deux nouveaux bâtiments attenants, dont l'achèvement est prévu pour le deuxième semestre 2010, et une fois le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer après le vote du Conseil municipal et dureront environ 4 mois. La durée de l'opération est estimée à 10 mois.

Seconde étape des travaux

La deuxième phase de réalisation du projet dépend directement de la mise en œuvre des logements prévus par l'avant-projet du PLQ N° 29731 qui révisé partiellement le PLQ N° 28748. A ce jour, cette mise en œuvre n'a pas encore été planifiée et aucun montant n'a été prévu.

Agenda 21 choix écologique

Le choix des matériaux composant les canalisations s'est porté sur des éléments en PVC pour les diamètres jusqu'à 500 mm et en fibre de verre renforcée pour les diamètres supérieurs.

Ces éléments présentent de grandes qualités pour l'écoulement de l'eau, une bonne résistance du point de vue structurel et d'abrasion ainsi qu'une facilité de mise en place. De plus, le béton d'enrobage des collecteurs est composé de granulats recyclés.

Le remblayage des fouilles est prévu en grave de type recyclé, provenant de centrale.

Les surfaces réalisées en béton seront en béton composé de matériaux recyclés.

Personnes à mobilité réduite

Il sera tenu compte, lors de l'exécution des travaux décrits dans la présente demande de crédit, de la thématique des déplacements des personnes à mobilité réduite ainsi que des malvoyants.

Pour ce faire, sur tous les axes piétonniers situés sur les aménagements proposés, la continuité des cheminements sera assurée.

Information publique

Avant le début du chantier, une lettre d'information sera distribuée dans les boîtes aux lettres des riverains des rues environnantes, indiquant la nature des travaux effectués, leur durée, ainsi que les mesures de circulation prises durant le chantier.

Sur place, un panneau d'information et de chantier décrira le nouvel aménagement ainsi que l'ensemble des travaux effectués (collecteurs, œuvre d'art, aménagements, etc.). La durée du chantier, son coût, ainsi que les mandataires et entreprises seront également indiqués.

A la fin du chantier, une inauguration sera organisée. Un «triptyque», pour promouvoir ce nouvel espace public, pourra également être publié.

Autorisation de construire

Une requête en autorisation de construire concernant l'aménagement de surface a été déposée le 2 juin 2009 auprès du Département des constructions et des technologies de l'information, sous le numéro DD 102911, et autorisée le 22 septembre 2009.

Régime foncier

La réalisation de cet aménagement concerne les parcelles, toutes sises sur la commune de Genève, section Petit-Saconnex, N^{os} DP5029 de 1718 m² et DP4626 de 2461 m², propriété du domaine public communal, N^{os} 3036 de 3685 m², 2165 de 77 m², 5087 de 584 m² et 5219 de 238 m², propriété privée de la Ville de Genève, ainsi que N^{os} 5088 de 539 m² et 5028 de 2817 m², propriété de A&A Real Estate Grand-Pré SA.

Cessions au domaine public et constitution de servitude

Pour permettre l'aménagement décrit ci-dessus et dans le cadre du plan localisé de quartier N^o 28748, il est prévu les cessions suivantes:

Cession pour partie au domaine public de la Ville de Genève:

- parcelle N^o 3036, propriété privée de la Ville de Genève;
- parcelle N^o 2165, propriété privée de la Ville de Genève.

Cession en totalité au domaine public de la Ville de Genève:

- parcelle N^o 5219, propriété privée de la Ville de Genève;
- parcelle N^o 5088, propriété de A&A Real Estate Grand-Pré SA, y compris la sculpture réalisée.

Constitution d'une servitude de passage public à pied grevant à charge la parcelle N^o 5028, propriété de A&A Real Estate Grand-Pré SA, en cours de vente à AXA. Cette parcelle accueillera un bâtiment de logement locatif comprenant un encorbellement situé au-dessus du trottoir. Le trottoir sera construit pour partie sur le fond des propriétaires privés, à leurs frais, et fera l'objet de la servitude de passage public à pied sur une surface d'environ 237 m². L'entretien et le nettoyage seront pris en charge par la Ville de Genève.

Ces cessions et constitution de servitude ont lieu à titre gratuit.

Intérêts intercalaires

La durée de l'opération étant de dix mois, des intérêts intercalaires doivent être pris en compte et sont inclus dans le chiffrage de la présente demande de crédit.

Référence au cinquième plan financier d'investissement 2010-2021

Cet objet est inscrit au cinquième plan financier d'investissement 2010-2021, sous le numéro 101.072.14 «Construction chaussée, Chandieu, rue» (page 82) pour un montant de 500 000 francs ainsi que sous le numéro 081800.09

«Extension, reconstruction, modif. collecteurs» (page 77) pour un montant de 2 500 000 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le projet a été établi par le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité et par le Service du génie civil, en coordination avec les différents services concernés (SEVE, UOF principalement).

Le service bénéficiaire et gestionnaire du crédit de construction est le Service du génie civil.

Budget prévisionnel d'exploitation

L'œuvre d'art de Fabrice Gygi sera entretenue par le Service du génie civil.

La parcelle N° 5088, cédée au domaine public de la Ville de Genève, sera nettoyée par le service Voirie – Ville propre.

La végétation sera entretenue par le Service des espaces verts et de l'environnement.

Charge financière

La charge financière de l'investissement net prévue à l'arrêté I, comprenant les intérêts au taux de 3% et les amortissements au moyen de 20 annuités, se montera à 58 420 francs.

La charge financière de l'investissement net prévue à l'arrêté II, comprenant les intérêts au taux de 3% et les amortissements au moyen de 20 annuités, se montera à 11 140 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e), j) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et les suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 869 200 francs destiné aux travaux d'aménagement de la deuxième étape de «l'allée Grand-Pré» prévoyant l'intégration d'une œuvre d'art de Fabrice Gygi offerte à la Ville par A&A Real Estate Grand-Pré SA, déduction faite de 36 000 francs, représentant la part de réalisation du trottoir privé, assurée par le propriétaire du bâtiment D1366, soit un montant brut de 905 200 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 905 200 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 200 000 francs du crédit d'étude, voté le 11 février 1998, soit un montant total de 1 069 200 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2012 à 2031.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à consulter, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et les suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu l'article 19 du règlement L 1 10.12 concernant l'utilisation du domaine public du 21 décembre 1988;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 165 800 francs destiné à la réalisation de la prolongation du réseau public

d'assainissement de «l'allée Grand-Pré», déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 30 800 francs, représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, et de 20 200 francs, assurés par les propriétaires des bâtiments D1366, D233 et D1303, soit un montant brut de 216 800 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 216 800 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2012 à 2031.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à consulter, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

PROJET D'ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre j), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le Conseil municipal accepte la donation de l'œuvre d'art de Fabrice Gygi, d'une valeur de 497 768 francs, par A&A Real Estate Grand-Pré SA.

Art. 2. – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de prévoir l'intégration de l'œuvre lors des travaux d'aménagement de «l'allée Grand-Pré».

Art. 3. – L'œuvre fera partie intégrante de la collection du Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève.

La proposition est renvoyée à la commission des travaux et des constructions sans débat de préconsultation.

8. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 février 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant total de 1 748 000 francs, porté à 2 371 000 francs, destiné à la réfection partielle de l'école de Carl-Vogt, à l'aménagement de son préau et de sa place de jeux, ainsi qu'à des travaux permettant le déménagement des élèves de Carl-Vogt dans deux écoles du quartier (PR-776 A)¹.

Rapport de M. Bayram Bozkurt.

Renvoyée en commission lors de la séance du Conseil municipal du 24 mars dernier, la présente proposition a été examinée le 31 mars et le 14 avril 2010 sous la maternelle présidence de M^{me} Maria Pérez. Les procès-verbaux ont été rédigés avec beaucoup de soin par M. Jorge Gajardo Muñoz, qu'il en soit ici remercié.

I. Préambule

Le Musée d'ethnographie (MEG) et l'école primaire de Carl-Vogt partagent le même ensemble de bâtiments. L'importance des travaux d'agrandissement du MEG a un impact conséquent sur le fonctionnement de l'école primaire et contraint l'école à fermer pendant deux ans, et ce normalement dès le mois de juillet 2010. En effet, la partie enterrée du MEG sera réalisée au droit de la façade de l'école, supprimant provisoirement, mais totalement, l'accès au préau. Aussi, pour cette raison ainsi que pour tous les problèmes de sécurité, de bruit, de poussière et d'ébranlement inhérents au chantier, le déménagement de l'école s'est révélé nécessaire.

En collaboration avec la Direction de l'enseignement primaire (DIP) ainsi qu'avec les directeurs des établissements scolaires concernés, le Service des écoles et institutions pour l'enfance a examiné différents scénarios pour le relogement des élèves de cette école enfantine.

Il a été finalement décidé de répartir les enfants entre l'école du Mail et celle des Plantaporrêts.

Aussi, afin de préparer, d'une part, le déménagement et l'installation des écoliers dans les deux écoles et, d'autre part, de profiter de la fermeture de l'école de Carl-Vogt pour réaliser des travaux d'entretien, une demande de crédit complémentaire est nécessaire.

¹ Proposition, 5393.

La présente proposition prévoit trois types de travaux:

1. les travaux liés au déménagement de l'école et qui ont pour objectif de permettre l'installation d'un grand nombre d'enfants à l'école du Mail;
2. les travaux d'entretien effectués à l'occasion de la fermeture de l'école;
3. le réaménagement du préau et de la place de jeux à l'issue du chantier.

De plus, la proposition PR-776 fait l'objet d'un amendement déposé par le Conseil administratif (CA) en date du 24 mars 2010, permettant de financer le relogement temporaire des enfants dans des pavillons provisoires installés sur la rue du Village-Suisse (*voir plus loin*).

II. Chronologie

Séance du 31 mars 2010. La proposition PR-776 est débattue, la commission décidant de reprendre ce point ultérieurement.

Séance du 14 avril 2010. Discussion sur la proposition amendée par le CA. La proposition PR-776 amendée est adoptée en urgence, vu les délais très courts qui séparent son traitement de l'ouverture du chantier, et à l'unanimité des commissaires présents.

III. Coûts

Estimation des coûts du projet avant l'amendement du Conseil administratif

Déménagement des classes de l'école Carl-Vogt à l'école du Mail et à l'école des Plantaporrêts et retour à la fin des travaux du MEG	25 000
Total I HT	25 000
TVA 8%	2 000
Total II TTC	27 000
<i>Récapitulatif:</i>	
1) Ecole du Mail	117 288
2) Ecole Carl-Vogt	1 450 980
3) Déménagement	27 000
Total III TTC	1 595 268
Honoraires de promotion (5% de 1 595 268 francs)	79 763
	1 675 031
Intérêts intercalaires/30 mois	73 283
(Travaux par étapes du début à la fin du chantier) arrondi à (moins)	- 314
Total du crédit demandé	1 748 000

IV. Travaux de la commission

Séance du 31 mars 2010: Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif, accompagné de Mme Isabelle Widmer Bisevac, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance

Présentation de la proposition

En introduction, M. Tornare rend compte de la réunion tenue ce même jour entre le Conseil d'Etat et le Conseil administratif de la Ville. Interpellé par le magistrat cantonal M. Mark Muller, M. Tornare a réaffirmé avec M. Pagni son souhait que les pavillons destinés à accueillir une partie des élèves de l'école Carl-Vogt soient installés sur la rue du Village-Suisse. Il signale que la magistrate Michèle Künzler a aussi pris note de ce vœu. Parallèlement, il a aussi signifié son refus d'occuper pour cela le parc Gourgas, dont le périmètre est toujours en réfection. Pour lui, il n'y a pas d'autre alternative, dans le quartier, que la rue du Village-Suisse, qui a aussi l'avantage d'être située près de l'école du Mail et pas trop loin de l'école Carl-Vogt. Il rappelle, en outre, que les habitants ont souvent exprimé le souhait que cette rue soit fermée au trafic.

Questions des commissaires

Diverses questions ont été posées. Le rapporteur ne sélectionne que celles ayant trait le plus directement au sujet et complétant véritablement l'information, dans l'ordre où elles ont été posées.

Un commissaire démocrate-chrétien (DC) demande quels sont l'avis et la position du Département de l'instruction publique (DIP) au sujet des pavillons.

M. Tornare répond qu'à sa connaissance, le DIP est favorable à cette solution. Bien entendu, suivant la tradition, les bâtiments et leur entretien sont à la charge de la commune. Il tient à déplorer le fait que contrairement à ce qui avait été convenu, le DIP a annoncé très tardivement, en mai 2009, qu'il faudrait déplacer les élèves de l'école Carl-Vogt attenante au chantier du Musée d'ethnographie (MEG).

Par ailleurs, le chef du DIP souhaitait légitimement que les élèves du Service médico-pédagogique (SMP) ne soient pas séparés des autres enfants de l'école du Mail. Depuis le 4 février 2010, date à laquelle ils en ont été informés, des parents se sont opposés à la proposition de déplacer une partie des classes de l'école Carl-Vogt dans l'établissement de la rue des Plantaporrêts. Est-ce que le fait de prendre en compte leur opposition constitue un précédent? M. Tornare tient à souligner le caractère exceptionnel du recours aux pavillons provisoires. La plupart du temps, en effet, lors de travaux dans les écoles, la consultation organisée par le Service des écoles a permis de transférer temporairement, sans opposition, les enfants dans d'autres établissements scolaires.

En cas d'un éventuel refus du Canton de fermer la rue du Village-Suisse, un commissaire libéral recommande d'examiner la possibilité d'installer les pavillons dans le parc Baud-Bovy. M^{me} Charollais répond que cette éventualité de repli n'est pas envisagée. Elle rappelle que les parents d'élèves tiennent à ce que le lien avec l'école du Mail soit maintenu. Actuellement, il n'y a pas d'autre alternative que le parc Gourgas, qui n'est pas souhaitée par la Ville, ou la proposition initiale des Plantaporrêts, qui est refusée par les parents. M^{me} Charollais estime toutefois que l'option de la rue du Village-Suisse a de bonnes chances d'être acceptée. Le commissaire libéral tient à ajouter que la proximité des travaux du MEG ne pouvait que laisser prévoir un déménagement des classes de Carl-Vogt. M^{me} Charollais le confirme et assure que le transfert aux Plantaporrêts avait été concerté bien à l'avance avec le DIP. C'est l'opposition des parents qui est venue troubler ces plans. Elle estime que la solution des pavillons constitue un compromis destiné à répondre aux vœux des parents d'élèves de trouver une solution de proximité.

Une commissaire d'A gauche toute! (AGT) demande si l'option des pavillons est vraiment fixée, ou si d'autres endroits en dur sont encore envisagés. M. Tornare répond que plusieurs scénarios ont été étudiés: des abris anti-atomiques munis de fenêtres, la caserne des pompiers, même le siège du Parti du Travail a été envisagé, ainsi que la plaine de Plainpalais. Pour lui, les pavillons, c'est la seule solution viable. La commissaire AGT demande pourquoi exclure si catégoriquement d'installer les pavillons dans le parc Gourgas. Après tout, on installe bien une scène sur l'île Rousseau, à peine a-t-elle été refaite. M. Tornare répond que la scène est vraiment temporaire. Pour sa part, il refuse d'occuper le parc pendant trois ans. M. Tornare tient à insister sur le lien entre la question des pavillons et l'école Carl-Vogt, puisque les premiers sont destinés à la rénovation du second.

Un commissaire Vert déplore que les parents n'aient été avertis que le 4 février 2010 du projet de transfert de certaines classes aux Plantaporrêts. Le commissaire des Verts souhaiterait aussi que les parents soient rassurés sur le fait que, à l'issue des travaux, leurs enfants pourront bien revenir sur le site de Carl-Vogt. M. Tornare répond que la proposition PR-776 porte sur la rénovation de l'école et non pas sur un changement d'affectation. Le commissaire des Verts rappelle en outre que les parents comptent beaucoup sur le CA pour trouver une solution acceptable. Le commissaire des Verts souhaite également savoir ce qu'il est prévu de faire de la cuisine scolaire de Carl-Vogt. M^{me} Widmer Bisevac répond que la cuisine, qui est semi-enterrée, restera en fonction, mais que la suppression d'une sortie de secours entraînera une baisse de capacité d'accueil; c'est pourquoi un pavillon lui sera adjoint pour combler les places perdues.

Un commissaire AGT demande à M^{me} Widmer Bisevac de présenter les grandes lignes de la proposition PR-776. M^{me} Widmer Bisevac explique que

les travaux du MEG vont entraîner la destruction du préau et de ses aménagements; c'est pourquoi l'un des premiers frais de la proposition concerne l'aménagement d'une pergola. Il a fallu, pour cela, se concerter avec les mandataires du MEG, ce qui explique le caractère tardif de cette demande de crédit. L'aménagement des jeux doit encore être pensé avec les parents d'élèves, mais le concept sera probablement lié aux activités du MEG. Si les travaux à l'intérieur de l'école Carl-Vogt relèvent du lifting (réfection de la toiture, peinture, sas d'entrée), les travaux les plus importants concernent la mise aux normes de la cuisine scolaire et l'aménagement de cinq salles de l'école du Mail, qui accueillera une partie des élèves de Carl-Vogt. Les travaux, dans la cuisine et à l'école du Mail, sont particulièrement urgents, parce qu'ils sont liés à la prochaine rentrée scolaire.

M^{me} Charollais insiste sur le lien entre la proposition PR-776 et les pavillons. C'est pourquoi elle promet de faire parvenir à la commission des travaux et des constructions (CTC) des amendements sur ce point pour la séance du 14 avril 2010. Elle recommande de faire en sorte que la proposition PR-776 amendée soit approuvée et retournée à la plénière au plus vite, de sorte qu'elle puisse être adoptée par le Conseil municipal pendant le mois d'avril encore. La présidente intégrera donc la poursuite de l'étude de la proposition PR-776 à la prochaine séance de la CTC. Elle invite le département des constructions et de l'aménagement (DCA) à présenter les amendements à cette occasion. Le vote de la CTC pourrait intervenir encore le 21 avril et aboutir à la séance plénière du 27 avril 2010.

Un commissaire radical demande: si la requête de la fermeture de la rue du Village-Suisse est refusée et que le parc Gourgas est toujours exclu, il ne restera alors plus que la proposition initiale, qui suscitera toujours l'opposition des parents. Ce blocage pourrait-il alors déteindre sur le projet du MEG? Le magistrat cantonal devrait peut-être envisager de revenir sur son niet aux pavillons pour éviter cela. M. Tornare a l'impression que le Conseil d'Etat (CE) est plutôt réceptif à l'option des pavillons sur la rue du Village-Suisse. Il estime d'ailleurs que le CE a une part de responsabilité dans cette situation et qu'il lui incombe de faire un effort. Du côté de la Ville, M. Tornare a eu le sentiment, lors de la dernière plénière, que la majorité du CM souhaite répondre favorablement aux parents et engager pour cela les frais nécessaires. Il a donc un bon pressentiment. A ce sujet, M. Tornare tient à saluer l'engagement de ses services et du DCA dans la recherche de solutions viables.

Un commissaire libéral demande si la somme de 53 000 francs de fournitures de luminaires (PR-776, page 5, CFC 233) résulte d'une faute de frappe. M^{me} Widmer Bisevac répond qu'il n'y a pas d'erreur, et que les prix de ces éléments ont été discutés avec le Service de l'énergie. Elle s'engage à faire parvenir à la CTC des détails sur ce point.

Un commissaire AGT demande quels sont les travaux lourds qu'il faudrait envisager dans l'établissement de Carl-Vogt. M^{me} Widmer Bisevac répond que le bâtiment est en bon état. Des travaux d'isolation importants sur la toiture seraient toutefois bienvenus.

Répondant à un commissaire AGT, M^{me} Charollais précise que les amendements annoncés concernent les pavillons destinés à accueillir les élèves qui devaient être transférés aux Plantaporrêts, selon la proposition actuellement rédigée dans la proposition PR-776. Sur insistance du même commissaire, il est aussi précisé que la «demande de crédit complémentaire» est constituée par la proposition PR-776. Il n'est pas attendu d'autre demande complémentaire.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre (UDC) demande s'il y a de l'amiante à l'école Carl-Vogt. La réponse de M^{me} Widmer Bisevac est négative. Pour ce commissaire, afin d'exclure véritablement cette éventualité, il faudrait savoir à quelle date le bâtiment a subi ses derniers travaux lourds. M. Tornare fournira une réponse écrite à cette interrogation.

Un commissaire Vert tient à féliciter le magistrat de sa détermination. A son avis, en effet, les parcs sont faits pour flâner et jouer, pas pour y installer des pavillons. Pour lui, il n'y a pas de meilleure solution que d'installer ceux-ci sur la rue du Village-Suisse. Une décision défavorable de l'Etat serait incompréhensible, vu les précédents des pavillons installés sur les rues Barthélemy-Menn et des Ronzades.

Un commissaire DC souhaiterait savoir si le mandataire qui a travaillé sur la proposition des pavillons sur la rue du Village-Suisse est lié, d'une manière ou autre, aux parents. M. Tornare, qui dit s'être renseigné, dit avoir reçu l'assurance que ce n'est pas le cas. Un commissaire libéral tient à préciser que l'association des parents n'a pas déposé une proposition, mais le résultat d'une étude qui leur a été fournie gratuitement. Il ne peut que les féliciter de leur efficacité. M^{me} Charollais tient à signaler que ce projet sera conçu avec les forces internes du DCA. Ses services n'ont pas le temps de chercher un mandataire pour cela. La requête en autorisation de construire a été rédigée par l'ARC et devrait partir ce jeudi. M^{me} Payeras Socratidis montre aux commissaires les plans annexés à la requête, et signale les emplacements des six pavillons, destinés aux classes et au parascolaire. Un appel d'offre sera lancé et, selon le prix demandé, on envisagera aussi bien l'achat que la location.

Séance du 14 avril 2010: Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif, responsable du département des constructions et de l'aménagement (DCA), M^{me} Isabelle Charollais, co-directrice du DCA, M^{me} Isis Payeras Socratidis, cheffe du Service municipal d'architecture (ARC), et M^{me} Isabelle Widmer Bise-

vac, cheffe du Service municipal des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), poursuivant l'étude de la proposition PR-776, commencée à la séance précédente de la CTC

Présentation de l'amendement à la proposition PR-776

Annoncés lors de la séance de la CTC du 31 mars 2010, les amendements sont présentés et décortiqués par M. Pagani qui rappelle que, suite à ses engagements annoncés en plénière, le CA a validé l'option de l'installation d'une série de containers constitutifs d'un pavillon scolaire sur le tronçon Gourgas-Maraîchers de la rue du Village-Suisse.

Une requête en autorisation de construire a été déposée conjointement par les service ARC et ECO, ainsi qu'une demande de fermeture au trafic du tronçon routier concerné. A ce sujet, M. Pagani fait mention d'un entretien téléphonique, ce jour même, avec M. Yves Delacrétaç, de la Direction générale de la mobilité. Ce dernier ne voit pas d'objection à la fermeture demandée, ce d'autant qu'elle concerne un tronçon qui avait déjà fait l'objet d'une fermeture temporaire en 2004, pour faire place à une installation éphémère de la Ville. M. Pagani exclut d'installer les containers à un autre endroit, près de l'école du Mail. En effet, la partie piétonne de la rue Gourgas, située devant le préau de l'école, ainsi que le parc Gourgas, s'avèrent impraticables en raison du fait que le nouvel aménagement du parc empiète sur la voie piétonne, et que le parc est beaucoup trop fréquenté par le public. Malgré que les systèmes pavillonnaires ont montré, par le passé, leurs limites en termes de confort, il souligne que les parents eux-mêmes préconisent cette solution. De son côté, il estime que la solution pavillonnaire est la mieux à même de répondre à la demande, légitime, des parents d'élèves, à savoir que les enfants de l'école Carl-Vogt restent groupés dans un seul établissement.

M^{me} Charollais présente les amendements dans leurs détails, qui ont été rédigés en collaboration avec les services ARC et ECO. La demande de crédit s'établit désormais à 2,371 millions de francs. A la demande de crédit de réfection partielle de l'école Carl-Vogt, il faut ajouter deux nouvelles demandes. Le premier nouveau crédit, d'un montant de 180 000 francs, doit financer la location, pendant l'année 2010, de six locaux provisoires, destinés à accueillir, d'une part, les quatre classes qui devaient initialement être transférées dans l'établissement des Plantaporrêts, et d'autre part, deux locaux pour le service parascolaire. Pour les années 2011 et 2012, les frais de location seront comptabilisés dans le budget de fonctionnement du service ARC. Le montant de cette demande de crédit a été fixé sur la base des offres rentrées, proposées par plusieurs entreprises spécialisées. Il comprend la pose et l'enlèvement du pavillon après deux ans d'exploitation. Après avoir envisagé l'achat des édicules, la formule de la location a été jugée la plus rationnelle. Le deuxième nouveau crédit, comprend un montant unique de 443 000 francs destinés à financer les travaux préparatoires du terrain,

ainsi que sa remise en état ultérieure. M^{me} Charollais attire l'attention sur la clause d'urgence requise auprès du Conseil municipal. En effet, la réalisation de ce projet ne saurait souffrir de retard. En effet, les modules pavillonnaires seront commandés dès que le crédit et les autorisations seront acquis, au plus tard pendant le mois de mai. Il importe donc que le CM en plénière autorise cette dépense à sa séance du 27 avril 2010. M^{me} Charollais est consciente du fait que les délais sont très serrés. Il s'agit néanmoins de répondre à une demande des parents que le CA a choisi de satisfaire. A ce propos, elle tient à remercier le Service d'architecture, dont les collaborateurs ont travaillé pendant les vacances de Pâques pour mettre au point la présente demande de crédit.

En réponse à un commissaire socialiste, qui demande si les modules du pavillon seront neufs ou d'occasion, M^{me} Charollais explique que cela reste encore à décider. Une entreprise propose de construire un pavillon neuf, une autre propose des édicules déjà existants. M^{me} Payeras Socratidis assure que le choix, qui sera opéré avec le Service des écoles, se portera sur la meilleure offre, et pas forcément sur la moins chère. En réponse au même commissaire, qui demande pourquoi avoir décidé de louer le pavillon au lieu de l'acheter, M^{me} Charollais explique qu'entre une solution et l'autre la différence de prix est conséquente. De plus, acheter le pavillon impliquerait de disposer d'un lieu où le stocker ensuite.

Un commissaire Vert tient à féliciter l'administration municipale qui, cette fois, a travaillé vite et bien sur ce dossier épineux. Cela dit, il tient aussi à souligner qu'il incombait au Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) de trouver des solutions de relogement pour les élèves déplacés. Il demande si le Conseil administratif a contacté le DIP afin de demander au Canton une participation financière à cette opération, et si oui, quelle a été la réponse cantonale. M. Pagani répond que le CA a questionné récemment le Conseil d'Etat à ce sujet, et que lui-même a aussi rencontré, pour la même raison, le magistrat responsable du DIP, M. Charles Beer. Malheureusement, leur réponse, orale, est négative. M^{me} Widmer Bisevac tient à préciser qu'en matière de locaux scolaires les communes proposent et le Canton dispose. Dans ce dossier, la Ville a bien fait observer que le choix initial du DIP n'était pas bon. Cependant, la solution retenue avait été avalisée par les directions d'établissement, la Direction de l'enseignement primaire et les syndicats d'enseignants. Dès lors, la Ville, qui craignait un référendum contre le projet du Musée d'ethnographie (MEG), s'est ralliée à son tour à ce premier choix.

Un commissaire AGT tient à féliciter les dames présentes à l'audition pour le travail accompli. Elle demande un éclaircissement sur le nombre de modules composant le pavillon. M^{me} Payeras Socratidis explique que le pavillon est composé de six locaux modulaires d'identiques dimensions, superposés sur trois blocs de deux niveaux. Quatre locaux accueilleront des classes, et deux autres locaux sont destinés aux activités parascolaires. Enfin, M^{me} Payeras Socratidis

rejette le terme de «container», entendu en cours d'audition. Le terme adéquat, en l'occurrence, est bien «pavillon scolaire».

Un commissaire DC dit être sceptique sur les relations entre le DIP et la Ville, et souhaiterait être rassuré. Il demande si le DIP est content de la solution trouvée par la municipalité. M^{me} Widmer Bisevac répond que la Direction de l'enseignement primaire est enchantée. La solution leur convient parfaitement, dès lors que les enfants restent ensemble, ce qui permet de préserver la dynamique de l'école Carl-Vogt. Elle rappelle que les parents ont aussi manifesté leur satisfaction. Elle précise qu'au sujet du pavillon, elle n'a pas étendu ses contacts aux enseignants.

Un autre commissaire DC demande si le mobilier intérieur est aussi compris dans le prix de location du pavillon. M^{me} Payeras Socratidis répond que les installations sanitaires, les radiateurs et les lampes sont livrés avec le pavillon. La chaufferie provisoire, par contre, sera louée à part (*cf. amendement à la PR-776, CFC 24, page 3*). M^{me} Charollais précise que le mobilier scolaire est transféré depuis Carl-Vogt (CFC 56, page 4).

Un commissaire libéral demande si les autorisations demandées au Canton seront acquises pour le 27 avril, date où le CM devrait se prononcer sur la proposition PR-776 et ses amendements. Que se passera-t-il si les autorisations ne sont pas accordées? Il recommande de prévoir cette éventualité. M^{me} Charollais n'attend pas une réponse du Canton avant le vote du plénum d'avril, mais il n'est pas raisonnable d'attendre la plénière du mois de mai. Du côté de la Ville, tout a été fait pour demander au Canton d'accélérer le processus de délivrance des autorisations. Quoi qu'il en soit, elle assure que rien ne sera commandé avant l'obtention de l'autorisation de dépenser, d'une part, et des autorisations cantonales, d'autre part. M. Pagani réaffirme que le Conseil d'Etat s'est engagé à faire diligence. Il réaffirme aussi que la DGM s'est montrée rassurante. Selon M. Delacrétaz, comme en 2004, lors de l'installation d'un aménagement éphémère au même endroit, les places de parc devraient pouvoir être préservées. Le commissaire libéral se montre surpris d'une telle promesse. En effet, le chantier du tramway Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) modifie considérablement la circulation dans le quartier. Les conditions n'y sont plus les mêmes qu'en 2004.

Un commissaire socialiste s'inquiète des conditions d'isolation phonique des modules du pavillon scolaires. Elle sait d'expérience que les chocs produits au-dessus se ressentent au niveau inférieur. M^{me} Payeras Socratidis reconnaît ignorer si des progrès dans l'isolation sonore ont été faits dans la conception des pavillons. M. Pagani fait observer que le confort d'un pavillon provisoire ne saurait être comparable à celui d'une école en dur. Il rappelle, une fois encore, que cette solution compte sur le soutien des parents d'élèves de Carl-Vogt.

Un commissaire Vert salue, à son tour, la rapidité et l'efficacité dont ont fait preuve, sur cette affaire, les services municipaux.

En fin d'audition. M. Pagani annonce que, dans le but que le référendum sur le projet du MEG ne déteigne pas sur le dossier des pavillons et de l'école Carl-Vogt, les deux affaires seront découplées. Il précise à la présidente qu'il n'est pas envisagé de sauver les arbres.

V. Discussion finale et vote.

Au nom des commissaires de l'Union démocratique du centre, un commissaire UDC annonce un vote favorable à la proposition PR-776 et aux amendements. Il forme des vœux pour que l'ensemble soit adopté par le plénum encore dans le courant du mois présent.

Un commissaire radical annonce qu'il soutiendra la proposition PR-776 et ses amendements. En outre, il tient, à préciser qu'il ne s'associe pas aux éloges exprimés au sujet de la gestion de ce dossier par l'administration municipale. Certes, il incombe au DIP de disposer, mais la Ville aurait dû attirer l'attention du Canton sur le fait que les enfants de Carl-Vogt se rendant aux Plantaporrêts allaient devoir traverser le chantier du TCOB. Même si cette solution bénéficiait de l'aval des syndicats, le Service des écoles, qui doit se soucier d'abord du bien des enfants, aurait dû penser à proposer immédiatement les pavillons.

Un commissaire Vert précise que les commissaires du groupe des Verts ont félicité l'administration pour les pavillons et non pas pour les Plantaporrêts. Il annonce un vote favorable à la proposition PR-776 et aux amendements. Il demande aussi que le CA imagine une solution d'urgence en cas de refus, par le Canton, de la solution du Village-Suisse.

Un commissaire démocrate-chrétien, malgré les propos rassurants de M^{me} Widmer Bisevac, continue d'être sceptique sur la position du DIP vis-à-vis de la solution du pavillon provisoire, dont l'avis ne lui apparaît pas clairement. En effet, M. Pagani a fait état d'un refus de la part du magistrat Charles Beer. Un point d'interrogation subsiste donc sur la véritable position du DIP sur cette affaire. Il annonce, cependant, qu'en tant que commissaire du Parti démocrate-chrétien il votera favorablement la proposition PR-776 et ses amendements. La présidente signale que M. Pagani a fait état d'un refus du magistrat Beer sur le financement du pavillon provisoire et non pas sur le principe même de cette installation.

A son tour, un commissaire socialiste rappelle que c'est la suggestion de participation au financement du pavillon qui a essuyé un refus de la part de l'Etat. Elle se souvient aussi que lors de l'audition de la semaine précédente, le conseiller administratif M. Tornare avait affirmé que, dans un premier temps, la solution du pavillon avait été écartée pour des raisons de confort. Enfin, la même

commissaire annonce que les commissaires du Parti socialiste soutiennent la proposition PR-776 et ses amendements.

Une commissaire d'A gauche toute! affirme ne pas vouloir jeter la pierre aux services de l'administration, qui dépendent pour leur travail des décisions politiques et des budgets mis à leur disposition. Elle tient, toutefois, à rappeler qu'au cours de l'étude sur le projet du MEG, elle avait demandé aux services si les associations avaient été consultées sur les travaux à l'école Carl-Vogt. La même commissaire tient aussi à renouveler ses félicitations à l'adresse des femmes fonctionnaires, qui parviennent à travailler et accumuler les responsabilités, même pendant les vacances.

La présidente soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la proposition PR-776 amendée par le Conseil administratif.

Le projet d'arrêté I non modifié est adopté à l'unanimité.

Le projet d'arrêté II nouveau est adopté à l'unanimité

Le projet d'arrêté III nouveau est adopté à l'unanimité.

Mise aux voix, la proposition PR-776 dans son ensemble, telle qu'amendée par le Conseil administratif, est acceptée à l'unanimité des commissaires présents.

Le montant total s'élevant initialement à 1 748 000 francs se trouve augmenté maintenant à 2 371 000 francs, suite à l'adoption des arrêtés II et III nouveaux. (*Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification.*)

Annexes: amendement à la proposition PR-776
extrait du plan cadastral
plans, coupes et façades du pavillon

SÉANCE DU 27 AVRIL 2010 (soir)
Proposition: réfection de l'école de Carl-Vogt

5899

AMENDEMENT A LA PR-776

Le présent amendement (crédits II et III) est établi pour la raison suivante :

- Le Conseil administratif a décidé lors de sa séance du 24 mars 2010 de retenir, dans le cadre du déménagement de l'école de Carl-Vogt, lié au chantier du Musée d'ethnographie de Genève (MEG), l'option d'installer 4 à 10 pavillons scolaires provisoires à la rue du Village-Suisse.

Proposition du Conseil administratif, du 10 février 2010, en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant total de 2 371 000 francs, soit :

- un crédit de 1 748 000 francs destiné à la réfection partielle de l'école Carl-Vogt, à l'aménagement de son préau et de sa place de jeux, à des travaux permettant le déménagement des élèves de l'école Carl-Vogt aux pavillons provisoires (crédit I)
- un crédit budgétaire supplémentaire de 180 000 francs destiné à couvrir les frais de location 2010 d'un pavillon scolaire provisoire – constitué de plusieurs modules - à la rue du Village-Suisse, parcelle n° 3482, feuille 21 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété publique de la Ville de Genève (crédit II)
- un crédit de 443 000 francs destiné aux travaux préparatoires du terrain et à sa remise en état, liés audit pavillon scolaire provisoire à la rue du Village-Suisse, parcelle n° 3482, feuille 21 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété publique de la Ville de Genève (crédit III).

Mesdames et Messieurs les conseillers,

CREDITS II ET III

Clause d'urgence

La mise en vigueur de la décision de réaliser les travaux prévus dans la présente PR ne peut souffrir d'un retard dû à une éventuelle procédure référendaire. Il convient donc que votre Conseil vote la clause d'urgence prévue dans la Loi sur l'administration des communes du 12 avril 1984, dans son article 32, alinéa 1, lettre b.

En effet, la mise en place d'un pavillon provisoire doit permettre le relogement des écoliers pour la rentrée scolaire 2010, car un déménagement n'est pas envisageable en cours d'année. Afin de pouvoir respecter ce délai, il est impératif de pouvoir passer commande dès le vote du Conseil, faute de quoi les entreprises ne seront pas à même de fournir le pavillon à temps.

Préambule

Le 23 mars 2010, votre Conseil a voté à sa très grande majorité le crédit de réalisation pour l'agrandissement et la rénovation du MEG (Musée d'ethnographie de Genève) pour un montant brut de 63 490 000 francs et un montant net de 47 690 000 francs (PR-739).

Le 24 mars 2010, le Conseil administratif a présenté à votre Conseil la présente proposition.

SÉANCE DU 27 AVRIL 2010 (soir)

Proposition: réfection de l'école de Carl-Vogt

La mise en œuvre du chantier du MEG exige en effet que l'école Carl-Vogt, qui se trouve sur la même parcelle que le musée et dont le préau doit être entièrement terrassé, soit évacuée pendant 2 années scolaires, soit de juillet 2010 à août 2012.

Information à la population

L'école de Carl-Vogt devant être fermée, le service des écoles et institutions pour l'enfance a entamé les démarches nécessaires au relogement de l'école. A cet effet, le service a consulté la direction générale de l'enseignement primaire (DGEP) du Département de l'instruction publique (DIP), les directions des établissements concernés, les enseignants et les représentants du groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), afin de trouver une solution de relogement, validée par l'ensemble des partenaires scolaires. Des informations sur les diverses alternatives retenues ont été communiquées au conseil d'établissement.

Finalement, le 4 février 2010, le service des écoles et institutions pour l'enfance a convié les parents de l'école Carl-Vogt pour les informer des modalités du déménagement des classes que fréquentent leurs enfants : cinq classes seraient installées à l'école du Mail et quatre classes à l'école des Plantaporrêts. Certains parents se sont sur le champ opposés à l'installation des classes enfantines à l'école des Plantaporrêts, arguant que cette dernière est trop éloignée de l'école Carl-Vogt, que des élèves des classes enfantines ne peuvent pas accomplir plusieurs fois par jour d'aussi longs trajets à pied et que toutes les classes de l'école doivent être relogées sur le même site.

Exposé des motifs

Pendant le chantier du MEG, 5 classes de l'école Carl-Vogt seront installées dans le bâtiment même de l'école du Mail, et les 4 classes restantes dans un pavillon provisoire. Ce dernier sera installé sur la chaussée de la rue du Village-Suisse, à proximité immédiate de l'école, et permettra donc de répondre aux demandes des parents d'élèves, les 9 classes de l'école Carl-Vogt étant ainsi regroupées au même endroit.

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'élèves à l'école du Mail, il est nécessaire de compléter l'aménagement de ces 4 classes par celui de 2 salles destinées aux activités parascolaires. L'école du Mail pourra ainsi fonctionner dans de bonnes conditions.

S'il est vrai que le fonctionnement de l'école Carl-Vogt sera perturbé par le chantier du MEG, le déménagement de ses 9 classes à l'école du Mail et dans un pavillon provisoire à proximité, permettra le maintien de ses activités dans des conditions acceptables par toutes les parties concernées.

Description de l'ouvrage, des travaux et estimation des coûts globaux

Crédit II - location du pavillon

Description de l'ouvrage

Le pavillon sera installé à la rue du Village-Suisse, sur le tronçon compris entre la rue Gourgas et la rue des Maraîchers, à la limite du parc Gourgas. Le pavillon sera constitué d'un rez-de-chaussée et d'un étage, aménagés chacun de 3 salles de classe, d'un dégagement et de locaux sanitaires. Un conteneur abritant la chaufferie provisoire sera placé à proximité.

D'une volumétrie très simple, ce pavillon sera éclairé par des fenêtres posées sur toute la longueur de leurs façades. Sa structure sera prévue en bois. Son enveloppe sera isolée de manière à répondre aux normes en vigueur et permettre ainsi de réduire les coûts de chauffage.

SÉANCE DU 27 AVRIL 2010 (soir)
Proposition: réfection de l'école de Carl-Vogt

5901

Estimation du coût global

Le pavillon et la chaufferie provisoires seront loués durant 24 mois, pris en charge par le biais du budget de fonctionnement du service d'architecture, selon la répartition suivante :

	2010 juillet à décembre	2011 janvier à décembre	2012 janvier à juin	TOTAL
	6 mois	12 mois	6 mois	24 mois
Location pavillons scolaires provisoires y compris transport, montage et démontage	150 000	180 000	150 000	480 000
Location chaufferie provisoire y compris livraison, mise en service et démontage	30 000	60 000	30 000	120 000
TOTAL / ANNEE	180 000	240 000	180 000	600 000

CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE DEMANDE POUR 2010 180 000 francs

Les montants prévus pour la location durant les années 2011 (240 000 francs) et 2012 (180 000 francs) seront inscrits au budget des années 2011, respectivement 2012, sous rubrique 316540 « location de bâtiments à usage scolaire » du service d'architecture.

Crédit III – travaux préparatoires et de remise en état du terrain

Description des travaux

Les travaux comprennent les fondations, les raccordements et les conduites nécessaires à l'installation du pavillon ainsi que les aménagements de surface. Une fois le pavillon démonté, il faudra remettre en état la rue et les abords du parc Gourgas.

Estimation du coût global

CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
Travaux préparatoires			75 000
1	Adaptation du réseau de conduites existant	75 000	
152	Canalisations (adaptation du réseau)	75 000	
2 Bâtiment			214 000
21	Gros oeuvre 1	75 000	
211	Installations de chantier	75 000	
23	Installations électriques	89 000	
231	Installations courant fort, faible et de sécurité	89 000	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.)	10 000	
241	Raccordement chaufferie provisoire louée	10 000	
25	Installations sanitaires	10 000	
251	raccordements appareils sanitaires	10 000	
27	Aménagements intérieurs 1	5 000	
275	Systèmes de verrouillage	5 000	
28	Aménagements intérieurs 2	5 000	
287	Nettoyage des pavillons	5 000	

SÉANCE DU 27 AVRIL 2010 (soir)
Proposition: réfection de l'école de Carl-Vogt

29	Honoraires		20 000
	292	<i>Honoraires ingénieur civil</i>	15 000
	292	<i>Honoraires géomètre</i>	5 000
4	Aménagements extérieurs		36 000
40	Mise en forme du terrain		20 000
	401	<i>Déplacements de terre</i>	20 000
42	Jardins		16 000
	421	<i>Jardinage: cheminements</i>	8 000
	422	<i>Clôtures</i>	8 000
5	Frais secondaires et comptes d'attente		55 000
51	Autorisations, taxes		18 000
	511	<i>Autorisations, gabarits, taxes</i>	3 000
	512	<i>Taxes de raccordement</i>	15 000
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		3 000
		<i>Reproduction de documents, tirages,</i>	
	524	<i>héliographies</i>	3 000
56	Autres frais secondaires		9 000
		<i>Déménagement de mobilier scolaire yc tableaux</i>	
	569	<i>noirs à adapter</i>	9 000
58	Comptes d'attente provisions et réserves		25 000
	583	<i>Réserves pour imprévus</i>	25 000
COUT TOTAL HT			380 000
		Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8% appliquée sur les CFC 1 à 5, soit 30 400 admis à	30 400 30 400
COUT TOTAL TTC			410 400
	Frais administratifs et financiers		32 600
61	Prestations du personnel pour les investissements 4% du coût total de la construction TTC (CFC 1 à 5 + TVA) soit 16 416	16 400	16 400
62	Intérêts intercalaires [Taux DFL 3.5% x (CFC 1 à 5 + TVA+ CFC 61)/2 x 26 mois /12] soit 16 183	16 200	16 200
TOTAL DU CREDIT III DEMANDE			443 000

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois d'avril 2010 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire ou de démolir

Ce projet de construction fait l'objet d'une requête en autorisation de construire déposée par le service d'architecture le 1^{er} avril 2010, qui en principe devrait être délivrée prochainement.

Une demande de fermeture du tronçon de la rue du Village suisse, pour cette période, a été déposée auprès de la DGM le 9 avril 2010. par le service d'aménagement urbain et de la mobilité.

SÉANCE DU 27 AVRIL 2010 (soir)
Proposition: réfection de l'école de Carl-Vogt

5903

Délais

La commande du pavillon provisoire interviendra dès le vote du Conseil, le délai de livraison étant de 10 à 12 semaines. Le montage s'effectuera sur une quinzaine de jours.

Régime foncier

La parcelle n° 3482 est située sur le domaine public, feuille 21 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété publique de la Ville de Genève.

Référence au plan financier d'investissements

Ces montants ne sont pas prévus au 5^{ème} plan financier d'investissements PFI 2010-2011.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Charges annuelles (eau, mazout électricité)	6 400 francs
---	---------------------

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire des crédits II et III est le service d'architecture et le bénéficiaire est le service des écoles et institutions pour l'enfance.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés suivants :

PROJET D'ARRETE I non modifié

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 748 000 francs destiné à la réfection et transformation de 3 classes à l'école du Mail, à la réfection partielle de l'école Carl-Vogt, ainsi qu'au réaménagement d'une place de jeux dans le préau de cette école suite aux travaux de construction du Musée d'ethnographie de Genève.

Art. 2. - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 748 000 francs.

Art. 3. - La dépense prévue à l'article premier, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.

SÉANCE DU 27 AVRIL 2010 (soir)
Proposition: réfection de l'école de Carl-Vogt

PROJET D'ARRETE II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier. – Le Conseil municipal décide de munir la présente délibération de la clause d'urgence, conformément à l'article 32, alinéa 1, lettre b), de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, dès lors qu'en raison des délais fixés par la loi, la mise en vigueur de la décision de réaliser les travaux prévus ne peut souffrir d'un retard dû à une éventuelle procédure référendaire.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 180 000 francs destiné à couvrir les frais 2010 de la location d'un pavillon scolaire provisoire – constitué de plusieurs modules - à la rue du Village-Suisse, parcelle n° 3482, feuille 21 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété publique de la Ville de Genève

Art. 3.- La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes sur d'autres rubriques de charges ou par de nouveaux produits du budget 2010 de la Ville de Genève.

Art. 4.- La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2010 sur le centre de coût 21052199 « service d'architecture », nature comptable 316540 « location de bâtiments à usage scolaire ».

PROJET D'ARRETE III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier. – Le Conseil municipal décide de munir la présente délibération de la clause d'urgence, conformément à l'article 32, alinéa 1, lettre b), de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, dès lors qu'en raison des délais fixés par la loi, la mise en vigueur de la décision de réaliser les travaux prévus ne peut souffrir d'un retard dû à une éventuelle procédure référendaire.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 443 000 francs destiné aux travaux préparatoires du terrain et à sa remise en état, liés audit pavillon scolaire provisoire à la rue du Village-Suisse, parcelle n° 3482, feuille 21 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété publique de la Ville de Genève.

Art. 3. - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 443 000 francs.

SÉANCE DU 27 AVRIL 2010 (soir)
Proposition: réfection de l'école de Carl-Vogt

5905

Art. 4. - La dépense prévue à l'article 2 sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève en 2013.

Art. 5. - Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Annexes :

- extrait du plan cadastral
- plans, coupes et façades du pavillon

M^{me} Maria Pérez, présidente de la commission des travaux et des constructions (AGT). Je prends la parole pour remercier le Conseil administratif, les membres de la commission des travaux et des constructions ainsi que le rapporteur, pour leur célérité à résoudre ce problème qui tenait à cœur aux parents d'élèves de l'école Carl-Vogt. Je laisse la parole au rapporteur, M. Bayram Bozkurt, qui a fait un excellent rapport.

M. Bayram Bozkurt, rapporteur (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cet objet a nécessité un traitement d'urgence. Vous avez sans doute pris connaissance du rapport qui vous a été adressé par courrier électronique le vendredi 23 avril 2010 et, pour cette raison, mon intervention sera brève.

La proposition PR-776 a été amendée par le Conseil administratif pour répondre positivement aux besoins de nos concitoyens. A présent, la balle est dans le camp du Conseil d'Etat afin de finaliser la décision de fermer à la circulation le tronçon de la rue du Village-Suisse, pour permettre d'installer les pavillons qui serviront à accueillir les élèves à la prochaine rentrée scolaire durant le chantier du Musée d'ethnographie.

Ces décisions de fermeture et d'installation provisoire sont en cours de traitement urgent par les différents services, offices et départements concernés suite à la demande du Conseil administratif. En effet, si nous souhaitons que ces pavillons soient utilisables pour la rentrée scolaire 2010-2011, le processus décisionnel nécessite une rapidité certaine, car les délais seront très courts pour les entreprises qui installeront ces pavillons. Vous aurez constaté que la rénovation partielle de l'école Carl-Vogt a suscité un grand intérêt parmi la population. Les familles apprécieront certainement la décision de garder les classes ensemble à l'école du Mail au lieu de les éparpiller.

Il m'est difficile, chers conseillers et conseillères, de ne pas citer la mobilisation collective des parents d'élèves de l'école Carl-Vogt, par le biais de l'association Apocope. Je les remercie ici d'avoir exprimé leur volonté citoyenne qui nous a permis, à nous politiciens, d'être leurs représentants. De même, il faut saluer la mobilisation des associations comme la Maison de quartier de la Jonction, l'Association du quartier de la Jonction, l'Association des parents d'élèves de la Jonction. Enfin, je n'oublierai pas de mentionner les services de la Ville pour leur rapidité d'exécution et leur diligence.

Notre groupe, les Verts, votera sans hésiter en faveur de cette proposition amendée. Je vous remercie chaleureusement de votre attention.

Premier débat

M^{me} Andrienne Soutter (S). Mesdames et Messieurs, j'aimerais insister ici sur l'urgence. En effet, cette proposition a été renvoyée au mois de mars en commission des travaux et des constructions qui l'a traitée en deux séances, le 31 mars et le 14 avril 2010. M. Bozkurt a rendu rapidement un excellent rapport pour que cette proposition puisse nous être présentée ce soir. Je relève aussi la diligence des services de la Ville, qui, malgré les vacances, ont tout fait pour finaliser cette proposition amendée. De même, il faut relever le travail de l'Association des parents d'élèves de Carl-Vogt, qui se sont mobilisés pour faire un très bon projet étant donné qu'ils contestaient le déplacement de leurs enfants aux Plantaporêts. En effet, avec les travaux du tram, les trajets pour aller jusque là-bas étaient dangereux pour les enfants.

Tout le monde a mis du sien, les services, les parents, la commission, pour que ce projet vienne aujourd'hui devant le Conseil municipal. Je n'allongerai pas: l'urgence est claire, il faut que ces travaux commencent avant les vacances d'été pour que les enfants soient relogés à l'automne. Cela coûtera un peu plus cher, puisque de la proposition à 1,75 million de francs on passe à 2,37 millions de francs, mais j'espère que vous n'allez pas tergiverser là-dessus et que, comme la commission, le Conseil municipal acceptera cette proposition à l'unanimité.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien a tout à fait conscience de l'urgence de la situation et, bien sûr, il votera cette proposition. Mais, Mesdames et Messieurs, permettez-nous quand même de nous étonner d'avoir été avisés par les parents des élèves. Nous nous étonnons que le Conseil administratif, qui se vante de se préoccuper des familles, n'ait à aucun moment eu l'idée de prendre contact avec les parents, au moment d'élaborer la proposition, et de les associer à la réflexion. Cela nous aurait évité de travailler dans l'urgence et cela aurait été une marque d'intelligence de la part du Conseil administratif. Quoi qu'il en soit, comme je l'ai dit, nous voterons cet objet.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical votera évidemment cette proposition, mais il ne s'associera pas aux louanges et aux remerciements de toutes sortes de la préopinante socialiste.

Mesdames et Messieurs, c'est l'Etat qui a proposé de mettre les enfants à l'école des Plantaporêts, charge à la Ville de faire en sorte que les enfants puissent être reçus dans les salles de classe de cette école. Jusque-là, il n'y a rien à dire. Mais le problème est que la proposition faite par l'Etat est dangereuse, car c'est courir des risques que de faire traverser à des enfants le chantier du tram

Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), c'est-à-dire le boulevard Saint-Georges, qui va être complètement éventré, comme on le sait depuis plus de huit mois!

Le groupe radical pense qu'il n'était pas interdit aux services municipaux d'alerter l'Etat, de lui signaler que sa proposition n'était pas raisonnable, qu'elle était même dangereuse pour les enfants, et de faire une contre-proposition. Or ce sont les parents d'élèves de l'école Carl-Vogt qui ont fait cette proposition, et non les services municipaux. Ceux que nous devons remercier, ce sont donc les parents, car ce sont eux qui ont tiré la sonnette d'alarme.

Là aussi, comme pour le dossier précédent, on peut se demander comment sont gérés certains dossiers de notre municipalité. Le magistrat me répondra probablement comme il l'a fait en commission: «C'est l'Etat qui nous l'a dit!» Je suis tout à fait d'accord, mais il n'est pas interdit de faire une proposition plus raisonnable et plus réfléchie, ce d'autant que l'Etat ne paiera pas! C'est nous qui devons payer complètement les pavillons provisoires. Il est vrai que, si la proposition avait été faite avant, le résultat aurait été le même: nous payerons! Mais cela aurait été plus sérieux si la proposition était venue directement de la Ville de Genève plutôt que des parents d'élèves. Voilà ce qui me dérange.

Mesdames et Messieurs, nous voterons évidemment cette proposition et j'espère que la Direction générale de la mobilité (DGM), dans sa grande sagesse, ne dira pas non à la fermeture de la rue du Village-Suisse, parce que, si d'aventure la DGM refuse, nous n'avons pas de plan B. J'aimerais avoir une réponse sur ce point, mais nous voterons de toute façon le projet d'arrêté concernant l'installation des pavillons, il en va de la sécurité des enfants.

M. Georges Queloz (L). Il ne s'agit pas de refaire le débat que nous avons eu lors de notre dernière séance, où une unanimité s'est faite, heureusement, autour des pavillons provisoires. Notre société est organisée, tant au niveau fédéral qu'au niveau cantonal, sur le partage des tâches. Le partage des tâches en matière scolaire veut que l'Etat prenne en charge l'organisation de l'enseignement, les salaires des enseignants, etc., et le devoir de la commune, ici de la Ville de Genève, est de mettre à disposition des locaux pour les classes enfantines et primaires. A Carl-Vogt, l'Etat n'a pas proposé, mais a accepté la solution proposée par la Ville. A ma connaissance, c'est ainsi que les choses se sont passées. Il ne faut donc pas accuser l'Etat, qui n'a certainement pas vu d'inconvénients à la proposition de la Ville. En l'occurrence, c'est l'Association des parents d'élèves de Carl-Vogt qui a estimé que cette solution ne tenait pas la route, et on peut l'en remercier.

Maintenant, comme mon collègue Guy Dossan, je voudrais avoir la certitude que nous avons reçu l'autorisation de l'Etat concernant la fermeture provisoire de la rue du Village-Suisse. Je voudrais également savoir si, en cas de refus, nous avons une solution de repli.

Puis, comme un référendum court contre le projet d'arrêté que nous avons voté pour la rénovation du Musée d'ethnographie, au cas où il devrait aboutir, je me demande si nous pourrions réaliser ces travaux durant l'été, pendant la période des vacances. Nous aimerions avoir des éclaircissements, car nous n'avons pas eu de réponse en commission sur ce point.

M^{me} Maria Pérez (AGT). Au sein du groupe A gauche toute!, nous sommes complètement acquis à l'idée des conteneurs. Il est hors de question que les enfants parcourent un chemin semé d'embûches et qui les fatiguerait. Cela dit, Mesdames et Messieurs, je demande que le vote soit reporté à demain et je vous explique pourquoi.

Je ne sais pas si la faute m'incombe, je veux bien l'assumer, mais il se trouve que pour les arrêtés II et III, qui concernent les frais de location des modules ainsi que les travaux préparatoires à la rue du Village-Suisse, j'aurais dû faire voter la clause d'urgence, telle qu'elle est prévue à l'article 32, alinéa 1, lettre b), de la loi sur l'administration des communes. Cette clause d'urgence permet de soustraire les arrêtés à une procédure référendaire. Si nous voulons avancer rapidement dans ce dossier, il faut absolument que nous la votions. Par conséquent, Madame la présidente, je dépose deux amendements, visant à introduire cette clause d'urgence.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Moi aussi, Mesdames et Messieurs, je voudrais remercier les parents et me féliciter de la bonne collaboration que nous avons eue.

Cela dit, Monsieur Dossan, vous n'allez pas nous refaire le coup d'il y a quelques semaines, quand nous avons abordé ce sujet en séance plénière. Vous répétez les mêmes inepties et je vous renvoie à ce que nous avons dit devant les commissaires... (*Brouhaha.*) Madame la présidente, on a l'impression d'être en période de coup d'Etat, on se croirait en Thaïlande!

Monsieur Dossan, je vous répète que, jusqu'en mai 2009, le Département de l'instruction publique (DIP) nous avait assuré qu'il n'y aurait pas de transfert nécessaire – j'ai les lettres à l'appui – et que les élèves pourraient rester dans cette école. Mais en mai 2009, c'est-à-dire il y a moins d'une année, on nous a dit que ce n'était pas possible et qu'il fallait les mettre à l'école du Mail. Nous avons donc prévu le transfert, mais c'est alors que le chef du DIP a refusé que les enfants suivis par le Service médico-pédagogique soient séparés des autres. Je peux le comprendre, car ces enfants en difficulté doivent fréquenter les autres enfants; au niveau pédagogique, c'est justifié, et c'était l'argument du président du département.

Ici, il faut rendre hommage aux parents, qui ont pris les devants. Plutôt que de râler comme le font souvent certains de nos concitoyens et concitoyennes, ils ont souhaité être une force de proposition et sont allés discuter avec le Service des écoles, avec le département de Rémy Pagani. C'est à ce moment-là qu'a surgi l'idée des pavillons. J'avais rendu attentifs les parents et mon collègue Rémy Pagani au fait que leur coût était assez important et que nous ne savions pas comment ils seraient reçus par le Conseil municipal. Je me réjouis donc que vous fassiez bon accueil à cette proposition. Je crois qu'il faut maintenant aller de l'avant, quelle que soit l'issue du référendum, et voter les crédits demandés ce soir.

M. Rémy Pagani, maire. Je voudrais d'abord remercier l'ensemble du Conseil municipal et l'administration, car c'est un exploit qui a été réalisé. En effet, nous avons présenté la proposition PR-776 il y a un mois, le 24 mars, et depuis nous avons mis les bouchées doubles. Nous avons demandé les autorisations pour implanter les pavillons provisoires, le rapport a été rendu – je remercie d'ailleurs le rapporteur pour sa diligence et la qualité de son travail.

Nous avons affaire ici à deux problématiques différentes. La première est la rénovation de l'école Carl-Vogt et la construction-rénovation du Musée d'ethnographie, qui a recueilli l'unanimité de votre parlement. Depuis, malheureusement, certains sont sortis du bois et ont lancé un référendum. C'est leur droit le plus strict, mais ce ixième rebondissement va compliquer l'affaire – je vous invite d'ailleurs à vous interroger sur les dessous de ces rebondissements perpétuels... Le Musée d'ethnographie fait partie intégrante du quartier de la Jonction et ces rebondissements m'amènent à réfléchir sur la légitimité qu'ont dans notre cité l'ethnographie et les différentes cultures de la planète.

La deuxième problématique est le déplacement des enfants et le désamiantage de l'école. Le désamiantage ne peut pas se faire après le démarrage des travaux: nous devons absolument le faire pendant l'été et nous avons donc besoin de munir ces arrêtés de la clause d'urgence, en la motivant évidemment de façon correcte.

En conséquence de quoi, Mesdames et Messieurs, je vous invite à voter la clause d'urgence telle qu'elle figure à l'article premier des arrêtés II et III. Je vous propose d'amender ces arrêtés, si ce n'est pas déjà fait, Madame la présidente, et, le cas échéant, je demanderai le troisième débat demain, afin que nous soyons sûrs que tout est en ordre et qu'il n'y ait pas de problème, d'une part, pour le confort des travailleurs qui s'occuperont du désamiantage et, d'autre part, pour les enfants. Je remercie encore une fois tous les fonctionnaires qui se sont mobilisés. Merci à votre Conseil municipal et merci surtout aux parents qui nous

regardent, et qui vont peut-être faire les frais du référendum, en attendant la décision populaire...

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je suis assez gêné par la dernière affirmation du magistrat, qui donne l'impression que le référendum serait susceptible de menacer l'installation des pavillons. Suis-je fatigué, ai-je mal compris? J'avais l'impression que le référendum sur le Musée d'ethnographie était quelque chose de distinct des pavillons. Sommes-nous sur la même longueur d'onde? Eclairiez-moi, Monsieur le magistrat, parce que vous introduisez le doute dans mon esprit, comme dans celui des habitants et notamment des parents qui se sont mobilisés. J'aimerais être au clair là-dessus.

M. Rémy Pagani, maire. Je me suis peut-être mal exprimé, Monsieur Lathion. Si le référendum n'avait pas été lancé, la situation aurait été la suivante: les enfants auraient été déplacés en septembre, l'école fermée et rénovée pendant les travaux de construction du Musée d'ethnographie, qui dureront deux ans. Mais aujourd'hui nous avons affaire à ce référendum. Nous devons donc calculer et mener les procédures parallèlement, car si le référendum aboutit le Conseil d'Etat validera les signatures en juin et la votation sera fixée en septembre ou octobre. C'est dire qu'on ne construira pas avant janvier 2010 et que les enfants seront déplacés sans justification objective, si ce n'est la volonté du Conseil municipal de démarrer rapidement les travaux. Car il faudra effectivement les démarrer rapidement pour tâcher de gagner six mois, cela dans le meilleur des cas. Dans le pire des cas, si les référendaires venaient à avoir gain de cause, nous aurions déplacé les enfants pour rien pendant une année. Voilà ce que je tenais à préciser à l'intention des parents qui, légitimement, s'inquiéteraient de ne pas voir les travaux commencer alors que leurs enfants seraient déplacés.

La présidente. Mesdames et Messieurs, à propos de l'amendement évoqué par M^{me} Pérez, je voudrais préciser que le travail a été fait correctement. M. Bayram Bozkurt a eu la gentillesse de nous envoyer son rapport oral par écrit; vous l'avez tous reçu par e-mail. Sous le titre «Vote de la commission», il est indiqué: «La présidente soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la proposition du Conseil administratif PR-776 amendée. Le projet d'arrêté I non modifié est adopté à l'unanimité. Le projet d'arrêté II nouveau est adopté à l'unanimité. Le projet d'arrêté III nouveau est adopté à l'unanimité.»

En l'occurrence, la clause d'urgence figure d'ores et déjà dans les arrêtés nouveaux présentés par le Conseil administratif et votés à l'unanimité par la commission.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est accepté à l'unanimité (69 oui).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II nouveau est accepté à l'unanimité (68 oui).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III nouveau est accepté à l'unanimité (66 oui).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 748 000 francs destiné à la réfection et transformation de 3 classes à l'école du Mail, à la réfection partielle de l'école Carl-Vogt, ainsi qu'au réaménagement d'une place de jeux dans le préau de cette école suite aux travaux de construction du Musée d'ethnographie de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 748 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le Conseil municipal décide de munir la présente délibération de la clause d'urgence, conformément à l'article 32, alinéa 1, lettre b), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, dès lors qu'en raison des délais fixés par la loi, la mise en vigueur de la décision de réaliser les travaux prévus ne peut souffrir d'un retard dû à une éventuelle procédure référendaire.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 180 000 francs destiné à couvrir les frais 2010 de la location d'un pavillon scolaire provisoire – constitué de plusieurs modules – à la rue du Village-Suisse, parcelle N° 3482, feuille 21 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété publique de la Ville de Genève

Art. 3. – La charge supplémentaire prévue à l'article 2 sera couverte par des économies équivalentes sur d'autres rubriques de charges ou par de nouveaux produits du budget 2010 de la Ville de Genève.

Art. 4. – La charge prévue à l'article 2 sera imputée aux comptes budgétaires 2010 sur le centre de coût 21052199 «Service d'architecture», nature comptable 316540 «location de bâtiments à usage scolaire».

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le Conseil municipal décide de munir la présente délibération de la clause d'urgence, conformément à l'article 32, alinéa 1, lettre b), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, dès lors qu'en raison des délais fixés par la loi, la mise en vigueur de la décision de réaliser les travaux prévus ne peut souffrir d'un retard dû à une éventuelle procédure référendaire.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 443 000 francs destiné aux travaux préparatoires du terrain et à sa remise en état, liés audit pavillon

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

scolaire provisoire à la rue du Village-Suisse, parcelle N° 3482, feuille 21 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété publique de la Ville de Genève.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 443 000 francs.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article 2 sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève en 2013.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5818
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5818
3.a) Interpellation du 24 mars 2010 de M. Simon Brandt: «Travaux de rénovation à la patinoire des Vernets» (I-209)	5818
3.b) Motion du 10 novembre 2009 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion et Jacques Hämmerli: «Pour une patinoire des Vernets répondant aux besoins du GSHC» (M-885)	5818
3.c) Motion du 20 janvier 2010 de MM. Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion, Rémy Burri, Salvatore Vitanza, Jacques Hämmerli, M ^{me} Odette Saez, Patricia Richard et Florence Kraft-Babel: «Suivons les conclusions du forum Gesport: pour un soutien accru au mouvement Genève Futur Hockey» (M-899) . . .	5819
4. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 septembre 2009 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un total de 1 149 130 francs, soit:	
– un crédit complémentaire à la proposition PR-436 de 980 130 francs destiné à la rénovation de l'Orangerie-Théâtre, de ses deux serres attenantes et à la création de la nouvelle buvette, situées au parc La Grange, route de Frontenex 71, sur la parcelle N° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives;	
– un crédit de 169 000 francs destiné à couvrir les frais de location d'un théâtre provisoire qui sera installé au parc La Grange, route de Frontenex 71, sur la parcelle N° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-745 A)	5846
5. Proposition du Conseil administratif du 17 mars 2010, sur demande du Département des constructions et des technologies de l'information, en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones N° 29740-211 sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex (création d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public et de trois zones de verdure) au parc Geisen-dorf (PR-783)	5857

6. Proposition du Conseil administratif du 17 mars 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 289 030 francs destiné à l'amélioration de deux zones 30 km/h existantes, dans les quartiers Cluse-Roseraie et Mervelet, et à la création d'une nouvelle zone 30 km/h dans le quartier des Délices (PR-784) 5863
7. Proposition du Conseil administratif du 31 mars 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant net total de 1 035 000 francs, soit:
- un crédit net de 869 200 francs destiné aux travaux d'aménagement de la deuxième étape de «l'allée Grand-Pré», prévoyant l'intégration d'une œuvre d'art de Fabrice Gygi, offerte à la Ville par A&A Real Estate Grand-Pré SA, déduction faite de 36 000 francs, représentant la part de réalisation du trottoir privé, assurée par le propriétaire du bâtiment D1366, soit un montant brut total de 905 200 francs;
 - un crédit net de 165 800 francs destiné à la réalisation de la prolongation du réseau public d'assainissement de «l'allée Grand-Pré», déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 30 800 francs, représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, et de 20 200 francs, assurés par les propriétaires des bâtiments D1366, D233 et D1303, soit un montant brut total de 216 800 francs;
 - une donation par A&A Real Estate Grand-Pré SA de l'œuvre d'art de Fabrice Gygi, d'une valeur de 497 768 francs (PR-786) . 5875
8. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 février 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant total de 1 748 000 francs, porté à 2 371 000 francs, destiné à la réfection partielle de l'école de Carl-Vogt, à l'aménagement de son préau et de sa place de jeux, ainsi qu'à des travaux permettant le déménagement des élèves de Carl-Vogt dans deux écoles du quartier (PR-776 A) 5888
9. Propositions des conseillers municipaux 5916
10. Interpellations 5916
11. Questions écrites 5916